

LA REPRÉSENTATION POLITIQUE DES FEMMES À L'ISSUE DES ÉLECTIONS DU 7 JUIN 2009

Un bilan objectif des quotas



INSTITUT POUR L'ÉGALITÉ
DES FEMMES ET DES HOMMES

.be

**LA REPRÉSENTATION POLITIQUE
DES FEMMES À
L'ISSUE DES ÉLECTIONS
DU 7 JUIN 2009**

Un bilan objectif des quotas

Sandra Sliwa

Dir. par Petra Meier et Peter Thijssen

2010

COLOPHON

Éditeur : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
T 02 233 42 65 - F 02 233 40 32
egalite.hommesfemmes@iefh.belgique.be
www.iefh.belgium.be

Auteurs : Sandra Sliwa
Sous la direction de Prof. dr. Petra Meier, Prof. dr. Peter Thijssen
Departement Politieke Wetenschappen
Universiteit Antwerpen
Sint Jacobstraat 2, 2000 Anvers
www.ua.ac.be/main.aspx?c=*CWONZ

Rédaction finale : Nicolas Bailly, Geraldine Reymenants
Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Mise en page et impression : Skinn splr

Éditeur responsable : Michel Pasteel
Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Numéro de dépôt : D/2010/10.043/1

Deze publicatie is eveneens in het Nederlands beschikbaar.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	7
INTRODUCTION. CONTEXTE POLITIQUE ET LÉGAL	8
1 CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE	10
1.1 Le cadre théorique	10
1.2 Question de recherche, hypothèses et variables indépendantes	12
1.3 Les indicateurs	14
2 LES ÉLECTIONS DU 7 JUIN 2009 DANS UNE PERSPECTIVE COMPARATIVE	18
2.1 Les résultats agrégés	19
2.2 Le Parlement flamand	22
2.2.1 Les candidats	22
2.2.2 Les élus	25
2.2.3 Les mandataires	29
2.3 Le Parlement wallon	30
2.3.1 Les candidats	30
2.3.2 Les élus	32
2.3.3 Les mandataires	35
2.4 Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale	35
2.4.1 Les candidats	35
2.4.2 Les élus	38
2.4.3 Les mandataires	43
2.5 Le Parlement de la Communauté française	44
2.6 Le Parlement de la Communauté germanophone	45
2.6.1 Les candidats	45
2.6.2 Les élus	46
2.6.3 Les mandataires	48
2.7 Le Parlement européen	48
2.7.1 Les candidats	48
2.7.2 Les élus	51
3 EXPLICATION DE L'IMPACT DES LOIS SUR LA PARITÉ	56
3.1 District / party magnitude	56
3.1.1 Le Parlement flamand	62
3.1.2 Le Parlement wallon	64
3.1.3 Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale	66
3.1.4 Le Parlement de la Communauté germanophone et le Parlement européen	66
3.2 L'idéologie des partis	67
3.2.1 Les partis flamands	68
3.2.2 Les partis francophones	71
3.3 L'importance d'un nombre suffisant de femmes aux (meilleures) places éligibles	74
3.4 Les voix de préférence	78
CONCLUSIONS GÉNÉRALES ET RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES	86
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	95
ANNEXES	97

LISTE DES ANNEXES

1. Nombre et pourcentage de femmes en tête de liste par parti et par parlement - 1999, 2004 et 2009 / **2.** Nombre et pourcentage de femmes premières suppléantes par parti et par parlement - 1999, 2004 et 2009 / **3.** Nombre et pourcentage de femmes en queue de liste par parti et par parlement - 1999, 2004 et 2009 / **4.** Nombre et pourcentage de femmes aux places éligibles par parti et par parlement - 1999, 2004 et 2009 / **5.** Nombre et pourcentage des femmes élues par parti et par parlement - 1999, 2004 et 2009 / **6.** Nombre et pourcentage de femmes et d'hommes élus en dehors de l'ordre utile par parti et par parlement - 1999, 2004 et 2009 / **7.** Nombre et pourcentage de voix de préférence attribuées à des femmes par parti, Parlement flamand - 1999, 2004 et 2009 / **8.** Nombre et pourcentage de voix de préférence attribuées à des femmes par parti, Parlement wallon - 1999, 2004 et 2009 / **9.** Nombre et pourcentage de voix de préférence attribuées à des femmes par parti (partis néerlandophones), Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale - 1999, 2004 et 2009 / **10.** Nombre et pourcentage de voix de préférence attribuées à des femmes par parti (partis francophones), Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale - 1999, 2004 et 2009 / **11.** Nombre et pourcentage de voix de préférence attribuées à des femmes par parti, Parlement de la Communauté germanophone - 1999, 2004 et 2009 / **12.** Nombre et pourcentage de voix de préférence attribuées à des femmes par parti (partis néerlandophones), Parlement européen - 1999, 2004 et 2009 / **13.** Nombre et pourcentage de voix de préférence attribuées à des femmes par parti (partis francophones), Parlement européen - 1999, 2004 et 2009 / **14.** Nombre et pourcentage de voix de préférence attribuées à des femmes par parti (partis néerlandophones, tous les parlements) - 1999, 2004 et 2009 / **15.** Nombre et pourcentage de voix de préférence attribuées à des femmes par parti (partis francophones, tous les parlements) - 1999, 2004 et 2009 / **16.** Le top 10 des candidats ayant le taux de pénétration le plus élevé, Parlement flamand - 1999, 2004 et 2009 / **17.** Femmes dans le top 50 des candidats ayant le taux de pénétration le plus élevé, Parlement flamand - 1999, 2004 et 2009 / **18.** Le top 10 des candidats ayant le taux de pénétration le plus élevé, Parlement wallon - 1999, 2004 et 2009 / **19.** Femmes dans le top 50 des candidats ayant le taux de pénétration le plus élevé, Parlement wallon - 1999, 2004 et 2009 / **20.** Le top 10 des candidats ayant le taux de pénétration le plus élevé, Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale - 1999, 2004 et 2009 / **21.** Femmes dans le top 50 des candidats ayant le taux de pénétration le plus élevé, Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale - 1999, 2004 et 2009 / **22.** Le top 10 des candidats ayant le taux de pénétration le plus élevé, Parlement de la Communauté germanophone - 1999, 2004 et 2009 / **23.** Femmes dans le top 50 des candidats ayant le taux de pénétration le plus élevé, Parlement de la Communauté germanophone - 1999, 2004 et 2009 / **24.** Le top 10 des candidats ayant le taux de pénétration le plus élevé (partis néerlandophones), Parlement européen - 1999, 2004 et 2009 / **25.** Femmes dans le top 50 des candidats ayant le taux de pénétration le plus élevé (partis néerlandophones), Parlement européen - 1999, 2004 et 2009 / **26.** Le top 10 des candidats ayant le taux de pénétration le plus élevé (partis francophones), Parlement européen - 1999, 2004 et 2009 / **27.** Femmes dans le top 50 des candidats ayant le taux de pénétration le plus élevé (partis francophones), Parlement européen - 1999, 2004 et 2009 / **28.** Nombre et pourcentage de femmes dans les parlements après la prestation de serment et après la composition des gouvernements, par parti et par parlement - 1999, 2004 et 2009 / **29.** Composition des gouvernements au début de chaque législature, par parti et par parlement - 1999-2004, 2004-2009 et 2009-2014

PRÉFACE

En Belgique, depuis le milieu des années 1990, plusieurs lois ont été adoptées pour assurer une présence plus équilibrée des hommes et des femmes sur les listes de candidatures aux élections européennes, fédérales, régionales, provinciales et communales. La modification de la Constitution du 21 février 2002 et les lois du 5 mai 2003 qui en découlent garantissent quant à elles la présence de personnes de sexe différent dans l'ensemble des gouvernements belges.

Afin d'évaluer l'impact de ces lois sur la participation des femmes à la prise de décision politique, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes effectue systématiquement une analyse des résultats des différentes élections du point de vue du genre.

La présente publication dresse le bilan de la présence féminine dans les parlements régionaux et au Parlement européen à l'issue des élections du 7 juin 2009. La composition des listes électorales, la mise en place effective des parlements et des gouvernements, ainsi que les comportements des électeurs vis-à-vis des femmes qui se sont présentées sur les listes électorales y sont décrits en détails. Sur base de ces résultats et de ceux des deux précédentes élections régionales et européennes (1999 et 2004), une évaluation approfondie de l'impact des « lois parité » sur la participation des femmes et des hommes aux élections a été réalisée. Cette évaluation a été effectuée en tenant compte des trois facteurs explicatifs les plus régulièrement mis en avant dans la littérature scientifique, à savoir :

- la taille des circonscriptions électorales ;
- l'idéologie des partis politiques ;
- le comportement des électeurs et plus précisément les voix de préférence attribuées aux candidats.

Même s'il ressort clairement de l'analyse réalisée que les lois sur la parité (et avant elles la loi « Smet-Tobback ») ont largement contribué à renforcer la présence des femmes dans les assemblées parlementaires, il est évident que la représentation des femmes et des hommes en politique n'est pas encore complètement équilibrée. Dans ce cadre, une étape supplémentaire dans l'engagement de la Belgique vers l'établissement d'une véritable démocratie paritaire pourrait consister à étendre le principe d'alternance homme-femme à l'ensemble des places éligibles. Au-delà de mesures spécifiques, cette étape supplémentaire pourrait également consister à analyser et à intégrer la dimension de genre dans toute future réforme du système électoral, conformément à l'esprit de la loi du 12 janvier 2007 relative au gender mainstreaming.

Cette étude, commanditée par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, a été réalisée par le Département de Sciences politiques de l'Université d'Anvers. Elle s'est déroulée du 1^{er} juin au 30 novembre 2009. Nous remercions Sandra Sliwa (chercheuse) et ses promoteurs (Prof. Petra Meier et Prof. Peter Thijssen) pour la qualité du travail accompli dans le bref délai imparti.

Michel Pasteel,

Directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Mars 2010

INTRODUCTION

Contexte politique et légal

Depuis le milieu des années '90, un certain nombre de lois visant à favoriser la participation des femmes à la politique ont été adoptées en Belgique. Les lois sur les quotas constituent les mesures les plus célèbres prises dans cette optique. En 1994, la « loi Smet-Tobback »¹ a introduit le premier quota pour les listes de candidats : les listes électorales ne pourraient contenir plus de deux tiers de candidats d'un même sexe. La loi Smet-Tobback a été appliquée à tous les niveaux électoraux. Depuis 2002, toute une série de nouvelles lois² sont d'application, à savoir les « lois sur la parité » qui imposent que les listes électorales contiennent autant de candidats de sexe masculin que de candidats de sexe féminin. Seules les listes contenant un nombre impair de candidats peuvent déroger à cette règle. Outre le fait que ces lois déterminent que les listes électorales doivent être composées de manière paritaire, elles prévoient que les deux premières places des listes électorales doivent être occupées par des personnes de sexe différent. À la différence de la loi Smet-Tobback, les lois de 2002 ne s'appliquent qu'aux élections régionales, fédérales et européennes et non aux élections locales et provinciales. Depuis la régionalisation de la législation organique en 2002, l'organisation des élections locales et provinciales relève en effet d'une compétence régionale. Les différentes régions ont par conséquent introduit leurs propres règles de quotas pour les élections locales et provinciales.

En ce qui concerne les élections régionales et européennes, les nouvelles lois sur la parité ont pour la première fois été appliquées dans leur intégralité lors du scrutin du 7 juin 2009. Les lois sur la parité de 2002 contenaient en effet une disposition transitoire qui prévoyait que lors des premières élections suivant l'entrée en vigueur de ces lois, à savoir les élections régionales et européennes de 2004, c'étaient les trois premières places de la liste et non les deux premières qui devaient être occupées par des personnes de sexe différent. La différence entre les élections de 2009 et celles de 2004 se situe donc au niveau du principe de la tirette (ou principe d'alternance) qui impose désormais de choisir des candidats de sexe différent pour occuper les deux premières places des listes électorales.

Le présent rapport est une analyse sous l'angle du genre des élections régionales et européennes du 7 juin 2009. La présente étude a essentiellement pour objectif d'évaluer l'application la loi sur la parité. À l'aide de plusieurs indicateurs et de différentes analyses, nous évaluerons d'abord l'impact de cette législation sur les positions que les femmes occupent sur les listes électorales, ainsi que sur le nombre et le pourcentage d'élues. Les résultats de 2009 seront ensuite placés dans une perspective temporelle et comparés aux résultats de 2004 et 1999. Il nous sera ainsi possible d'évaluer la loi sur la parité en analysant l'interaction entre les dispositions de la loi et d'autres aspects du paysage politique et du système électoral.

¹ Loi du 24 mai 1994 visant à promouvoir une répartition équilibrée des hommes et des femmes sur les listes de candidatures aux élections, *M.B.* du 1^{er} juillet 1994.

² Loi du 17 juin 2002 assurant une présence égale des hommes et des femmes sur les listes de candidats aux élections du Parlement européen (*M.B.* du 28 août 2002) ; Loi du 18 juillet 2002 assurant une présence égale des hommes et des femmes sur les listes de candidatures aux élections des Chambres législatives fédérales et du Conseil de la Communauté germanophone (*M.B.* du 28 août 2002) ; Loi spéciale du 18 juillet 2002 assurant une présence égale des hommes et des femmes sur les listes de candidats aux élections du Conseil régional wallon, du Conseil flamand et du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale (*M.B.* du 13 septembre 2002).

Le présent rapport se compose de quatre parties et d'une annexe reprenant les chiffres bruts. Le 1^{er} chapitre décrit le cadre théorique et méthodologique et explique le jargon utilisé. Le 2^e chapitre présente les résultats des élections du 7 juin 2009 en les plaçant autant que possible dans une perspective comparative. Le 3^e chapitre vise à expliquer l'impact de la parité en fonction de variables indépendantes décrites dans la littérature, à savoir : la *district magnitude* et la *party magnitude*³, l'idéologie et enfin l'importance des voix de préférence. Alors que le 2^e chapitre se veut purement descriptif, le 3^e chapitre sera beaucoup plus analytique. Enfin les principales conclusions seront résumées, conclusions sur base desquelles nous fonderons quelques recommandations. L'annexe présente les tableaux détaillés contenant les chiffres absolus et relatifs de tous les indicateurs, par parti, par parlement et par année électorale. L'annexe peut ainsi être considérée comme une série temporelle à disposition de futurs chercheurs.

³ La *district magnitude* correspond au nombre absolu de sièges par circonscription électorale. La *party magnitude* correspond au nombre absolu de sièges par parti et par circonscription électorale.

1. CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

1.1 LE CADRE THÉORIQUE

Les quotas sur les listes électorales ont pour objectif final de renforcer la présence des femmes au sein des différents parlements. Pour atteindre cet objectif, les quotas imposent l'obligation d'attribuer aux candidates un certain pourcentage de places sur les listes électorales. Les quotas interviennent donc en amont du processus électoral, à savoir au niveau de la sélection des candidats qui figureront sur les listes électorales. Bien que l'objectif final des quotas soit de faire en sorte que les parlements présentent une composition plus équilibrée entre les hommes et les femmes, les quotas ne concernent pas directement le nombre d'élu(e). De ce point de vue, les quotas peuvent être considérés comme un instrument favorisant l'égalité des chances entre les hommes et les femmes d'être élu(e) mais pas comme un instrument garantissant un résultat précis.⁴

L'un des principaux constats de l'étude de l'application et de l'efficacité des quotas est en effet qu'il existe de grandes différences en termes de pourcentage d'élu(e)s après l'adoption de quotas.⁵ Pour pouvoir expliquer les différences d'efficacité des quotas, il est essentiel d'examiner les quotas dans leur

interaction avec le système électoral.⁶ L'effet des quotas dépend certes de la manière dont le quota est formulé en tant que tel, mais aussi, et surtout, de la manière dont les quotas répondent aux modalités spécifiques du paysage politique et du système électoral.⁷ La question de recherche est donc devenue ces dernières années de savoir « pourquoi certains quotas fonctionnent et d'autres pas ? ».⁸ L'interaction entre la loi sur la parité et les modalités du système électoral belge bénéficie donc d'une attention toute particulière dans cette étude.⁹

Dans la littérature, l'efficacité des quotas, à savoir la mesure dans laquelle les quotas permettent d'augmenter le pourcentage d'élu(e)s, est essentiellement expliquée à l'aide d'un certain nombre de variables indépendantes. On sait que les systèmes électoraux proportionnels favorisent davantage la diversité que les systèmes majoritaires et que, de ce point de vue, ils accroissent la probabilité de l'élection de candidates. Dans un système électoral proportionnel, les sièges sont en effet répartis en fonction du pourcentage de voix que les partis ont remporté. Il en résulte que dans un système électoral proportionnel, les partis présentent un éventail de candidats qui s'adresse à différents sous-groupes

- ⁴ Dahlerup, Drude (éd.) (2006). *Women, quotas, politics*, Londres : Routledge. Voir par exemple : Marques-Pereira, Bérengère et Patricio Nolasco (éd.) (2001). *La représentation politique des femmes en Amérique latine*, Paris : L'Harmattan ; Matland, Richard E. (2006). « Electoral quotas : frequency and effectiveness », dans : Drude Dahlerup (éd.), *Women, quotas and politics*, Londres : Routledge, pp. 275-92 ; Kittilson, Miki Caul. (2006). *Challenging parties, changing parliaments. Women and elected office in contemporary Western Europe*, Columbus : Ohio State University Press ; Lovenduski, Joni (éd.) (2005). *State feminism and political representation*, Cambridge : Cambridge University Press.
- ⁶ Htun, Mala et Mark P. Jones (2002). « Engendering the right to participate in decision-making : electoral quotas and women's leadership in Latin America », dans : Nikki Craske et Maxine Molyneux (éd.), *Gender and the politics of rights and democracy in Latin America*, New York : Palgrave Macmillan, pp. 32-56 ; Jones, Mark P. (1998). « Increasing women's representation via gender quotas : the Argentine Ley de Cupos », *Women & Politics* 16(4), pp. 75-98.
- ⁷ Meier, Petra (2004). « De kracht van de definitie. Quotawetten in Argentinië, België en Frankrijk vergeleken », *Res Publica* 46(1), pp. 80-100 ; Tremblay, Manon (éd.) (2008). *Women and legislative representation : electoral systems, political parties and sex quotas*, New York : Palgrave Macmillan.
- ⁸ Schwindt-Bayer, Leslie (2009). « Making quotas work : the effect of gender quota laws on the election of women », *Legislative studies quarterly* 34(1), pp. 5-28.
- ⁹ Bien que nous disposions de nombreuses données chiffrées, nous ne disposons pas, à l'exception de l'étude de Mateo-Diaz, d'une évaluation méthodologiquement affinée des lois sur les quotas. Mateo-Diaz, Mercedes (2004). *Searching for the panacea of long-term equality: on the art of combining quick-fix solutions and structural measures to increase the presence of women in parliament*. EUI Working Papers, Florence : EUI.

de l'électorat. Dans les systèmes majoritaires en revanche, il n'y a chaque fois qu'un seul vainqueur, à savoir la personne ou le parti qui a remporté la majorité des voix. Dans un système majoritaire, un seul candidat occupe donc généralement le devant de la scène et, comme les valeurs sûres en politique sont plus souvent des hommes que des femmes, les systèmes majoritaires ne sont pas à l'avantage des candidates. De manière générale, on constate que près de deux fois plus de femmes sont élues dans les systèmes électoraux proportionnels que dans les systèmes majoritaires.¹⁰

Le pourcentage de femmes élues est en outre déterminé par le fait que les listes électorales sont ouvertes ou fermées. Dans un système électoral à listes fermées, les électeurs ne peuvent voter que pour un parti. Dans ce cas, les électeurs décident uniquement du nombre de sièges que les différents partis occuperont, mais pas des candidats qui siégeront effectivement. Les sièges sont en effet simplement attribués aux candidats en fonction de l'ordre de la liste, décidé, lui, par les partis. Dans un système électoral à listes ouvertes, les électeurs peuvent en revanche voter à la fois pour un parti et pour des candidats. La répartition des sièges se fait ici (aussi) en fonction des voix de préférence émises. Dans ce cas, les électeurs ne décident donc pas seulement du nombre de sièges qui revient à chaque parti, mais aussi (dans une certaine mesure) du nom des candidats auxquels ces sièges seront attribués. La littérature est moins unanime en ce qui concerne l'effet de listes ouvertes ou fermées sur le nombre de femmes élues. Un certain nombre d'études arrivent cependant à la conclusion que les femmes sont plus facilement élues dans les systèmes électoraux proportionnels qui utilisent des listes fermées.¹¹

La variable qui semble la plus déterminante est le nombre de sièges que les partis obtiennent dans une circonscription électorale (désigné dans la littérature sous le terme de *party magnitude*). À mesure que le nombre de places éligibles par parti augmente, les chances des femmes d'être élues augmentent. À mesure que les partis obtiennent (ou s'attendent à obtenir) davantage de sièges dans une circonscription électorale, ils semblent en effet plus disposés à attribuer des places éligibles à des candidats de groupes sociaux sous-représentés afin de s'adresser à un spectre plus large de l'électorat.¹²

Les quotas semblent donc mieux fonctionner dans les systèmes de liste à représentation proportionnelle, de préférence lorsque l'on recourt à des listes fermées et que des quotas accordent des places éligibles aux femmes.¹³ Les résultats sont moins univoques en ce qui concerne le nombre de sièges par parti et par circonscription électorale. Si Htun et Jones estiment que les quotas fonctionnent mieux dans le cas d'un grand nombre de sièges par parti et par circonscription électorale¹⁴, Schmidt et Saunders trouvent au contraire que c'est dans le cadre de petites circonscriptions électorales, où le nombre de sièges par parti est par définition restreint, que l'on retire le plus de bénéfices des quotas.¹⁵

Ce constat se base sur le nombre d'élues lors d'élections locales au Pérou, où le parti gagnant obtient toujours la moitié des sièges plus un. Ce facteur combiné à un quota de 25% appliqué

¹⁰ Matland, Richard E. et Donley T. Studlar (1996). « The contagion of women candidates in single-member district and proportional representation systems : Canada and Norway », *Journal of politics* 58(3), pp. 707-733.

¹¹ Jones, Mark P. (2009). « Gender quotas, electoral laws, and the election of women. Evidence from the Latin American vanguard », *Comparative political studies* 42(1), pp. 56-81 ; Schmidt, Gregory D. (2008). « The election of women in list PR systems : testing the conventional wisdom », *Electoral studies* 28(2), pp. 190-203.

¹² Schmidt, « The election of women in list PR systems », pp. 190-203.

¹³ Htun et Jones, « Engendering the right to participate in decision-making », pp. 32-56; Jones, « Increasing women's representation via gender quotas », pp. 75-98 ; Jones, Mark P. (2004). « Quota legislation and the election of women : learning from the Costa Rican experience », *Journal of politics* 66(4), pp. 1203-1223 ; Jones, Mark P. et Patricio Navia (1999). « Assessing the effectiveness of gender quotas in open-list proportional representation electoral systems », *Social science quarterly* 80(2), pp. 341-55.

¹⁴ Htun et Jones, « Engendering the right to participate in decision-making », pp. 32-56.

¹⁵ Schmidt, Gregory D. et Kyle L. Saunders (2004). « Effective quotas, relative party magnitude, and the success of female candidates », *Comparative political studies* 37(6), pp. 704-24.

sur des listes fermées a pour conséquence que les partis vainqueurs comptent en général une femme au moins parmi leurs élus. Ces femmes occupaient d'ailleurs des places éligibles sans que la loi sur les quotas ne le prescrive. L'exemple du Sénat argentin illustre également le fait que les grandes circonscriptions ne constituent pas un élément indispensable à l'efficacité des quotas. Dans différentes circonscriptions électorales de trois sièges chacune, le parti vainqueur remporte deux sièges et le troisième siège revient au deuxième parti. Comme la loi sur les quotas prescrit que les listes de candidats doivent compter un tiers de femmes, mais que la première candidate doit occuper au moins la deuxième place de la liste électorale, le parti vainqueur envoie invariablement au Sénat un homme et une femme.¹⁶ Ce qui est donc déterminant, c'est que les quotas répondent aux modalités du système électoral concerné.

Enfin, la littérature renvoie également à l'idéologie du parti en tant que facteur déterminant l'attitude que les partis adoptent en matière d'égalité de genre et de la mesure dans laquelle ils essaient de concrétiser cette égalité dans leurs rangs. Ce dernier point se marque essentiellement dans les partis idéologiquement situés à gauche.¹⁷ Caul attire cependant l'attention sur le fait qu'il s'agit davantage de partis qui se situent à gauche de l'axe socio-éthique, comme les partis verts, que de partis qui se situent à gauche de l'axe socio-économique classique, comme les socialistes, mais arrive néanmoins aussi à la constatation que les idéologies de gauche sont plus favorables aux quotas.¹⁸

1.2 QUESTION DE RECHERCHE, HYPOTHÈSES ET VARIABLES INDÉPENDANTES

La présente étude se concentre principalement sur l'interaction entre d'une part la loi sur la parité et d'autre part le paysage politique et le système électoral belges. La question de recherche consiste à mieux cerner l'impact de la loi sur la parité compte tenu des facteurs suivants : la *party magnitude*, les voix de préférence et l'idéologie des partis. Nos hypothèses de base sont que :

1. la proportion d'élues augmente au fur et à mesure de l'augmentation non seulement de l'ampleur de la circonscription électorale, mais surtout de la *party magnitude* et que l'obligation de désigner deux candidats de sexe différent aux deux premières places de la liste électorale (principe de l'alternance) a essentiellement un impact dans les petites circonscriptions électorales ;
2. les voix de préférence peuvent autant affaiblir que renforcer l'impact potentiel des quotas ;
3. l'idéologie du parti joue un rôle dans la position que les femmes se voient attribuer, à savoir que les partis de droite attribuent de moins bonnes places aux femmes et que c'est précisément dans ces partis que les quotas légaux ont un impact significatif.

¹⁶ Meier, « De kracht van de definitie », pp. 80-100.

¹⁷ Lovenduski, Joni et Pippa Norris (éd.) (1993). *Gender and party politics*, Londres : Sage.

¹⁸ Caul, Miki (1999). « Women's representation in parliament: the role of political parties », *Party politics* 5(1), pp. 79-98.

La party magnitude. Il est intéressant d'étudier les élections régionales et européennes pour cerner l'importance de la *party magnitude*. Les lois sur la parité sont en effet appliquées de la même manière à travers toute la Belgique alors que le nombre de sièges par parti et par circonscription électorale diffère fortement d'une région à l'autre. Cela s'explique par le fait que la taille des circonscriptions électorales varie sans que le nombre de partis varie nécessairement. Les élections du Parlement flamand se déroulent en fonction de circonscriptions électorales provinciales telles qu'elles ont été appliquées pour la première fois lors des élections fédérales de 2003. Le nombre de sièges à attribuer par circonscription électorale varie de six sièges dans la circonscription électorale bruxelloise (la plus petite circonscription électorale) à trente-trois dans la province d'Anvers (la plus grande circonscription électorale). Les élections du Parlement wallon se déroulent en revanche en fonction des treize anciennes circonscriptions de plus petite taille. Dans la plus petite circonscription électorale (Neufchâteau-Virton), il y a deux sièges à attribuer, dans la plus grande circonscription électorale (Liège), il y en a treize. Pour les élections du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, il n'y a qu'une seule circonscription électorale. Tous les partis introduisent donc une seule liste. Les listes des partis francophones se composent de septante-deux candidats effectifs et les listes des partis néerlandophones de dix-sept candidats effectifs, puisque dix-sept des quatre-vingt-neuf sièges du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale sont réservés aux mandataires néerlandophones. Pour les élections européennes, tous les partis doivent également introduire une seule et même liste. Les listes flamandes se composent de treize candidats effectifs et les listes francophones de huit candidats effectifs. Les habitants des Cantons de l'Est élisent un représentant germanophone au Parlement européen. Enfin, les élections du Parlement de la Communauté germanophone se déroulent en fonction d'une seule circonscription électorale au sein de laquelle vingt-cinq sièges sont attribués. Nous observons donc une variation de la *party magnitude* en Belgique, tandis que la loi sur la parité s'applique de la même manière partout. Il est de ce fait intéressant d'examiner l'impact de la loi sur la parité en fonction des différentes *party magnitudes*. Nous partons du principe qu'un nombre plus important de femmes aux places éligibles va de pair avec une *party magnitude* élevée, mais que l'obligation de désigner deux candidats de sexe différent aux deux premières places de la liste électorale (principe de la tirette ou de l'alternance) ne peut avoir d'impact que dans les petites circonscriptions électorales. Pour rappel, la *party magnitude* correspond au nombre absolu de sièges par parti et par circonscription électorale.

Les voix de préférence. La Belgique dispose d'un système électoral proportionnel utilisant des listes semi-ouvertes. Il existe en outre une tendance à prendre en considération dans la politique belge qui consiste à exprimer de plus en plus de voix de préférence. Il s'agit d'une évolution qui, combinée à la réduction de moitié de l'impact du vote en tête de liste, a pour effet que les candidats rompent plus souvent qu'avant l'ordre utile des listes électorales et qu'ils sont régulièrement élus alors qu'ils figurent à une place « non éligible ». La Belgique ne dispose naturellement pas aujourd'hui d'un système électoral purement « ouvert » et l'ordre de la liste reste le principal facteur qui détermine qui est élu, mais cette tendance pourrait à terme affaiblir l'impact optimal de l'obligation de désigner deux candidats de sexe différent aux deux premières places de la liste électorale (principe de la

tirette). On peut partir du principe qu'un nombre accru de femmes sur les listes combiné au fait qu'il est plus facile d'être élu grâce aux voix de préférence devrait favoriser l'élection de femmes, en les rendant moins dépendantes des places (généralement moins bonnes) qu'elles occupent sur les listes électorales. Toutefois, l'importance croissante des voix de préférence rend également les places éligibles moins sûres, ce qui peut réduire l'impact de l'alternance aux deux premières places.

En outre, l'augmentation de l'importance des voix de préférence pourrait ne pas contribuer à renforcer l'élection de femmes et pourrait même avoir l'effet inverse. En effet, si la parité sur les listes électorales a eu pour conséquence d'augmenter le nombre de femmes sur les listes électorales, cette augmentation pourrait s'avérer négative si l'électeur ne votait pas davantage pour des femmes qu'auparavant. Un plus grand nombre de candidates devrait alors se répartir le nombre de voix de préférence exprimées en faveur des femmes, ce qui réduirait leurs chances d'être effectivement élues.

L'idéologie. Dans le cadre de cette étude, nous classons les partis en fonction de la répartition courante qui veut que l'on considère du côté flamand Groen!, le SP.a et le CD&V comme les partis de (centre) gauche et l'Open VLD, la N-VA, la Lijst Dedecker et le Vlaams Belang comme des partis de (centre/extrême) droite. Du côté francophone, les partis de (centre) gauche regroupent Ecolo, le PS et le cdH tandis que le MR et le FN sont considérés comme des partis de (centre/extrême) droite.

1.3 LES INDICATEURS

Nous nous concentrerons successivement sur les candidats, sur les élus et enfin sur les mandataires. Tous nos calculs concernent les trois dernières élections (1999, 2004 et 2009) du Parlement flamand, du Parlement wallon, du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Parlement de la Communauté germanophone. Pour le Parlement européen, nous examinerons les candidats et les élus. Les calculs relatifs à la composition des parlements et des gouvernements sont également effectués pour le Parlement et le Gouvernement de la Communauté française.

Les candidats. En ce qui concerne les candidats, nous examinerons un certain nombre de positions stratégiques sur les listes électorales. À savoir le nombre de femmes en tête de liste, premières suppléantes, en queue de liste et aux places éligibles.

La position de candidat en queue de liste est une place symbolique, accordée à des candidats qui rapportent parfois beaucoup de voix. Nous voulons examiner le nombre de femmes qui disposent de ce potentiel aux yeux des partis et comparer leur nombre à celui des femmes en tête de liste. Un grand nombre de femmes en queue de liste indiquerait selon nous une féminisation de la participation politique. Les places éligibles sont ici définies comme

correspondant aux places de la liste occupées par les x premiers candidats effectifs où x correspond au nombre de sièges que la liste en question a obtenu lors des *dernières* élections régionales et européennes. Cette définition est susceptible d'adaptations, étant donné notamment l'importance croissante des voix de préférence. Elle reste cependant l'une des rares définitions facilement opérationnalisables.

Les élus. Au niveau des élus, nous examinerons combien de femmes sont élues, combien de femmes sont élues en dehors de l'ordre utile de la liste, combien de voix de préférence sont exprimées en faveur de candidates et combien de femmes arrivent dans le top 10 et le top 50 des candidats qui récoltent le plus de voix de préférence.

Nous définissons l'ordre utile de la liste comme étant les x premières places de la liste occupées par des candidats effectifs, où x correspond au nombre de sièges que la liste en question a obtenu. Pour nous faire une meilleure idée de l'importance relative de l'ordre de la liste par rapport au nombre de voix de préférence dans la désignation des élus, nous examinerons également le lien entre le pourcentage de femmes occupant des places éligibles et le pourcentage de femmes élues.

Nous calculerons le nombre de femmes dans le top 10 et le top 50 à l'aide d'une échelle relative, à savoir le taux de pénétration. Nous divisons ici le nombre de voix de préférence obtenu par un candidat par le nombre total de voix de préférence valablement exprimées dans la circonscription électorale. Cette méthode présente l'avantage d'être simple et transparente. Elle a le désavantage de ne pas tenir compte du chiffre électoral (ou de la « popularité ») du parti dans la circonscription électorale. Un autre désavantage de cette échelle de mesure est que les candidats peuvent être avantagés dans de petites circonscriptions électorales.¹⁹ Il est en effet plus facile d'acquérir une plus grande renommée dans de petites circonscriptions électorales que dans de grandes circonscriptions électorales. Dewachter ajoute que, dans les grandes circonscriptions (où les listes électorales sont plus longues), la compétition interne au sein du parti en vue de décrocher des voix de préférence est plus âpre. Cela a selon lui pour conséquence qu'il est plus difficile d'obtenir un pourcentage élevé de voix de préférence dans les grandes circonscriptions électorales que dans les petites circonscriptions électorales. Nous choisirons toutefois de calculer les proportions de voix en fonction du taux de pénétration. Les principaux arguments que nous pouvons formuler contre le taux de pénétration sont que celui-ci ne tient pas compte du chiffre électoral du parti dans la circonscription électorale et qu'il favorise les candidats dans les petites circonscriptions électorales. Ce dernier problème se présente surtout au sein du Parlement flamand, dans le sens où la circonscription électorale bruxelloise est beaucoup plus petite que les cinq autres circonscriptions électorales (provinciales). Comme une autre dynamique s'opère dans de petites circonscriptions électorales, nous ne pouvons pas comparer telle quelle la circonscription de Bruxelles aux cinq autres circonscriptions. En ce qui concerne la compétition accrue au sein des partis dans les circonscriptions électorales de plus grande taille, nous pouvons observer qu'elle n'a pas nécessairement pour conséquence que les candidats qui récoltent le plus de voix de préférence dans les grandes circonscriptions aient un taux

¹⁹ Dewachter, Wilfried (1967). « Over het rekenen met de voorkeurstemmen van de wetgevende verkiezingen », *Politica : sociale wetenschappen en beleid* 3, pp. 205-217.

de pénétration plus faible que les candidats qui récoltent le plus de voix de préférence dans de petites circonscriptions électorales. On constate en effet souvent que les électeurs des grandes circonscriptions électorales ne passent pas en revue l'ensemble de la (longue) liste, mais expriment encore davantage que dans les petites circonscriptions électorales un vote de préférence en faveur des faiseurs de voix qui occupent le haut de la liste. Si tel est le cas, les candidats qui récoltent le plus de voix de préférence dans les grandes circonscriptions électorales obtiennent alors une plus grande part des voix de préférence que les faiseurs de voix dans les petites circonscriptions électorales. Dans ce cas, l'argument selon lequel le taux de pénétration peut favoriser les candidats dans les petites circonscriptions électorales ne tient naturellement plus. En établissant un top 10 distinct pour le Parlement flamand pour les candidats bruxellois d'une part et pour les candidats des autres provinces d'autre part, nous espérons également compenser quelque peu cette imperfection. L'inconvénient que constitue le fait que le taux de pénétration ne tienne pas compte du chiffre électoral du parti dans la circonscription électorale peut être nuancé dans une certaine mesure. Dans un contexte de personnification de la politique, on peut argumenter du fait qu'il n'y ait pas que la popularité d'un candidat ou d'une candidate qui dépende du parti pour lequel il ou elle se présente, mais qu'un candidat ou une candidate peut également à l'inverse contribuer à la popularité de son parti. Cet argument ne tient naturellement que pour les hommes et les femmes politiques connus, mais ce sont précisément aussi à eux que nous nous intéresserons dans le classement du top 10 des principaux faiseurs de voix.

Les mandataires. Nous calculerons le nombre de femmes mandataires et leur pourcentage après la prestation de serment, ainsi qu'après la formation du gouvernement. Nous obtiendrons ainsi une idée de l'importance d'une éventuelle « percée » des femmes lorsque des mandataires élus n'exercent pas leur mandat ou lorsqu'ils sont remplacés (ils exercent leur mandat, mais sont ensuite remplacés parce qu'ils passent par exemple au gouvernement). Nous calculerons enfin pour chaque gouvernement et par parti le nombre de femmes ministres-présidents, vice-ministres-présidents, ministres et secrétaires d'état.

2. LES ÉLECTIONS DU 7 JUIN 2009 DANS UNE PERSPECTIVE COMPARATIVE

Dans ce chapitre, nous allons analyser les résultats des élections régionales et européennes du 7 juin 2009 à l'aide du calcul d'un certain nombre d'indicateurs. Les indicateurs calculés se situent sur trois niveaux, à savoir celui des candidats, celui des élus et celui des mandataires.

Dans le cadre du premier niveau, nous étudierons les listes de candidats en termes de nombre et de pourcentage de femmes en tête de liste, de nombre et de pourcentage de femmes au poste de premier suppléant, de nombre et de pourcentage de femmes en queue de liste et de nombre et de pourcentage de femmes occupant des places éligibles. Nous obtiendrons ainsi une idée de l'évolution du nombre et du pourcentage de candidates à un certain nombre de places stratégiques sur les listes électorales.

Le deuxième niveau d'analyse est celui des élus. Ce n'est en effet pas parce que les listes électorales sont composées de manière paritaire que le groupe d'élus le sera tout autant. Nous observerons le nombre et le pourcentage d'éluës, la place qu'elles occupaient dans la liste (en ordre utile ou en dehors de l'ordre utile de la liste), le pourcentage moyen des voix de préférence remportées par les candidates et enfin le nombre de femmes dans le top 10 et le top 50 des plus gros faiseurs de voix.

Le troisième niveau d'analyse est celui des

mandataires. Bien que les quotas concernent les listes de candidats, les lois sur la parité ont pour objectif final de faire en sorte que les différents parlements présentent une composition plus équilibrée entre les hommes et les femmes.²⁰ Nous examinerons plus précisément le nombre et le pourcentage de femmes dans les différents parlements régionaux,²¹ et ce, à deux moments : après la prestation de serment et après la formation des gouvernements. L'objectif est de savoir si et dans quelle mesure il y a bien une « percée » des candidates, en d'autres termes s'il y a une différence substantielle entre le nombre de femmes élues et le nombre de femmes qui siègent effectivement. Outre la composition des parlements régionaux, nous examinerons la répartition des hommes et des femmes au sein des gouvernements régionaux.²²

Les élections régionales du 7 juin 2009 constituent l'élément central de ce chapitre. Celles-ci seront également placées dans une perspective historique et comparées aux élections précédentes à ce niveau. Le texte en lui-même se limite à une description des résultats et ne contient pas de tableaux. Si nécessaire, les résultats sont présentés sous la forme de graphiques. Les annexes contiennent des reproductions synoptiques des résultats. Nous y présentons les chiffres absolus par parti, par parlement et par année électorale. Nous y présentons également par parlement les chiffres globaux exprimés en pourcentages.

²⁰ La modification de la Constitution du 21 février 2002 et les lois du 5 mai 2003 qui en découlent garantissent la présence de personnes de sexe différent dans l'ensemble des gouvernements belges. Modification à la Constitution du 21 février 2002 (art. 10 et art. 11bis) (*M.B.* du 26 février 2002) ; Loi spéciale du 5 mai 2003 garantissant la présence de personnes de sexe différent dans le Gouvernement flamand, le Gouvernement de la Communauté française, le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et parmi les secrétaires d'Etat régionaux de la Région de Bruxelles-Capitale (*M.B.* du 12 juin 2003) ; Loi du 5 mai 2003 garantissant la présence de personnes de sexe différent dans le Gouvernement de la Communauté germanophone (*M.B.* du 12 juin 2003).

²¹ Nous n'abordons pas la composition du Parlement européen en termes de mandataires.

²² Nous n'abordons pas non plus la composition de la Commission européenne en termes de mandataires.

Avant de passer à une analyse détaillée des différents indicateurs par parlement, penchons-nous un instant sur les résultats agrégés.

2.1 LES RÉSULTATS AGRÉGÉS

En ce qui concerne les listes de candidats, nous voyons que le pourcentage de femmes en tête de liste lors des élections de 2009 a augmenté de manière significative par rapport aux élections de 2004. En 2009, 22,5% des listes avaient une femme pour tête de liste, alors que, en 2004, seuls 14,3% des listes présentaient une candidate en tête de liste. Le pourcentage de femmes en tête de liste lors des élections de 2009 a donc augmenté de 8,2% par rapport aux élections de 2004. La proportion de femmes en tête de liste a augmenté partout par rapport à 2004, sauf en ce qui concerne le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Si nous remontons davantage dans le temps, nous observons que le pourcentage de femmes en tête de liste en 2004 était également inférieur à celui de 1999. En 1999, 18,4% des listes étaient tirées par une femme. En 2004, il y avait relativement moins de femmes en tête de liste pour les élections du Parlement wallon, du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Parlement de la Communauté germanophone. Malgré la baisse du pourcentage de femmes en tête de liste en 2004, l'augmentation du pourcentage en 2009 était suffisamment importante pour faire en sorte que le pourcentage de femmes en tête de liste en 2009 dépasse encore de 4,1% celui de 1999.

Malgré cette augmentation, il est toutefois clair que les partis préfèrent encore la plupart du temps placer un homme en tête de liste. En 2009, les femmes n'ont en effet tiré qu'un peu plus d'un cinquième des listes. En d'autres termes, les femmes restent minoritaires en tête de liste.

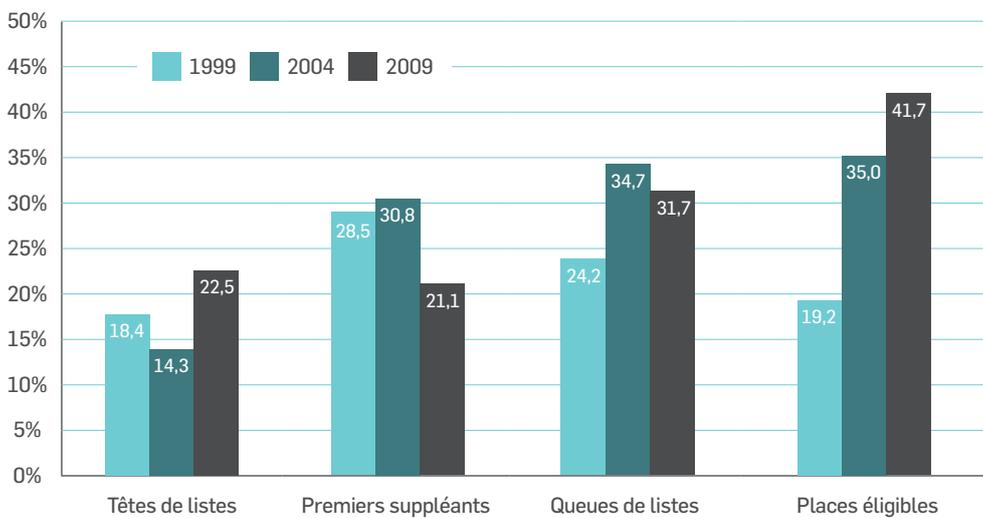
Le pourcentage de **femmes aux places éligibles** affiche une nette tendance à la hausse. Le pourcentage de femmes occupant des places éligibles a augmenté à chaque élection sur les listes électorales de tous les parlements. C'est surtout entre 1999 et 2004 que nous observons une augmentation significative : en 1999, 19,2% des places éligibles étaient occupées par des candidates alors que ce pourcentage était de 35% en 2004. Entre 2004 et 2009, le pourcentage de femmes aux places éligibles a encore augmenté de 6,7%, passant de 35% en 2004 à 41,7% en 2009. Au total, cela signifie que le pourcentage de femmes aux places éligibles a augmenté de 22,5% depuis les élections de 1999.

En ce qui concerne les femmes **premières suppléantes** et **les femmes en queue de liste**, nous observons un peu la situation inverse de celle des femmes en tête de liste. Le pourcentage de femmes premières suppléantes a modérément augmenté entre 1999 et 2004 (de 28,5% en 1999 à 30,8% en 2004), mais a ensuite diminué de près de 10% lors des élections de 2009. En 2009, on ne comptait plus que 21,1% de femmes premières suppléantes. La proportion de femmes en queue de liste a augmenté de 10,5% entre 1999 et 2004 (de 24,2% en 1999 à

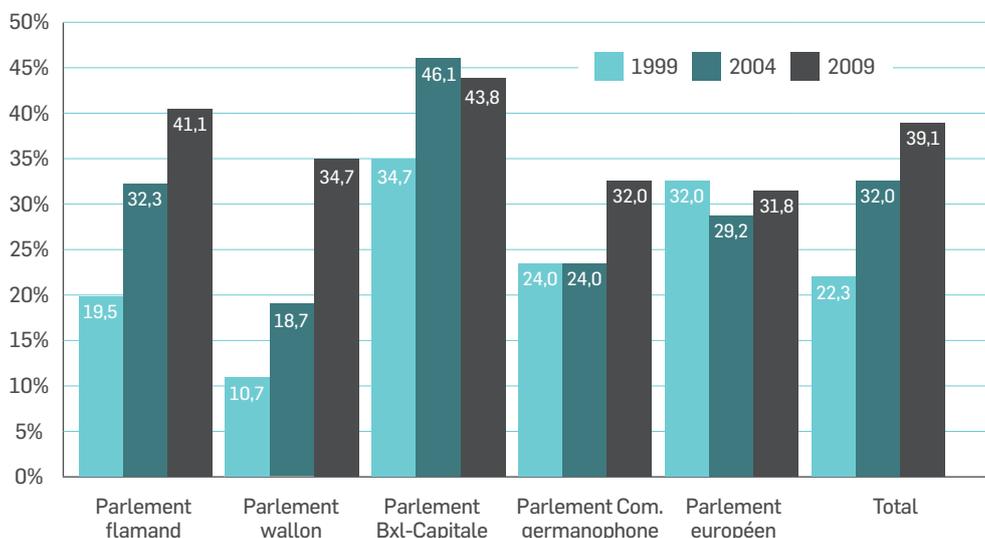
34,7% en 2004) et a ensuite légèrement diminué entre 2004 et 2009 (de 34,7% en 2004 à 31,7% en 2009). Il faut ajouter que la diminution de la proportion de femmes en queue de liste en 2009 est exclusivement due à une diminution du pourcentage de femmes en queue de liste sur les listes électorales du Parlement wallon. Pour les autres parlements, la proportion de femmes en queue de liste a augmenté par rapport aux élections de 2004.

Le graphique 1 présente un aperçu général des pourcentages de candidates occupant les différentes places stratégiques des listes électorales.

GRAPHIQUE 1. Pourcentages de candidates occupant des places stratégiques sur les listes électorales pour les élections régionales et européennes - 1999, 2004 et 2009



Lorsque nous observons les proportions de candidats élus, nous voyons que le pourcentage de **femmes élues** a également augmenté par rapport aux élections précédentes. 39,1% des candidats élus le 7 juin 2009 étaient des femmes, ce qui représente une augmentation de 7,1% par rapport aux élections de 2004. En 2004, le pourcentage de femmes élues avait déjà augmenté de 9,7% par rapport aux élections régionales et européennes de 1999. Le graphique 2 présente un aperçu de l'évolution du pourcentage de femmes élues par parlement depuis les élections régionales et européennes de 1999.

GRAPHIQUE 2. Évolution du pourcentage de femmes élues par parlement - 1999, 2004 et 2009

Le pourcentage de **femmes élues en dehors de l'ordre utile** des listes a en revanche baissé par rapport aux élections de 2004. En 2009, 14,9% des candidats ont été élus en dehors de l'ordre utile : 11,5% des élues et 17,3% des élus ont réussi à rompre l'ordre utile. Cette proportion s'est inversée en 2004 : 19,4% des candidates et 17,1% des candidats ont été élus en dehors de l'ordre utile. Le pourcentage total de candidats élus en dehors de l'ordre utile était plus élevé en 2004 qu'en 2009 (17,9%). Si nous comparons ces données aux élections de 1999, nous voyons que le pourcentage de femmes et le pourcentage d'hommes élus en dehors de l'ordre utile ont fortement augmenté. En 1999, au total, seuls 4,1% des candidats ont été élus en dehors de l'ordre utile. 4,2% des élues et 4,1% des élus ont réussi à rompre l'ordre utile. La réduction de moitié de l'effet dévolutif des votes exprimés en case de tête²³ s'est donc traduite par une augmentation du pourcentage de candidats élus en dehors de l'ordre utile.

Il est intéressant de savoir dans quelle mesure des hommes ont été élus au détriment de femmes et vice-versa. On peut établir que de manière générale, les femmes sont lésées par le fait que certains candidats rompent l'ordre utile grâce à leurs voix de préférence. En 1999, le pourcentage de femmes et d'hommes élus n'aurait pas changé si les sièges avaient simplement été attribués en fonction de l'ordre de la liste. Comme le pourcentage de candidats élus en dehors de l'ordre utile en 1999 était insignifiant, cela n'a rien d'étonnant. En 2004 en revanche, si les sièges avaient été attribués exclusivement en fonction de la place que les candidats occupaient sur la liste, sept femmes de plus au total auraient été élues. En 2009, elles auraient été treize de plus.

Le nombre d'élues ne dépend pas uniquement du nombre de femmes occupant des places éligibles sur les listes électorales. Il faut également que les électeurs accordent suffisamment

²³ Loi du 22 janvier 2002 visant à réduire de moitié l'effet dévolutif des votes exprimés en case de tête et à supprimer la distinction entre candidats titulaires et candidats suppléants pour l'élection du Conseil flamand, du Conseil régional wallon et du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale (*M.B.* du 23 février 2002) ; Loi du 27 décembre 2000 visant à réduire de moitié l'effet dévolutif des votes exprimés en case de tête et à supprimer la distinction entre candidats titulaires et candidats suppléants pour l'élection des Chambres législatives fédérales et du Conseil de la Communauté germanophone (*M.B.* du 24 janvier 2001) ; Loi du 26 juin 2000 visant à réduire de moitié l'effet dévolutif des votes exprimés en case de tête et à supprimer la distinction entre candidats titulaires et candidats suppléants pour l'élection des conseils provinciaux et communaux et du Parlement européen (*M.B.* du 14 juillet 2000).

de **voix de préférence** à des candidates. Le pourcentage de voix de préférence exprimées en faveur de candidates a légèrement augmenté entre 1999 et 2004, mais a ensuite stagné. En 1999, au total, 35,6% des voix de préférence ont été émises en faveur de candidates. En 2004 et en 2009, en moyenne 39,7% des voix de préférence ont été émises en faveur de candidates. Nous constatons donc que la parité introduite depuis 2004 ne s'est pas traduite par une augmentation substantielle des voix de préférence exprimées en faveur de femmes. En 1999, c'est l'électeur bruxellois qui a le plus voté en faveur de candidates, les femmes obtenant en moyenne le pourcentage de voix de préférence le plus élevé sur les listes électorales du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Alors que le pourcentage de voix de préférence en faveur de candidates sur les listes du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale s'est maintenu à un niveau relativement élevé lors des élections de 2004 et 2009, l'électeur bruxellois a été rattrapé en 2004 par l'électeur flamand. En 2009, les femmes ont en moyenne obtenu le plus haut pourcentage de voix de préférence sur les listes électorales du Parlement flamand.

Après avoir analysé les proportions de candidats (élus), nous allons nous pencher sur la répartition des hommes et des femmes au sein des parlements et des gouvernements régionaux et aborder la situation des **mandataires**. D'un point de vue global, la répartition des hommes et des femmes au sein des parlements est très comparable à leur répartition parmi les élus. Au début de la législature actuelle, 40% de femmes siégeaient dans les parlements régionaux, ce qui correspond quasiment au pourcentage de femmes élues dans l'un des parlements régionaux (39,6%). Au début de la législature 2004-2009, le pourcentage de femmes mandataires dans les parlements régionaux (29,8%) était légèrement inférieur au pourcentage d'élues (32,3%). Au début de la législature 1999-2004, le pourcentage de femmes mandataires dans les parlements régionaux (21,4%) correspondait quasiment au pourcentage d'élues (21,5%). Il en ressort donc que, contrairement à ce que l'on craignait, les femmes ne sont pas vraiment lésées par le jeu des suppléances.

En ce qui concerne la présence des femmes au sein des gouvernements, on peut établir qu'elles sont manifestement sous-représentées. Seul le Gouvernement de la Communauté française a fait exception à ce phénomène au cours de la législature 2004-2009 durant laquelle les deux tiers de ces membres étaient des femmes. Au début de la législature actuelle, moins d'un tiers de l'ensemble des membres du gouvernement étaient des femmes et il n'y avait pas une seule femme Ministre-Président. Après que le nombre et le pourcentage de femmes membres du gouvernement aient augmenté pour passer de 18,9% en 1999 à 37,8% en 2004, les gouvernements régionaux comptent à nouveau au début de la législature actuelle un nombre et un pourcentage plus réduits de femmes parmi leurs membres (30,6%).

2.2 LE PARLEMENT FLAMAND

2.2.1 Les candidats

Femmes en tête de liste. Lors des élections du Parlement flamand du 7 juin 2009, dix listes sur quarante-trois, à savoir 23,3%, étaient emmenées par une femme. Cela représente une augmentation de 7,2% par rapport aux élections de 2004 et une augmentation de 7,1% par rapport à 1999. Le SP.a et le CD&V présentaient les pourcentages les plus élevés de femmes en tête de liste. Il s'agit aussi des deux partis responsables de l'augmentation du pourcentage de femmes en tête de liste sur les listes électorales du Parlement flamand. Ce sont des femmes qui tiraient la moitié des listes de ces deux partis. Le SP.a améliore en cela considérablement ses chiffres par rapport à 2004 et 1999 où le parti socialiste ne comptait alors pas une seule femme en tête de liste. Le CD&V comptait également une femme en tête de liste de plus qu'en 2004. Ce parti a présenté de relativement bons chiffres à chaque élection depuis 1999 en ce qui concerne le nombre de femmes en tête de liste. Groen!, la N-VA, l'Open VLD et le Vlaams Belang comptaient chacun une femme en tête de liste en 2009. La Lijst Dedecker enfin ne présentait pas une seule femme en tête de liste.

Femmes premières suppléantes. Si nous observons les listes de suppléants, nous voyons que, lors des élections de 2009, neuf listes de suppléants sur quarante-trois étaient emmenées par une femme (20,9% par rapport à 29% en 2004 et 27,9% en 1999). Nous assistons donc à l'évolution inverse par rapport à la proportion de femmes têtes de listes : alors que la proportion de femmes en tête de liste a augmenté en 2009 par rapport aux élections précédentes, la proportion de femmes premières suppléantes a diminué, de 8,1% par rapport à 2004 et de 7% par rapport à 1999. En 2009, tous les partis comptaient plus d'hommes premiers suppléants que de femmes premières suppléantes. Le CD&V, l'Open VLD et le Vlaams Belang avaient chacun deux femmes premières suppléantes, le SP.a et la Lijst Dedecker avaient une femme première suppléante et Groen! et la N-VA n'avaient pas une seule femme première suppléante. Ce sont surtout Groen! et le CD&V qui ont obtenu des chiffres particulièrement moins positifs en 2009 par rapport à 2004. Alors que le cartel CD&V-N-VA était le seul parti (cartel) en 2004 à compter plus de femmes premières suppléantes que d'hommes premiers suppléants (quatre des six listes affichaient une femme première suppléante), le nombre de femmes premières suppléantes a été divisé par deux en 2009. Comme, en 1999, cinq listes d'Agalev sur onze, à savoir 45,5%, avaient une femme première suppléante. L'évolution de Groen! est donc particulièrement frappante puisque près de la moitié des postes de premiers suppléants étaient occupés par des femmes en 1999 et 2004, alors qu'on ne comptait plus aucune femme première suppléante sur les listes de ce parti en 2009.

Femmes en queue de liste. Les premières places des listes ne sont pas les seules à pouvoir être considérées comme des positions stratégiques. C'est également le cas des dernières places des listes qui sont donc également très intéressantes dans le cadre d'une analyse sous l'angle du genre. Lors des élections de 2009, seize listes pour le Parlement flamand sur quarante-trois (37,2%) proposaient une femme en queue de liste. Cela représentait 11,4% de plus qu'en 2004 où huit listes sur trente et une (25,8%) présentaient une femme en queue de liste. L'importance

de cette augmentation est encore amplifiée si l'on tient compte du fait que le pourcentage de femmes en queue de liste avait déjà fortement augmenté en 2004 par rapport à 1999. En effet, en 1999, seules neuf listes sur soixante-huit (13,2%) avaient une femme en queue de liste. En 2009, c'est la N-VA qui a obtenu les meilleurs chiffres : quatre des six listes de la N-VA étaient poussées par une femme. Ce sont des femmes qui clôturaient la moitié des listes de Groen! et du CD&V. Le SP.a et l'Open VLD présentaient chacun deux femmes en queue de liste, le Vlaams Belang et la Lijst Dedeker en avaient chacune une. L'augmentation de la proportion de femmes en queue de liste par rapport à 2004 est encore plus frappante si l'on ne tient pas compte des chiffres de Groen! qui comptait cinq femmes en queue de liste en 2004. Sans tenir compte de Groen!, le pourcentage de femmes en queue de liste en 2004 s'élèverait à seulement 12%, alors que celui de 2009 serait de 35,1%. De 2004 à 2009, l'augmentation ne serait donc pas de 11,4%, mais de 23,1%.

En 1999, un seul candidat (masculin) a été élu à partir de la dernière place. Cependant, si l'on tient compte du fait que, en 2004, près d'un tiers (10 sur 31, soit 32,3%) et en 2009 près d'un quart (10 sur 43, soit 23,3%) des candidats situés en queue de liste ont été élus, on peut affirmer que le fait d'occuper la dernière place de la liste n'est pas anodin. Si nous analysons le pourcentage de candidats élus en queue de liste en fonction du sexe, nous voyons que les candidats (masculins) en queue de liste sont relativement plus souvent élus que leurs homologues féminines. En 2009, trois candidates sur seize (ou 18,8%) et sept candidats (masculins) sur vingt-sept (ou 25,9%) ont été élus à partir de la dernière place. En 2004, deux candidates sur huit (ou 25%) ont été élues alors que l'on comptait huit candidats (masculins) élus sur vingt-trois (ou 34,8%) à partir de la dernière place.

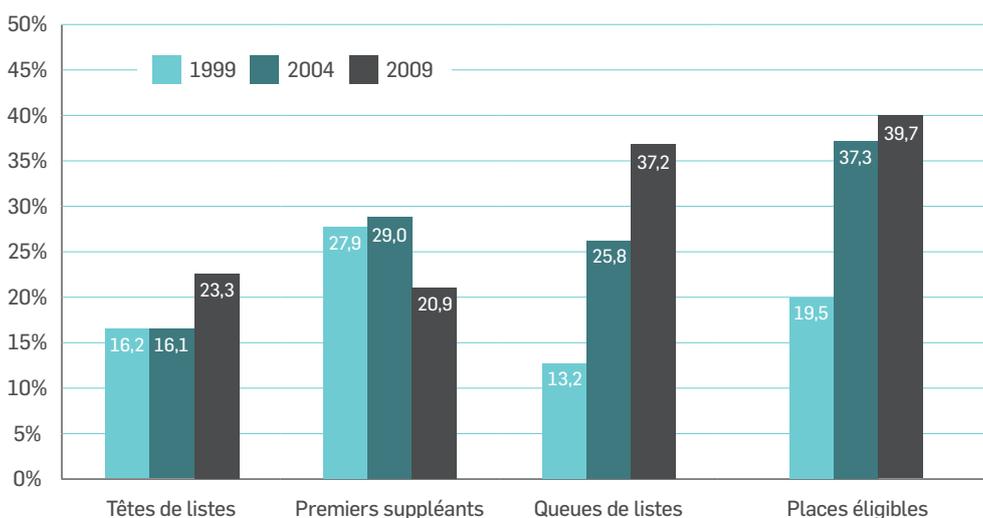
Femmes aux places éligibles. Un dernier indicateur intéressant concernant la répartition des hommes et des femmes sur les listes électorales concerne le nombre et le pourcentage de femmes situées aux places éligibles. Le pourcentage de femmes occupant des places éligibles sur les listes électorales du Parlement flamand a légèrement augmenté, passant de 37,3% en 2004 à 38,8% en 2009. L'augmentation observée entre 1999 et 2004 est cependant beaucoup plus frappante : +17,8%. En ce qui concerne les élections de 2009, le SP.a a enregistré le plus haut pourcentage de femmes occupant des places éligibles (45,5%), suivi par le CD&V (41,4%) et l'Open VLD (40%). Groen!, le seul parti en 2004 où 50% des places éligibles étaient occupées par des femmes, ne leur réservait en 2009 qu'un tiers des places éligibles. La N-VA et le Vlaams Belang attribuaient tous deux environ un tiers de leurs places éligibles à des candidates.

Par rapport à 2004, le pourcentage de femmes occupant des places éligibles a le plus augmenté au Vlaams Belang (+9,4%) et au SP.a (+8,7% par rapport au cartel SP.a-Spirit en 2004). Pour ces deux partis, nous constatons en outre que le pourcentage de femmes occupant des places éligibles avait déjà fortement augmenté entre 1999 et 2004 (+24,8% pour le SP.a et +18,3% pour le Vlaams Belang). Le pourcentage de femmes occupant des places éligibles sur les listes du VLD était également significativement plus élevé en 2004 qu'en 1999 (+17,8%). Entre 2004 et 2009, ce pourcentage n'a augmenté que de 3% pour l'Open VLD. Chez les démocrates-chrétiens, l'évolution est moins marquée, puisque le pourcentage de femmes occupant des

places éligibles était déjà relativement élevé en 1999. On peut établir que de manière générale, à l'exception de Groen! en 2009, le pourcentage de femmes occupant des places éligibles a augmenté pour chaque parti lors de chaque élection.

Le graphique 3 présente un aperçu du pourcentage de candidates occupant un certain nombre de places stratégiques sur les listes électorales.

GRAPHIQUE 3. Pourcentages de candidates occupant des places stratégiques sur les listes électorales du Parlement flamand - 1999, 2004 et 2009



2.2.2 Les élus

Les élues. Sur les cent vingt-quatre élus du Parlement flamand, cinquante et un (41,1%) sont des femmes. Cela représente une augmentation de 8,8% par rapport aux élections de 2004 où quarante élus sur cent vingt-quatre (32,3%) étaient des femmes. À l'exception d'une légère baisse de la proportion d'élues au sein de Groen! (de 33,3% en 2004 à 28,6% en 2009), la proportion de femmes élues a augmenté dans tous les partis par rapport à 2004. En 2009, en termes de pourcentages, c'est le SP.a qui présentait la plus grande proportion d'élues (52,6%). Rappelons qu'il s'agit également du parti qui comptait la plus importante proportion de femmes en tête de liste (avec le CD&V) et le pourcentage le plus élevé de femmes occupant des places éligibles. En ce qui concerne l'élection du Parlement flamand, le parti socialiste flamand est le seul qui comptait davantage de femmes que d'hommes parmi ses élus. En chiffres absolus, c'est le CD&V qui a obtenu le plus grand nombre d'élues (quatorze sur les trente et un), mais, d'un point de vue relatif, ce parti atteint la deuxième place avec 45,2% d'élues, talonné par la N-VA (43,8%) et l'Open VLD (42,9%). Le Vlaams Belang (33,3%) et Groen! (28,6%) comptaient chacun un tiers d'élues environ. Avec deux femmes sur un total de huit élus, la Lijst Dedeker présentait le pourcentage d'élues le plus faible (25%).

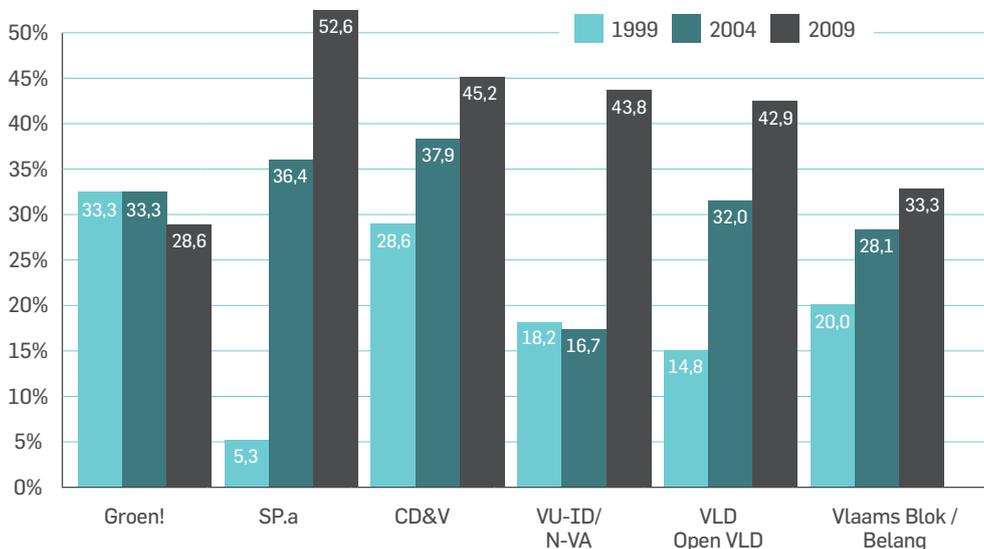
Comme nous venons de le voir, c'est le SP.a qui en 2009 affiche le pourcentage d'élues le plus élevé, et, parmi les grands partis, il s'agit aussi du parti où la proportion d'élues a le plus augmenté par rapport aux élections régionales précédentes (+16%). Si l'on prend en considération l'ensemble des partis, on voit immédiatement la spectaculaire augmentation du pourcentage d'élues au sein de la N-VA (de 16,7% en 2004 à 43,8% en 2009). Il faut cependant replacer cette évolution dans son contexte. La N-VA s'est en effet présentée en 2004 comme le petit partenaire de cartel du CD&V et, à ce titre, elle n'a pas introduit de liste indépendante. En outre, la N-VA faisait partie des « vainqueurs » des élections de 2009 : le parti a obtenu seize sièges en 2009 alors qu'il n'en comptait que six suite aux élections précédentes.

Au sein de l'Open VLD, le pourcentage d'élues a augmenté de plus de 10% par rapport à 2004 ; au sein du CD&V, il a augmenté de 7,3% et, au sein du Vlaams Belang, nous observons en 2009 près de 5% de femmes en plus parmi les élus par rapport à 2004. Groen! est, comme nous l'avons déjà dit, le seul parti au sein duquel le pourcentage d'élues a diminué par rapport à 2004. Si nous observons les chiffres absolus, nous voyons cependant qu'il faut nuancer cette baisse. Le nombre absolu d'élues reste en effet identique : en 2004 et en 2009, Groen! avait deux élus. Toutefois, comme Groen! comptait en 2009 un élu de plus, le pourcentage d'élues apparaît légèrement en baisse en 2009.

Comme le pourcentage d'élues constitue un des principaux indicateurs de ce rapport, nous allons poursuivre la comparaison entre les résultats sexués des trois dernières élections. En 1999, seuls vingt-trois élus sur cent dix-huit²⁴ étaient des femmes, ce qui représentait un pourcentage de 19,5%. On voit immédiatement que le pourcentage d'élues a fortement augmenté entre 1999 et 2004, à savoir de 12,8%. Si nous observons les pourcentages d'élues par parti, nous observons un certain nombre d'évolutions intéressantes. Ce qui frappe surtout, c'est l'évolution du pourcentage d'élues au sein du parti socialiste flamand. Alors que, en 1999, le SP avait de loin le pourcentage d'élues le plus faible (5,3%), nous voyons que le cartel SP.a-Spirit atteignait le deuxième plus important pourcentage en 2004 avec 36,4%, pour devenir en 2009 le seul parti présentant davantage d'élues que d'élus, et ce, alors que le nombre de sièges obtenus par le parti n'a pas changé de manière significative entre 1999 et 2009. Une autre (non-)évolution intéressante concerne le pourcentage d'élues au sein d'Agalev/Groen!. Le parti vert comptait déjà en 1999 un tiers d'élues, ce en quoi il dépassait les performances des autres partis. Ce pourcentage est resté identique lors des élections de 2004 et 2009. Comme les pourcentages d'élues dans les autres partis ont augmenté à chaque élection, Groen! est devenu en 2009 l'avant-dernier parti en termes de pourcentage d'élues. Enfin, nous pouvons souligner que le CD&V a obtenu des chiffres relativement bons à chaque élection en ce qui concerne le pourcentage d'élues.

Le graphique 4 présente l'évolution du pourcentage d'élues par parti pour le Parlement flamand. Le pourcentage de la Lijst Dedecker, fondée en 2007, n'est pas repris dans le graphique. Les pourcentages mentionnés pour le SP.a, le CD&V, la N-VA et le VLD en ce qui concerne les élections de 2004 correspondent uniquement aux pourcentages d'élues au sein de ces partis et non au sein des cartels auxquels ils ont appartenu.

²⁴ En 1999, les six représentants bruxellois au Parlement flamand n'étaient pas encore élus directement.

GRAPHIQUE 4. Pourcentage d'élues par parti au sein du Parlement flamand depuis 1999

Femmes élues en dehors de l'ordre utile. Si le nombre et le pourcentage d'élues sont importants, il est très intéressant d'observer les places qu'occupaient sur les listes les femmes et les hommes qui ont été élus. La question est de savoir dans quelle mesure les femmes réussissent, comparativement aux hommes, à être élues en dehors de l'ordre utile de la liste électorale. Sur les cent vingt-quatre élus du Parlement flamand, quatorze (11,3%) ont été élus en 2009 en dehors de l'ordre utile. Le pourcentage de 2009 est légèrement inférieur à celui de 2004 où 13,7% des élus avaient réussi à rompre l'ordre utile. Si nous ventilons les résultats de 2009 en fonction du sexe, nous obtenons les chiffres suivants : sur les cinquante et une candidates élues, cinq (9,8%) ont été élues en dehors de l'ordre utile, alors que chez les hommes, on arrive à neuf candidats élus en dehors de l'ordre utile sur un total de septante-trois élus (12,3%). Le CD&V comptait le plus grand nombre de femmes élues en dehors de l'ordre utile, tant en chiffres absolus qu'en pourcentage (21,4%). Le Vlaams Belang et le SP.a ont chacun une femme élue en dehors de l'ordre utile, ce qui correspond respectivement à 14,3% et 10% de femmes élues en dehors de l'ordre utile. Dans les autres partis, pas une seule femme n'a été élue en 2009 en dehors de l'ordre utile. Par rapport aux élections de 2004, le pourcentage de femmes élues en dehors de l'ordre utile a baissé de 5,2%. Chez les hommes en revanche, cette diminution est de seulement 0,8%. En 1999 seuls deux des cent dix-huit candidats (1,7%) avaient réussi à rompre l'ordre utile, à savoir un homme et une femme.

Voix de préférence remportées par des candidates. Pour parvenir à un nombre suffisant d'élues, il est essentiel qu'il y ait suffisamment de femmes (aux places éligibles) sur les listes électorales, mais aussi que les électeurs accordent suffisamment de voix de préférence aux candidates. On sait que les femmes récoltent traditionnellement moins de voix de préférence

que les hommes. Dans cette optique, il est intéressant d'examiner le fossé entre les pourcentages moyens de voix de préférence des candidats et des candidates. Le pourcentage de voix de préférence accordées à des candidates a augmenté à chaque élection depuis 1999. En 2009, les candidates ont récolté 44,7% de l'ensemble des voix de préférence attribuées aux listes électorales du Parlement flamand. C'est l'électorat flamand qui apparaît en cela le plus favorable aux candidates. En 2004, les femmes avaient déjà obtenu en moyenne le pourcentage le plus élevé de voix de préférence sur les listes électorales du Parlement flamand (43,1%). Le pourcentage de voix de préférence attribuées à des candidates est significativement plus élevé en 2004 et en 2009 qu'en 1999 où les femmes n'avaient obtenu que 35,8% des voix de préférence.

Le score de Groen! est constant : l'électeur vert accorde systématiquement plus de voix de préférence aux candidates qu'aux candidats. En 2004 et en 2009, les listes de Groen! pour le Parlement flamand ont enregistré davantage de voix de préférence en faveur de femmes dans toutes les circonscriptions. En 1999 déjà, les femmes obtenaient en moyenne davantage de voix de préférence que les hommes dans neuf circonscriptions sur onze. Groen! est chaque fois le seul parti flamand où les femmes réunissent en moyenne plus de votes sur leur nom que les hommes. En 2009, le SP.a arrivait en deuxième position avec 46,6% et le CD&V en troisième avec 46%. Sur les listes de la N-VA, de l'Open VLD, du Vlaams Belang et de la Lijst Dedecker, les femmes ont chaque fois obtenu 41% environ des voix de préférence. Les candidates ont chaque fois obtenu le plus petit pourcentage de voix de préférence sur la liste de l'U.F. (35,7% en 2004 et 38,8% en 2009).

En 2009, le SP.a (+6%) et l'Open VLD (+3,6%) présentaient les plus grandes différences par rapport aux résultats de 2004, tandis que les pourcentages de Groen! et du CD&V ont légèrement baissé. Si nous comparons ces résultats à ceux de 1999, nous remarquons immédiatement l'évolution qui a eu lieu au sein du parti socialiste flamand. Alors que l'électeur du SP était celui qui accordait le moins de voix de préférence à des candidates en 1999, le SP.a enregistre le deuxième pourcentage par ordre d'importance en 2009 en termes de voix de préférence accordées à des femmes.

*Femmes dans le top 10 et le top 50 des plus gros faiseurs de voix.*²⁵ Examinons maintenant la présence des femmes dans les tops 10 et 50 des candidats qui obtiennent les proportions les plus élevées de voix de préférence. Il est en effet utile d'examiner dans quelle mesure le fossé entre les pourcentages de voix de préférence en faveur de femmes et d'hommes se reflète dans le top des plus gros faiseurs de voix. Les candidats sont ici classés en fonction de ce que la littérature appelle le « taux de pénétration ». Cet indicateur correspond au nombre de voix de préférence d'un candidat divisé par le nombre total de voix de préférence attribuées dans la circonscription dans laquelle le candidat se présente.

En 2009, il y avait deux femmes dans le top 10 des plus gros faiseurs de voix : Hilde Crevits, tête de liste du CD&V dans la circonscription de Flandre occidentale, arrivant à la troisième place du classement, et Joke Schauvliege, tête de liste du CD&V dans la circonscription de Flandre

²⁵ Vu le caractère spécifique de la circonscription bruxelloise (beaucoup plus petite que les 5 autres circonscriptions flamandes), les candidats qui se sont présentés dans cette circonscription n'ont pas été pris en considération dans l'établissement du top 10 et du top 50 des plus gros faiseurs de voix. La proximité (géographique et sociale) entre candidats et électeurs étant souvent beaucoup plus importante dans les petites circonscriptions que dans les grandes, les candidats des petites circonscriptions bénéficient en général de « taux de pénétration » élevés, ce qui rend difficile la comparaison des taux obtenus par des candidats se présentant dans des circonscriptions de tailles très différentes. Pour information, si les candidats bruxellois pour le Parlement flamand avaient été pris en compte dans les classements établis sur base des « taux de pénétration », tant en 2004 qu'en 2009, quatre d'entre eux auraient figuré dans le top 10. En 2004 Johan Demol (Vlaams Belang) serait arrivé en première position, Sven Gatz (Open VLD) en 6^e, Bert Anciaux (Spirit) en 7^e et Steven Vanackere (CD&V) en 9^e. En 2009 Sven Gatz aurait été en première position, Johan Demol en 4^e, Brigitte Grouwels (CD&V) en 6^e et Steven Vanackere en 10^e.

orientale et arrivant en neuvième position. En 2004, il y avait trois femmes dans le top 10 : Inge Vervotte (CD&V, circonscription d'Anvers) en troisième position, Freya Van den Bossche (SP.a, circonscription de Flandre orientale) en cinquième position et Joke Schauvliege (CD&V, circonscription de Flandre orientale) en neuvième position. Ces trois femmes occupaient également la place de tête de liste. En 1999, il n'y avait qu'une seule femme dans le top 10 des plus gros faiseurs de voix : Anny De Maght-Aelbrecht, tête de liste du VLD dans la circonscription d'Alost-Audenarde, arrivant en sixième position dans le classement.

Après avoir examiné le nombre de femmes dans le top 10, penchons-nous sur le nombre et le pourcentage de femmes placées dans le top 50. Si nous comparons les trois élections, nous voyons que le nombre de femmes présentes dans le top 50 des plus gros faiseurs de voix augmente constamment à chaque élection. Nous observons également que, alors qu'en 1999, toutes les femmes du top 50 des plus gros faiseurs de voix étaient également en tête de liste, en 2004 et en 2009, des femmes occupant d'autres places sur les listes électorales atteignent aussi le top 50.

En 2009, on comptait seize femmes arrivant dans le top 50 (32%) dont huit se sont présentées sur une liste du CD&V. Le SP.a avait quatre femmes placées dans le top 50, le VLD deux et Groen! et le Vlaams Belang ne comptait chacun qu'une seule femme faiseuse de voix. Comme la N-VA a obtenu seize candidats élus, dont sept femmes, il est tout de même un peu étonnant de constater que pas une seule candidate de la N-VA ne se retrouve dans le top 50 des plus gros faiseurs de voix. Il en va de même pour la Lijst Dedecker dont pas une seule candidate n'atteint le top 50 des plus gros faiseurs de voix. En 2004, il y avait treize femmes arrivant dans le top 50 (26%), dont plus de la moitié, huit pour être précis, sous les couleurs du CD&V. Le SP.a avait deux femmes arrivant dans le top 50, le VLD, Groen! et le Vlaams Blok ne comptait chacun qu'une seule femme faiseuse de voix. En 1999 enfin, les femmes représentaient un cinquième des 50 plus gros faiseurs de voix. Les trois femmes qui se plaçaient le mieux dans le top 50 étaient membres du VLD. Le CVP pouvait également revendiquer trois femmes faiseuses de voix, la VU-ID et Agalev avaient quant à eux chacun deux femmes dans le top 50. Il est étonnant de constater que le SP n'avait pas une seule femme dans le top 50 des plus gros faiseurs de voix en 1999.

2.2.3 Les mandataires

Répartition des hommes et des femmes au sein du Parlement flamand. Lors de la prestation de serment au Parlement flamand après les élections de 2009, treize élus ont renoncé à leur mandat. Parmi eux, deux hommes ont été remplacés par une femme tandis que quatre femmes ont été remplacées par un homme. Les autres candidats ont été remplacés par une personne du même sexe qu'eux. Suite à la prestation de serment, il y avait donc deux femmes de moins qui siégeaient au Parlement flamand par rapport au nombre d'élus. Après les élections de 2009, quarante-neuf femmes ont prêté serment au Parlement flamand, ce qui représente 39,5% du nombre total de parlementaires. La répartition des hommes et des femmes au Parlement flamand n'a pas changé après la formation du gouvernement. Six ministres devaient être remplacés au sein du Parlement. Un ministre a été remplacé par une femme (Jo Vandeurzen par Vera Jans, CD&V) et une ministre a été remplacée par un homme (Freya Van den Bossche

par Jan Roegiers, SP.a). Les quatre autres ministres ont été remplacés par une personne du même sexe.

Répartition des hommes et des femmes au sein du Gouvernement flamand. Au début de la législature 2009-2014, le Gouvernement flamand comptait quatre femmes sur un total de neuf membres, ce qui représente un peu moins de la moitié des membres du gouvernement (44,4%). Le Gouvernement flamand est le gouvernement au sein duquel les femmes sont les mieux représentées, tous les autres gouvernements régionaux présentant une proportion plus faible de femmes. Bien que le Gouvernement flamand soit toujours composé de davantage d'hommes que de femmes, il semble que l'équilibre entre hommes et femmes ait été pris en compte lors de sa formation. Parmi les ministres et les vice-ministres-présidents, on compte d'ailleurs autant d'hommes que de femmes : un des deux vice-ministres-présidents est une femme, de même que trois des six ministres. Le ministre-président, enfin, est un homme.

En termes de pourcentage, le SP.a fournit le pourcentage le plus élevé de femmes membres du gouvernement : deux des trois membres socialistes du gouvernement sont des femmes. Le CD&V attribue à des femmes la moitié de ses postes au sein du gouvernement. La N-VA est le seul parti du gouvernement à ne mandater aucune femme.

En chiffres absolus et relatifs, le Gouvernement flamand compte au début de la législature actuelle davantage de femmes qu'au début des deux législatures précédentes. Au début de la législature 2004-2009, le Gouvernement flamand comptait trois femmes sur un total de dix membres et, au début de la législature 1999-2004, il y avait trois femmes sur un total de neuf membres.

2.3 LE PARLEMENT WALLON

2.3.1 Les candidats

Femmes en tête de liste. Lors de l'élection du Parlement wallon du 7 juin 2009, dix listes sur cinquante-deux (19,2%) avaient une femme pour tête de liste, ce qui représente une augmentation de 6,7% par rapport à 2004, mais seulement une augmentation de 3,6% par rapport à 1999. En 2004, il y avait donc proportionnellement moins de femmes en tête de liste qu'en 1999. Avec quatre femmes en tête de liste (30,8%), le MR était le parti qui a le nombre et le pourcentage les plus élevés de femmes en tête de liste. Ecolo et le cdH avaient chacun trois femmes en tête de liste alors qu'aucune liste du PS n'était emmenée par une femme. Alors que le parti socialiste flamand affichait un pourcentage considérablement plus élevé de femmes en tête de liste en 2009 qu'en 2004 et qu'en 1999, le PS restait en 2009 le seul parti francophone sans femme en tête de liste. Le MR obtient des chiffres relativement bons à chaque élection depuis 1999 en ce qui concerne le nombre de femmes en tête de liste.

Femmes premières suppléantes. Si nous examinons les listes de suppléants, nous voyons que, comme pour les listes électorales du Parlement flamand, en 2009, le pourcentage de femmes

premières suppléantes a visiblement baissé par rapport à 2004, alors qu'il est seulement 2,4% au-dessus du niveau de 1999. En 2009, onze des cinquante-deux listes de suppléants (ou 21,2%) étaient emmenées par une femme. Avec quatre femmes premières suppléantes sur les treize listes électorales, Ecolo et le PS affichaient le nombre et le pourcentage les plus élevés de femmes premières suppléantes. Le MR comptait deux femmes premières suppléantes et le cdH une. Ici aussi, chaque parti compte davantage de premiers suppléants que de premières suppléantes, une observation qui se vérifie lors de chaque élection depuis 1999. La diminution du nombre de femmes premières suppléantes par rapport à 2004 est principalement due à la baisse du nombre de femmes premières suppléantes au sein du cdH : le parti est passé de cinq femmes premières suppléantes sur treize en 2004 à une seule femme première suppléante sur treize en 2009. C'est ce même cdH qui était d'ailleurs en grande partie responsable en 2004 de l'augmentation du nombre de femmes premières suppléantes par rapport à 1999 : le parti était passé d'une seule femme première suppléante sur treize en 1999 à cinq femmes premières suppléantes sur treize en 2004.

Femmes en queue de liste. Dix-sept des cinquante-deux listes (32,7%) avaient une femme en queue de liste, ce qui représentait 15,7% de moins que lors des élections de 2004. Le pourcentage de femmes en queue de liste a tellement diminué en 2009 qu'il est même inférieur au pourcentage de 1999 où vingt-trois listes sur soixante-trois (36,5%) affichaient une femme en queue de liste. En ce qui concerne les élections de 2009, pas un seul parti ne comptait davantage de femmes que d'hommes en queue de liste. Avec six femmes en queue de liste, Ecolo est le parti le plus proche d'un nombre équivalent d'hommes et de femmes occupant cette place symbolique. Le cdH et le MR avaient chacun quatre femmes en queue de liste, tandis que le PS en avait trois. La diminution de la proportion de femmes en queue de liste est essentiellement due à la forte diminution du nombre de femmes en queue de liste sur les listes du PS (de cinq sur treize en 1999 et huit sur treize en 2004, on passe à trois sur treize en 2009). Rappelons que le PS était en 2004 le seul grand parti comptant davantage de femmes que d'hommes en queue de liste. Il faut ajouter que l'importance de la place en queue de liste est beaucoup moins grande en Wallonie qu'en Flandre, les candidats situés à cette place pour l'élection du Parlement wallon n'étant en effet que rarement élus. En 1999, seul un candidat (masculin) en queue de liste a été élu ; en 2004, deux candidats (masculins) et, en 2009, quatre, parmi lesquels une femme et trois hommes.

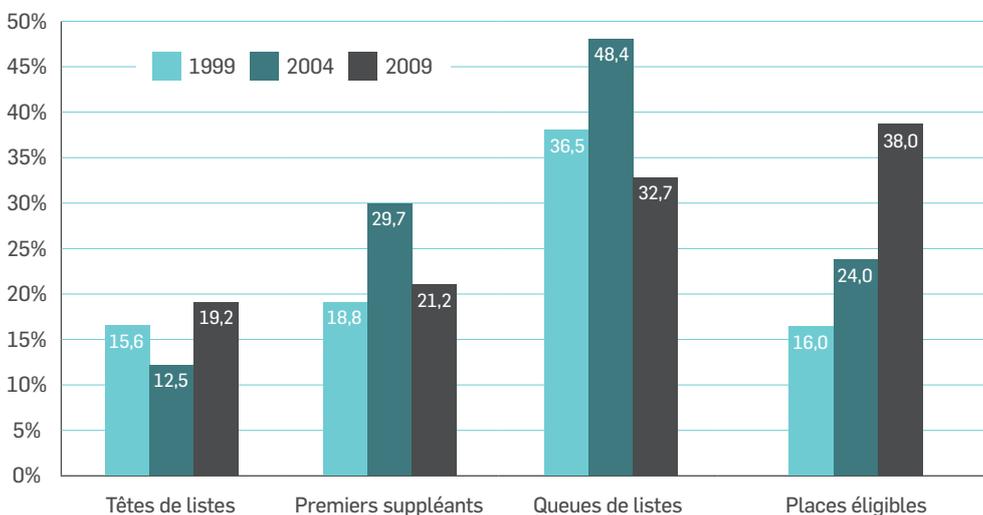
Femmes aux places éligibles. Si nous regardons le pourcentage de femmes occupant des places éligibles, nous voyons que ce pourcentage a une fois encore fortement augmenté sur les listes électorales du Parlement wallon, plus fort que sur les listes électorales des autres parlements. En 2009, vingt-sept des septante-et-une places éligibles (38%) ont été attribuées à des femmes, alors qu'en 2004, les femmes n'occupaient que 24% des places éligibles. Cette forte augmentation est une conséquence de la disparition de la disposition transitoire des lois sur la parité. Comme les élections en Wallonie se font en fonction de treize circonscriptions de plus petite taille, la plupart des listes disposent de très peu de places éligibles. Le fait que, sous l'effet de l'application complète des nouvelles lois sur la parité, la première femme de la liste doive désormais au moins occuper la deuxième place s'est traduit par une nette

augmentation du pourcentage de femmes occupant des places éligibles. Le pourcentage le plus élevé de femmes occupant des places éligibles se retrouve au MR (40%), suivi par le PS (38,2%). Le cdH (35,7%) et Ecolo (33,3%) ont tous les deux placé environ un tiers de femmes aux places éligibles de leurs listes.

En 2004, le pourcentage de femmes occupant des places éligibles avait déjà augmenté de 8% par rapport à 1999, où douze places éligibles sur septante-cinq étaient occupées par des candidates.

Le graphique 5 donne un aperçu du pourcentage de candidates occupant des places stratégiques sur les listes électorales du Parlement wallon de 1999, 2004 et 2009.

GRAPHIQUE 5. Pourcentages de candidates occupant des places stratégiques sur les listes électorales du Parlement wallon - 1999, 2004 et 2009



2.3.2 Les élus

Les élues. C'est assurément entre 2004 et 2009 que la proportion d'élues a le plus augmenté lors des élections du Parlement wallon. La proportion de femmes élues le 7 juin 2009 au sein du Parlement wallon a augmenté de manière spectaculaire par rapport aux élections de 2004. Alors qu'en 2004 18,7% de femmes à peine avaient été élues pour siéger au Parlement wallon – la proportion la plus faible de tous les parlements régionaux – ce pourcentage a presque doublé lors des élections de 2009 pour atteindre 34,7%, ce qui représente une augmentation de 16%. Cette augmentation est avant tout la conséquence de la disparition de la disposition transitoire des lois sur la parité. En tenant compte du fait que, en 2009, 75% des listes électorales du Parlement wallon n'avaient qu'un ou deux candidats élus²⁶, l'impact de l'obligation d'attribuer l'une des deux premières places de la liste à une femme est très net dans le cas de petites circonscriptions. Le pourcentage d'élues a augmenté pour tous les partis.

²⁶ Lors des élections de 2009, sur les cinquante-deux listes, vingt-quatre (46,2%) n'ont qu'un seul candidat tête de liste élu, quinze (28,8%) ont deux candidats élus, deux listes (3,8%) en ont trois et trois listes (5,8%) en ont plus de trois. Aucun candidat n'est élu sur huit listes (15,4%). Seuls 9,6% des listes ont plus de deux places éligibles.

Le MR a la proportion la plus élevée d'élues (42,1%). Ecolo arrive en deuxième position avec 35,7%. En chiffres absolus, le PS a le nombre le plus élevé d'élues, mais en pourcentage, le PS n'arrive qu'en troisième position avec 31%. C'est le cdH qui obtient le nombre et le pourcentage les plus faibles d'élues (30,8%). Il s'agit également du parti qui obtient le moins de sièges.

En chiffres absolus, le nombre d'élues augmente le plus au sein d'Ecolo et du PS. Les deux partis ont quatre élues de plus en 2009 qu'en 2004, mais, en pourcentage, c'est le cdH qui enregistre la plus forte augmentation (+23,7%). En chiffres absolus, c'est le MR qui enregistre la plus petite augmentation du nombre d'élues (une élue en plus par rapport à 2004), mais le parti libéral francophone reste comme nous l'avons dit le parti qui présente le pourcentage d'élues le plus élevé.

Le fait que plus d'un tiers des candidats élus soient des femmes est particulièrement spectaculaire si nous prenons en considération l'ensemble de la période 1999-2009. En 1999, seuls huit candidats élus sur septante-cinq (10,7%) étaient des femmes. Le pourcentage d'élues a donc augmenté en 2004 de 8% par rapport à 1999. Le fait que l'augmentation de ce pourcentage entre 2004 et 2009 soit deux fois plus élevée qu'entre 1999 et 2004 confirme l'hypothèse selon laquelle l'application de l'obligation de désigner deux candidats de sexe différent aux deux premières places de la liste électorale (principe de la tirette) peut être très efficace dans les petites circonscriptions.

Si nous examinons les résultats des trois élections, nous voyons immédiatement que, à chaque élection depuis 1999, le MR est le parti qui présente la proportion la plus élevée d'élues, suivi par Ecolo. Cette constatation prend toute son importance quand on sait que le MR n'est cependant jamais le parti qui obtient le plus de sièges, le PS étant invariablement le plus grand parti de Wallonie. Malgré cette supériorité numérique, le parti socialiste n'arrive jamais qu'en troisième position (en 2004 et en 2009) ou en quatrième position (en 1999) lorsque nous classons les partis en fonction du pourcentage de femmes élues.

Le graphique 6 présente l'évolution du pourcentage d'élues par parti pour le Parlement wallon. Le FN n'a pas obtenu une seule élue en 2009, c'est pour cette raison qu'il n'est pas repris dans ce graphique.

GRAPHIQUE 6. Pourcentage d'élus par parti au sein du Parlement wallon - 1999, 2004 et 2009

Femmes élues en dehors de l'ordre utile. Lors de l'élection du Parlement wallon, le nombre de candidats élus en dehors de l'ordre utile est bien inférieur à la situation rencontrée dans le cas de l'élection du Parlement flamand. En 2009, seuls cinq des septante-cinq élus (6,7%) ont réussi à rompre l'ordre utile. En 2004, ils étaient quatre élus sur septante-cinq (5,3%) et, en 1999, seul un élu sur septante-cinq y était parvenu (1,3%). Le nombre de candidats élus en dehors de l'ordre utile augmente donc de manière constante, mais le pourcentage de 2009 reste négligeable. En 2009, sur un total de vingt-six élues, une seule femme a été élue en dehors de l'ordre utile (3,8%), alors que quatre candidats (masculins) élus sur quarante-neuf (8,2%) ont réussi à rompre l'ordre utile. En 2004 également, une seule femme avait réussi à rompre l'ordre utile (sur un total de quatorze candidates élues) pour trois hommes (sur un total de soixante et un candidats masculins élus). La seule femme élue en dehors de l'ordre utile pour le Parlement wallon est chaque fois située en queue de liste sur la liste du MR de Nivelles.

Voix de préférence remportées par des candidates. Si nous examinons le pourcentage moyen de voix de préférence remportées par les candidates et les candidats, nous voyons que les femmes ont remporté en moyenne 38,7% des voix de préférence lors de l'élection du Parlement wallon de 2009. L'électeur wallon a donc accordé moins de voix de préférence à des candidates en 2009 qu'en 2004 où les femmes ont récolté 41,4% en moyenne des voix de préférence. Le pourcentage moyen de voix de préférence accordées à des femmes en 2009 est sensiblement plus élevé qu'en 1999 où les femmes n'avaient récolté que 29,6% en moyenne des voix de préférence. Tout comme lors des deux élections précédentes, l'élection du Parlement wallon est la seule dans le cadre de laquelle il n'y a pas un seul parti où les femmes ont en moyenne récolté davantage de voix de préférence que les hommes. Lors des élections de 2009, contrairement à ce qui s'était passé en 2004, on comptait dix listes sur un total de cinquante-deux (19,2%) où les femmes remportent plus de la moitié des voix de préférence. C'est le cas

pour quatre listes d'Ecolo et pour respectivement trois listes du cdH et du MR. En 1999, on comptait huit listes sur soixante-quatre où les femmes avaient obtenu davantage de voix de préférence que les hommes. Il s'agissait de quatre listes d'Ecolo, d'une liste du PSC, d'une liste du PRL-FDF et de deux listes du FN.

Du côté wallon, c'est l'électeur vert qui accorde en moyenne le pourcentage le plus élevé de voix de préférence aux femmes : les candidates d'Ecolo obtiennent en moyenne 47,8% des voix de préférence accordées à ce parti. Le deuxième parti dans ce classement est le MR où les femmes ont remporté en moyenne 42,7% des voix. C'est sur les listes du PS que les femmes remportent de loin le pourcentage le plus faible de voix de préférence : seuls 31,6% des voix de préférence en faveur de candidats du PS ont été accordés à des femmes. Il s'agit d'une constatation étonnante puisqu'en 2004, l'électeur du PS était celui qui avait accordé le pourcentage le plus élevé de voix de préférence à des candidates (46,2%).

Malgré la forte diminution de ce pourcentage pour le PS, le pourcentage total de voix de préférence en faveur de candidates n'a pas beaucoup baissé par rapport à 2004, compte tenu des résultats positifs d'Ecolo, du cdH et du MR. En 1999, c'était déjà l'électeur d'Ecolo qui accordait le pourcentage le plus élevé de voix de préférence à des candidates (44,7%). Les électors du FN et du PRL-FDF, qui accordaient respectivement 32,8% et 30,9% des voix de préférence à des femmes, arrivaient alors loin derrière.

Femmes dans le top 10 et le top 50 des plus gros faiseurs de voix. En 2009, une seule femme fait partie du top 10 des plus gros faiseurs de voix : Christine Defraigne, tête de liste pour le MR à Liège, figure en septième position dans le classement. En 2004, aucune femme ne faisait partie du top 10 des plus gros faiseurs de voix. La première femme du classement, Chantal Bertouille (tête de liste pour le MR dans la circonscription de Tournai-Ath-Mouscron) n'arrivait qu'en trente-troisième position dans le classement. En 1999, Laurette Onkelinx avait atteint de justesse le top 10 en tant que tête de liste du PS à Liège.

Lorsque nous examinons le top 50 des plus gros faiseurs de voix, nous voyons que le nombre de femmes arrivant dans le top 50 en 2009 est nettement plus élevé que lors des élections précédentes. En 2009, nous trouvons en effet douze candidates dans le top 50 des plus gros faiseurs de voix, pour seulement cinq en 2004. Il est frappant de constater que huit de ces douze femmes sont membres du MR. Le PS et le cdH ont chacun deux femmes faiseuses de voix. En 2004, comme nous l'avons déjà dit, aucune femme ne faisait partie du top 10 des plus gros faiseurs de voix, ce qui reflétait la forte sous-représentation des femmes présentes dans le top 50 (cinq femmes à peine, dont la première en trente-troisième position). Quatre de ces femmes étaient à nouveau des candidates du MR, la cinquième portant les couleurs du PS. En 1999, sept femmes avaient atteint le top 50 : trois candidates PRL-FDF, deux candidates du PS et deux candidates du PSC. Le MR qui a invariablement le pourcentage d'élues le plus élevé, a manifestement aussi le plus grand nombre de femmes faiseuses de voix.

2.3.3 Les mandataires

Répartition des hommes et des femmes au sein du Parlement wallon. Lors de la prestation de serment au Parlement wallon suite aux élections du 7 juin 2009, huit candidats ont renoncé à leur mandat. Parmi eux, six candidats ont été remplacés par une personne du même sexe qu'eux tandis qu'un homme a été remplacé par une femme et qu'une femme a été remplacée par un homme. Il en résulte que le nombre de femmes qui ont prêté serment est resté identique au nombre d'élues : vingt-six femmes ont prêté serment au Parlement wallon. Corollaire de la formation des différents gouvernements, huit parlementaires ont encore dû être remplacés après être devenus ministres. Une femme a ainsi été remplacée par un homme (pour le PS, Eliane Tillieux a été remplacée par Claude Eerdeken) tandis que deux hommes ont été remplacés par une femme (pour le PS toujours, Paul Magnette a été remplacé par Graziana Trotta et Philippe Courard par Malika Sonnet). Après la formation des gouvernements, le Parlement wallon comptait vingt-sept femmes mandataires. Il y siège donc une femme de plus que le nombre de femmes élues.

Répartition des hommes et des femmes au sein du Gouvernement wallon. Le Gouvernement wallon compte la proportion la plus faible de femmes parmi ses membres. Au début de la législature 2009-2014, une seule femme siégeait en tant que ministre (socialiste) sur un total de huit membres. Le Gouvernement wallon ne compte pas une seule femme vice-ministre-présidente et le ministre-président est un homme. Actuellement, le Gouvernement wallon comprend donc moins de femmes qu'au début de la législature précédente où trois membres du gouvernement sur les neuf étaient des femmes. Au début de la législature 1999-2004, le Gouvernement wallon ne comptait pas une seule femme.

2.4 LE PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

2.4.1 Les candidats

Femmes en tête de liste. Globalement, le nombre et le pourcentage de femmes en tête de liste sur les listes électorales du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale diminuent à chaque élection. En 2009, seule une des onze listes électorales (9,1%) pour l'élection du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale était tirée par une femme, à savoir la liste d'Ecolo. En 2004, les deux partis verts avaient chacun une femme tête de liste (ce qui revient au total à 20% de femmes en tête de liste), alors qu'en 1999, quatre des onze listes (36,4%) étaient emmenées par une femme, à savoir les listes du VLD-VUO, du PS, du FNB et – à nouveau – d'Ecolo dont la liste bruxelloise est invariablement tirée par une (même) femme. Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale est la seule assemblée où la proportion de femmes en tête de liste ait systématiquement diminué depuis 1999.

Femmes premières suppléantes. Paradoxalement, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale est aussi le seul parlement où la proportion de femmes premières suppléantes ait

augmenté par rapport à 2004 (de 10% en 2004 à 27,3% en 2009). L'évolution contraire entre le pourcentage des femmes en tête de liste et celui des femmes premières suppléantes laisse supposer que les deux indicateurs fonctionnent dans une certaine mesure comme des vases communicants. Cependant, par rapport à 1999 où plus de la moitié des listes de suppléances (54,5%) étaient emmenées par une femme, le pourcentage de femmes premières suppléantes a diminué sur les listes électorales du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Ecolo dont la liste effective a toujours été emmenée par une femme depuis 1999, opte systématiquement pour un candidat masculin comme premier suppléant, de sorte que la tête de liste et le premier suppléant sont toujours de sexe différent.

Femmes en queue de liste. En 2009, quatre des onze listes électorales (36,4%) du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale présentaient une femme en queue de liste. Cela représente une augmentation de 16,4% par rapport aux élections de 2004 (où deux listes sur dix avaient une femme en queue de liste), mais une diminution par rapport à 1999 où la proportion de femmes en queue de liste était de 45,4% (cinq listes sur onze, toutes francophones). La hausse observée entre 2004 et 2009 est entièrement due à l'augmentation du nombre de femmes en queue de liste sur les listes des partis néerlandophones. En 2009, quatre listes néerlandophones sur sept pour l'élection du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale avaient une femme en queue de liste (à savoir les listes de Groen!, du SP.a, de l'Open VLD et de la Lijst Dedecker), tandis qu'en 2004 aucun parti néerlandophone n'avait de femme en queue de liste. Idem en 1999 où pas une seule liste électorale néerlandophone n'avait de femme en queue de liste. Dans la pratique, cette évolution vers davantage de femmes à la dernière place des listes néerlandophones n'a cependant pas eu de conséquence sur le nombre d'élues. En 2009 et en 1999, aucun des derniers candidats sur les listes électorales néerlandophones du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale n'avaient été élus et en 2004, les candidats (SP.a-Spirit et Vlaams Blok) élus à partir de la dernière place étaient masculins.

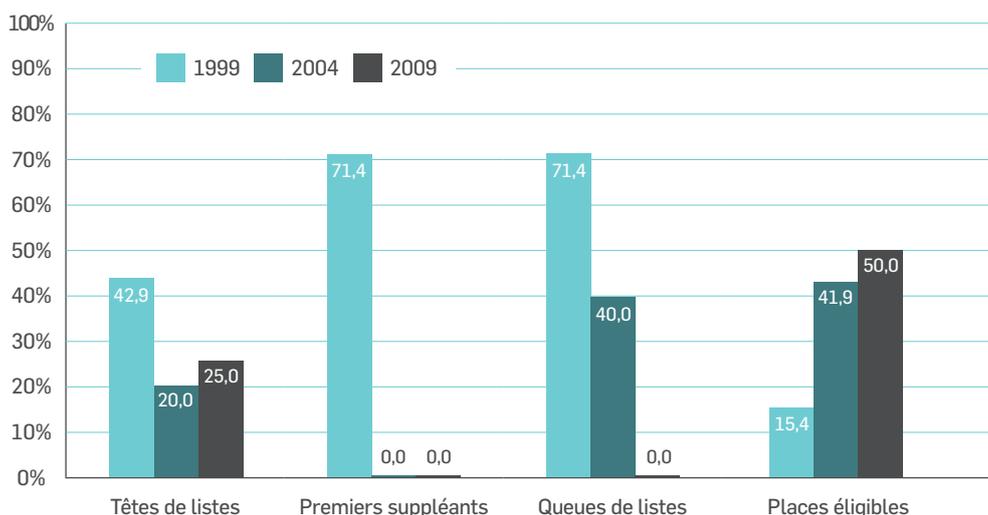
Nous observons l'évolution inverse parmi les partis francophones : le nombre et le pourcentage de femmes en queue de liste diminuent, alors que le nombre et le pourcentage d'élus à partir de la dernière place augmentent. En 1999, il y avait cinq femmes francophones situées en dernière position (sur un total de sept listes) et les candidates en queue de liste d'Ecolo et du PSC ont été les seuls candidats à être élus à partir de cette place. En 2004, le cdH et le MR affichaient encore une candidate en queue de liste, mais en 2009, plus aucune liste francophone ne présentait de candidate en queue de liste, alors que le nombre de candidats en queue de liste élus parmi les partis francophones ne cesse d'augmenter : en 2004, trois candidats francophones en queue de liste sur cinq ont été élus (un homme et deux femmes) et, en 2009, les quatre candidats (masculins) en queue de liste sur les listes francophones ont été élus.

Femmes aux places éligibles. Entre 2004 et 2009, le pourcentage de femmes occupant des places éligibles sur les listes électorales du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a augmenté, passant de 40,5% à 47%. En d'autres termes, lors de l'élection du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale en 2009, près de la moitié des places éligibles étaient occupées

par des candidates. Cette hausse est une conséquence de l'augmentation du pourcentage de femmes occupant des places éligibles sur les listes des partis francophones. En 2009, la moitié des places éligibles des listes des partis francophones étaient occupées par des femmes (par rapport à 41,9% en 2004). Trois des quatre partis francophones ont attribué au moins la moitié de leurs places éligibles à des femmes, le cdH étant le seul à n'accorder que 30% des places éligibles à des femmes. En ce qui concerne les listes des partis néerlandophones, en 2009 comme en 2004, un tiers des places éligibles étaient occupées par des femmes, où seul l'Open VLD a attribué la moitié des places éligibles à des femmes, tandis que le CD&V et le Vlaams Belang ont attribué une de leurs trois places éligibles à une femme. Groen! et le SP.a ont quant à eux attribué leur seule place éligible à un homme.

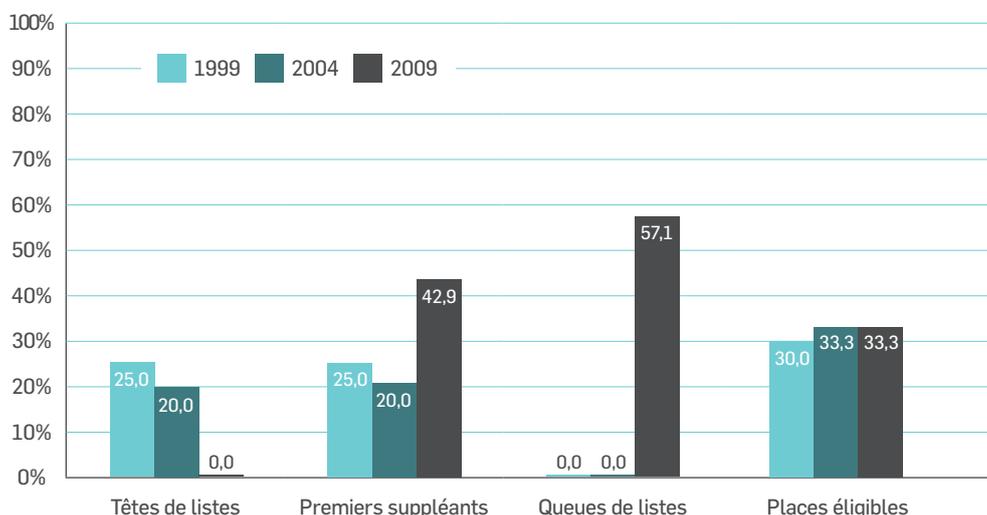
Le pourcentage de femmes occupant des places éligibles sur les listes électorales du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a augmenté à chaque élection depuis 1999. Comme dans le cas du Parlement flamand où la proportion de femmes aux places éligibles est passée de 15,4% en 1999 à 41,9% en 2004 et à 50% en 2009, nous voyons que cette augmentation est beaucoup plus marquée entre 1999 et 2004 qu'entre 2004 et 2009. Entre 1999 et 2004, le pourcentage augmente de 23,2% (de 17,3% à 40,5%), tandis que l'augmentation n'est que de 6,5% entre 2004 et 2009. Nous voyons là clairement l'effet de la loi sur la parité et plus précisément l'impact de l'augmentation du quota qui est passé de 33,3% en 1999 à la 50% en 2004. L'augmentation du pourcentage de femmes occupant des places éligibles est chaque fois la conséquence d'une augmentation de ce pourcentage sur les listes électorales francophones (plus longues). Le pourcentage de femmes francophones occupant des places éligibles augmente (fortement) à chaque élection, tandis que la proportion de candidates néerlandophones aux places éligibles s'élève à un tiers environ depuis 1999.

GRAPHIQUE 7.²⁷ Pourcentages de candidates occupant des places stratégiques sur les listes électorales du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (partis francophones) - 1999, 2004 et 2009



²⁷ Etant donné que les pourcentages présentés ici concernent des nombres absolus très restreints, la prudence est recommandée lors de l'analyse de ce graphique. Un petit changement au niveau des chiffres peut en effet causer un changement important sur le plan des pourcentages.

GRAPHIQUE 8.²⁸ Pourcentages de candidates occupant des places stratégiques sur les listes électorales du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (partis néerlandophones) - 1999, 2004 et 2009



2.4.2 Les élus

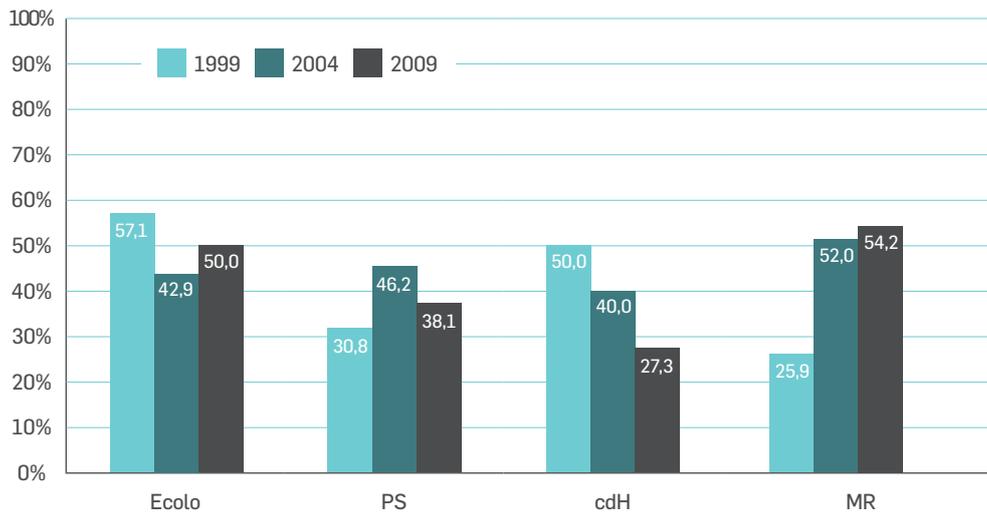
Les élues. Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale est la seule assemblée où la proportion de femmes élues a légèrement diminué par rapport à 2004. En 2009, trente-neuf des quatre-vingt-neuf élus (43,8%) au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale étaient des femmes ; elles étaient quarante et une (46,1%) en 2004. Malgré cette légère baisse, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale reste l'assemblée où les femmes sont les mieux représentées. La diminution du nombre d'élues est liée au fait que les partis francophones comptent deux élus de moins. En 2009, on comptait trente-deux femmes sur septante-deux élus francophones (44,4%) alors qu'il y avait trente-quatre femmes francophones (ou 47,2%) en 2004. C'est le MR qui en 2009 a obtenu le plus grand nombre de femmes parmi ses élus, tant en chiffres absolus qu'en pourcentage. Il s'agit également du seul parti qui comptait plus d'élues que d'élus au sein du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Ecolo arrivait en deuxième position avec un nombre équivalent d'élues et d'élus : huit femmes sur un total de seize candidats élus. Le PS a obtenu 38,1% d'élues, tandis que le cdH, le plus petit parti francophone à Bruxelles, avait, avec 27,3%, la plus faible proportion de femmes parmi ses élus.

Le pourcentage d'élues pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale avait déjà fortement augmenté en 2004 par rapport à 1999, où vingt-six élus sur septante-cinq (34,7%) étaient des femmes. Sur les listes néerlandophones, trois femmes avaient été élues sur un total de onze candidats élus (27,3%), alors que sur les listes francophones, vingt-trois femmes avaient été élues sur un total de soixante-quatre candidats élus (35,9%). Avec plus d'un tiers d'élues, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale était déjà en 1999 le parlement régional comptant la proportion la plus élevée d'élues. Comme le pourcentage d'élues en 2004

²⁸ Etant donné que les pourcentages présentés ici concernent des nombres absolus très restreints, la prudence est recommandée lors de l'analyse de ce graphique. Un petit changement au niveau des chiffres peut en effet causer un changement important sur le plan des pourcentages.

s'approchait déjà fortement de la parité, il n'est pas étonnant que la proportion d'élues ne se soit pas encore renforcée en 2009 et il se pourrait bien que l'on ait atteint une sorte de plafond quant à la proportion d'élues au sein du Parlement bruxellois.

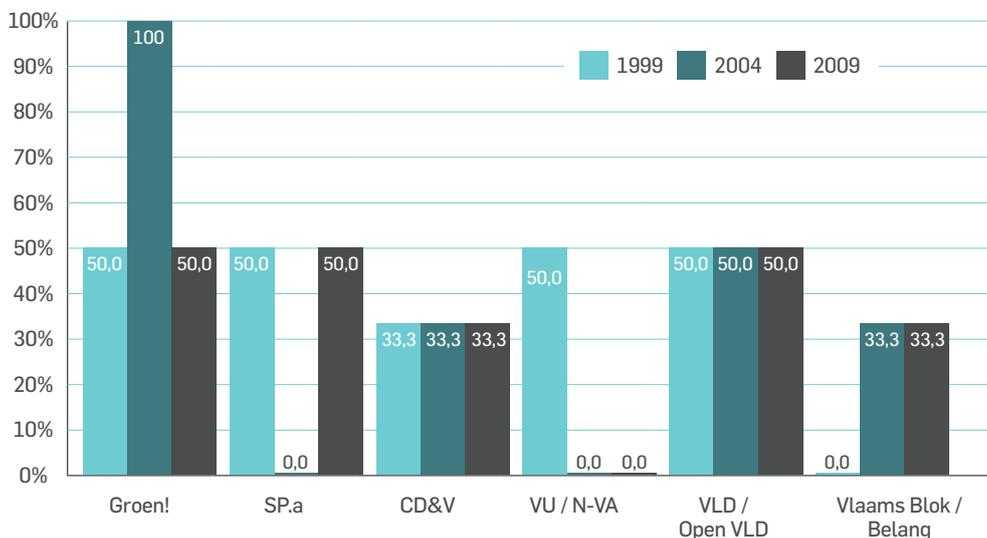
GRAPHIQUE 9. Pourcentage d'élues par parti au sein du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (partis francophones) - 1999, 2004 et 2009



Si nous nous penchons sur les partis néerlandophones, nous voyons que le nombre et le pourcentage d'élues en 2009 sont les mêmes qu'en 2004. Sept femmes néerlandophones ont été élues au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, ce qui revient à 41,2%. Groen!, le SP.a et l'Open VLD avaient tous un nombre équivalent d'élues et d'élus. Le CD&V et le Vlaams Belang comptaient tous deux une femme sur trois élus. La N-VA enfin ne comptait qu'un seul candidat (masculin) élu. Le graphique 10 présente le pourcentage d'élues sur les listes néerlandophones du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Comme il s'agit ici de très petites proportions d'élues, il faut interpréter les résultats présentés dans le graphique avec la plus grande prudence. Une petite modification des proportions peut en effet générer un grand changement dans les pourcentages.

Si nous faisons un rapprochement entre l'évolution du pourcentage d'élues et l'application de la loi sur la parité, nous obtenons une première indication du fait que, dans la grande circonscription bruxelloise, c'est essentiellement le quota, c'est-à-dire la parité, qui aura eu un effet sur le nombre d'élues. En ce qui concerne les longues listes francophones, l'obligation d'avoir une candidate à l'une des trois (en 2004) ou deux premières places (en 2009) aura probablement eu beaucoup moins d'effet que, par exemple, dans le cadre de l'élection du Parlement wallon où les circonscriptions sont beaucoup plus petites.

GRAPHIQUE 10. Pourcentage d'élus par parti au sein du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (partis néerlandophones) - 1999, 2004 et 2009



Femmes élues en dehors de l'ordre utile. Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale est l'assemblée qui détient la deuxième plus importante proportion de candidats arrivant à être élus en dehors de l'ordre utile (après le Parlement de la Communauté germanophone). En 2009, vingt et un élus au total sur quatre-vingt-neuf (23,6%) ont été élus en dehors de l'ordre utile. En 2004, 30,3% des candidats avaient été élus en dehors de l'ordre utile. Le pourcentage de candidats élus en dehors de l'ordre utile est donc significativement plus élevé en 2004 et en 2009 qu'en 1999 où seuls cinq candidats (francophones) sur septante-cinq (6,7%) avaient été élus en dehors de l'ordre utile. Le nombre de candidats élus en dehors de l'ordre utile est à chaque élection plus élevé parmi les partis francophones (dont les listes sont plus longues) que parmi les partis néerlandophones. Lors des élections de 2009, pas un seul candidat des listes néerlandophones n'a été élu en dehors de l'ordre utile. En ce qui concerne les partis francophones, vingt et un candidats sur septante-deux ont été élus en dehors de l'ordre utile. Si l'on analyse les résultats selon le sexe des candidats, nous constatons que huit élues sur trente-deux (25%) et treize élus sur quarante (32,5%) ont réussi à rompre l'ordre utile. Au cdH, une femme sur trois a été élue en dehors de l'ordre utile, tandis qu'au sein du PS, du MR et d'Ecolo, près d'un quart des femmes ont été élues en dehors de l'ordre utile. Rappelons que parmi ces candidats francophones élus en dehors de l'ordre utile, il y en avait chaque fois un qui était placé en queue de liste.

Voix de préférence remportées par des candidates. Lors de l'élection du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, 43% des voix de préférence ont été attribuées à des candidates. L'électeur bruxellois arrive ainsi en deuxième position dans le classement des électors les « plus favorables aux femmes ». Le pourcentage de voix de préférence attribuées à des

candidates en 2009 est supérieur à celui de 2004 (40,4%) et est comparable au pourcentage de 1999 où les femmes avaient récolté 42,9% des voix de préférence. L'électeur bruxellois avait dès 1999 attribué bien davantage de voix de préférence aux femmes que les électeurs des autres parlements. Ce niveau relativement élevé de voix de préférence en faveur de candidates s'est maintenu au cours des trois élections, mais, en 2004, comme nous l'avons dit, l'électeur bruxellois, a été rattrapé par l'électeur flamand en matière de vote « favorable aux femmes ».

Tout comme lors des élections de 2004, les pourcentages de voix de préférence remportées par des femmes en 2009, ont été très comparables pour les collèges électoraux néerlandophone (42,7%) et francophone (43%). En 1999 en revanche, l'électeur bruxellois francophone avait en moyenne accordé davantage de voix de préférence aux femmes (43,8%) que l'électeur bruxellois néerlandophone (38,1%). Dans ce contexte, la légère diminution du pourcentage de voix de préférence en faveur des candidates entre 1999 et 2004 est la conséquence d'une baisse sur les listes francophones et plus précisément du fort recul enregistré par le PS. Dans les autres partis francophones et parmi les listes néerlandophones, nous observons même une (légère) augmentation du pourcentage de voix de préférence accordées à des candidates.

Il est frappant de constater que c'est à nouveau dans les deux partis verts que les femmes ont en moyenne remporté les pourcentages les plus élevés de voix de préférence. Les candidates de la liste de Groen! ont en moyenne obtenu 60,8% des voix de préférence attribuées à ce parti. Il s'agit du pourcentage le plus élevé de tous les partis bruxellois. Les candidates de la liste d'Ecolo ont quant à elles obtenu en moyenne 58,4% des voix de préférence. Cela renforce une tendance exceptionnelle observée dès 1999 : les candidates des listes vertes obtiennent à chaque élection un pourcentage plus élevé de voix de préférence que les hommes. La différence par rapport aux autres partis est toujours nette en 2009. Le parti qui obtient le troisième pourcentage le plus élevé de voix de préférence en faveur de candidates est le cdH, avec 48,8%, ce qui correspond à 9,5% de moins qu'Ecolo. Lorsque nous observons les résultats des partis où les femmes obtiennent en moyenne le moins de voix de préférence, nous arrivons exactement aux mêmes conclusions qu'en 2004. C'est le Vlaams Belang et le PS qui enregistrent les pourcentages les plus bas (respectivement 32,5% et 34,4%). En 1999, le Vlaams Blok était déjà le parti où les femmes avaient récolté le pourcentage le plus bas de voix de préférence, mais, dans le cas du PS, comme nous l'avons déjà mentionné, les résultats de 2004 constituent un changement de tendance radical par rapport à 1999. Sans tenir compte des petits partis FNB et Vivant, le PS était en effet en 1999 le parti où les femmes obtenaient le deuxième pourcentage le plus élevé en termes de voix de préférence (45,6%).

Femmes dans le top 10 et le top 50 des plus gros faiseurs de voix. Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale est élu en fonction d'une seule circonscription électorale. C'est pourquoi nous avons décidé de regrouper les candidats francophones et néerlandophones dans le top 10 et le top 50. Comme le collège électoral francophone compte bien plus d'électeurs que le collège néerlandophone, il va de soi que nous retrouverons essentiellement (voire exclusivement) des candidats francophones dans les tops 10 et 50. Le seul candidat néerlandophone dans le top 10 est Johan Demol du Vlaams Belang qui occupait déjà la

cinquième place lors des élections de 2004 et 1999. En ce qui concerne les candidates néerlandophones, nous n'en trouvons que dans le top 50 des élections de 1999 : Annemie Neyts (VLD) arrivait en dix-huitième position et Brigitte Grouwels (CVP) en trente et unième.

Si nous examinons le classement du top 10 collectif, nous y trouvons quatre femmes en 2009 : Joëlle Milquet (cdH) en troisième position, Evelyne Huytebroeck (Ecolo) en cinquième, Fadila Laanan (PS) en neuvième et Françoise Bertieaux (MR) enfin en dixième position. En 2004, il y avait trois femmes dans le top 10, à savoir Joëlle Milquet en première position, Frédérique Ries (MR) en huitième et Françoise Dupuis (PS) en dixième. En 1999, il y avait à nouveau quatre femmes dans le top 10, à savoir Magda De Galan (PS) en troisième position, Evelyne Huytebroeck en quatrième, Martine Payfa (PRL-FDF) en septième et Danielle Caron (PRL-FDF) en dixième.

Si nous comparons le top 50 des trois élections, il apparaît que le nombre de femmes dans ce classement diminue à chaque élection. En 2009 et en 2004, il y avait respectivement dix-huit et dix-neuf candidates dans le top 50, alors qu'elles étaient encore vingt-cinq en 1999. Ce qui frappe particulièrement, c'est la prédominance des candidates du MR, et ce, à chaque élection. Plus de la moitié des femmes faiseuses de voix dans le top 50 appartiennent en effet chaque fois au MR.

Si nous examinons séparément les listes néerlandophones, nous voyons en 2009 quatre femmes néerlandophones dans le top 10 : Brigitte Grouwels (CD&V) en cinquième position, Els Ampe (Open VLD) en septième, Carla Dejonghe (Open VLD) en huitième et Elke Roex (SP.a) en neuvième. En 2004 également, quatre femmes avaient atteint le top 10 : Brigitte Grouwels (CD&V) en quatrième position, Yamila Idrissi (SP.a) en huitième, Adelheid Byttebier (Groen!) en neuvième et Annemie Neyts-Uyttebroeck (VLD) en dixième. En 1999, les femmes occupaient même la moitié du top 10 : Annemie Neyts (VLD) en troisième position, Brigitte Grouwels (CVP) en quatrième, Yamila Idrissi (SP) en sixième, Anne Van Asbroeck (SP) en septième et Adelheid Byttebier (Agalev) en neuvième.

Les femmes néerlandophones sont également bien représentées dans le top 50. Tout comme en 2004, les femmes occupent en 2009 près de la moitié du top 50 : lors des deux dernières élections, vingt-trois des cinquante principaux faiseurs de voix (46%) étaient des femmes. Groen! rassemblait en 2009 le plus grand nombre de femmes faiseuses de voix (7), suivi par l'Open VLD (6). Ensemble, les deux partis fournissaient plus de la moitié des femmes faiseuses de voix. Le Vlaams Belang comptait le plus petit nombre de femmes arrivant dans le top 50 (2), alors qu'en 2004, les candidates du Vlaams Belang étaient les mieux représentées dans le top 50 (9). En 1999 enfin, il y avait vingt femmes dans le top 50, dont dix provenaient du cartel de centre gauche formé entre le SP et Agalev.

2.4.3 Les mandataires

Répartition des hommes et des femmes au sein du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Lors de la prestation de serment au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale suite aux

élections du 7 juin 2009, six élus des listes du groupe linguistique francophone ont renoncé à leur mandat. Parmi eux, deux hommes ont été remplacés par une femme tandis que deux femmes ont été remplacées par un homme. Les deux autres candidats ont été remplacés par une personne du même sexe qu'eux. Dans le groupe linguistique néerlandophone, aucun élu n'a renoncé à son mandat. Il en résulte que la répartition entre les hommes et les femmes au sein du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale n'a pas changé après la prestation de serment : trente-neuf femmes ont prêté serment sur un total de quatre-vingt-neuf parlementaires (43,8%).

Suite à la formation des gouvernements,²⁹ treize parlementaires qui avaient prêté serment au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale ont dû être remplacés. Parmi eux, six hommes ont été remplacés par une femme tandis que deux femmes seulement ont été remplacées par un homme. Suite à la formation des gouvernements, il y avait donc quatre femmes de plus que le nombre d'élues qui siégeaient au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Au début de la législature, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale comptait donc quarante-trois femmes sur un total de quatre-vingt-neuf parlementaires (48,3%).

L'exemple du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale prouve que le fait que certains élus renoncent à leur mandat ou soient remplacés lorsqu'ils deviennent ministres peut avoir de lourdes conséquences sur la répartition des hommes et des femmes au sein des parlements. Alors que le pourcentage d'élues au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale n'était pas beaucoup plus élevé que le pourcentage d'élues au Parlement flamand (43,8% pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale par rapport à 41,1% pour le Parlement flamand), la différence entre les pourcentages de femmes mandataires après la prestation de serment et la formation du gouvernement s'élève à 8,8%. Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale était déjà l'assemblée comptant la proportion la plus élevée d'élues et le jeu des suppléances a eu pour conséquence que le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale renforce encore sa position de parlement où les femmes sont les mieux représentées. Il en ressort également que le jeu des suppléances n'est pas nécessairement défavorable aux femmes. Cela signifie cependant que ce sont essentiellement les hommes qui quittent le parlement pour devenir ministres. De ce point de vue, la répartition des hommes et des femmes au sein du parlement et au sein du gouvernement semblent suivre le principe des vases communicants, ce qui ne renforce pas la présence des femmes au sein du gouvernement. Avec un total de 48,3% de femmes parlementaires, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale est donc le seul à réellement se rapprocher de la parité, bien que son gouvernement ne soit pas le mieux placé en termes de représentation féminine.

Répartition des hommes et des femmes au sein du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Au début de la législature 2009-2014, deux femmes siégeaient au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en tant que ministres sur un total de huit membres : il s'agissait d'une néerlandophone (CD&V) et d'une francophone (Ecolo). Le CD&V a ainsi attribué son seul poste de ministre à une femme. Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale comptait au début de la législature actuelle une femme (francophone) de moins qu'au début de la législature 2004-2009. Au début de la législature 1999-2004, il n'y avait qu'une seule femme (néerlandophone) ministre au sein du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

²⁹ Les élus bruxellois peuvent être amenés à faire partie des gouvernements de communauté.

2.5 LE PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Le Parlement de la Communauté française n'est pas élu directement. Il est composé de septante-cinq membres (élus directement) du Parlement wallon qui font automatiquement partie du Parlement de la Communauté française et de dix-neuf des septante-deux élus francophones du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Répartition des hommes et des femmes au sein du Parlement de la Communauté française. Après les élections du 7 juin 2009, trente-quatre femmes ont prêté serment au Parlement de la Communauté française, sur un total de nonante-quatre parlementaires (36,2%). Après la composition du gouvernement, trente-cinq femmes faisaient partie du Parlement de la Communauté française, sur un total de nonante-quatre parlementaires (37,2%).

Répartition des hommes et des femmes au sein du Gouvernement de la Communauté française. Au début de la législature 2009-2014, le Gouvernement de la Communauté française comptait le deuxième pourcentage le plus élevé de femmes parmi ses membres : trois de ses sept membres ou 42,9% étaient des femmes. Les trois partis du gouvernement fournissaient chacun une femme ministre. Cela signifie qu'Ecolo et le cdH ont attribué la moitié de leurs postes au gouvernement à une femme, tandis que le PS compte une femme sur un total de trois membres du gouvernement. Dans ce contexte, il est très intéressant d'insister sur le fait que, lors de la législature 2004-2009, le Gouvernement de la Communauté française était le seul gouvernement régional à compter davantage de femmes que d'hommes parmi ses membres. Au début de la législature 2004-2009, deux des trois ministres et un des deux vice-ministres-présidents et le ministre-président, soit au total quatre des six membres du gouvernement, étaient des femmes. Au début de la législature 1999-2004, le Gouvernement de la Communauté française comptait également le pourcentage le plus élevé de femmes membres d'un gouvernement, puisque trois de ses huit membres étaient des femmes.

2.6 LE PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

2.6.1 Les candidats

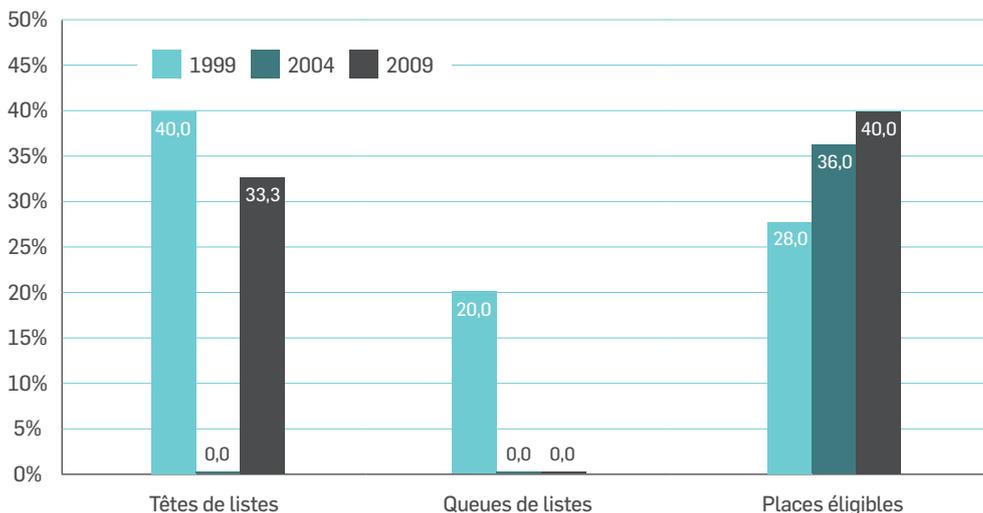
Femmes en tête de liste. Si lors de l'élection du Parlement de la Communauté germanophone en 2004 aucune liste n'était tirée par une femme, en 2009, on comptait deux femmes en tête de liste (33,3%), à savoir une pour le CSP et une pour Ecolo. En 1999 également, deux listes (Ecolo et PJU-PDB) étaient tirées par une femme.

Femmes premières suppléantes. Il n'y a pas de liste de suppléants distincte pour les élections du Parlement de la Communauté germanophone. S'il faut remplacer un parlementaire, un mandat vacant est attribué au candidat effectif suivant ayant remporté le plus de voix de préférence.

Femmes en queue de liste. En 2009 comme en 2004, aucune liste pour l'élection du Parlement de la Communauté germanophone ne comportait de femmes en queue de liste. Cette place n'est pas non plus accessoire ici, comme le démontre le fait qu'en 1999 trois des cinq candidats en queue de liste aient été élus et qu'en 2004 la moitié des candidats élus figuraient en queue de liste. En 2009, deux des six candidats en queue de liste ont été élus. La seule liste à avoir eu une femme en queue de liste au cours de la période 1999-2009 est la liste d'Ecolo en 1999.

Femmes aux places éligibles. Le pourcentage de femmes aux places éligibles pour l'élection du Parlement de la Communauté germanophone a légèrement augmenté, passant de 36% (neuf des vingt-cinq places) en 2004 à 40% (dix des vingt-cinq places) en 2009. Alors qu'en 2004 seul le CSP avait attribué plus de la moitié des places éligibles à des femmes, en 2009, le CSP, Ecolo et Vivant ont attribué la moitié des places éligibles à des femmes. Le SP a attribué deux des cinq places éligibles à des femmes, le PFF une des cinq et le ProDG une des trois. Nous voyons aussi pour le Parlement de la Communauté germanophone que le pourcentage de femmes occupant des places éligibles a davantage augmenté entre 1999 et 2004 (+8%) qu'entre 2004 et 2009 (+4%). En 1999, c'est sur les listes d'Ecolo que nous observons le pourcentage le plus élevé de femmes occupant des places éligibles (66,7%). Au niveau des autres partis, le pourcentage variait entre un tiers (PJU-PDB) et 0% (SP). Sur l'ensemble de la période considérée, il convient de souligner le pourcentage stable et relativement élevé de femmes aux places éligibles sur les listes d'Ecolo et l'augmentation constante de ce pourcentage sur les listes du SP. L'augmentation au niveau du CSP entre 1999 et 2004 peut être la conséquence de la loi sur la parité (en 1999, qu'était apparue la première femme occupant une place éligible sur cinq).

GRAPHIQUE 11. Pourcentages de candidates occupant des places stratégiques sur les listes électorales du Parlement de la Communauté germanophone - 1999, 2004 et 2009³⁰

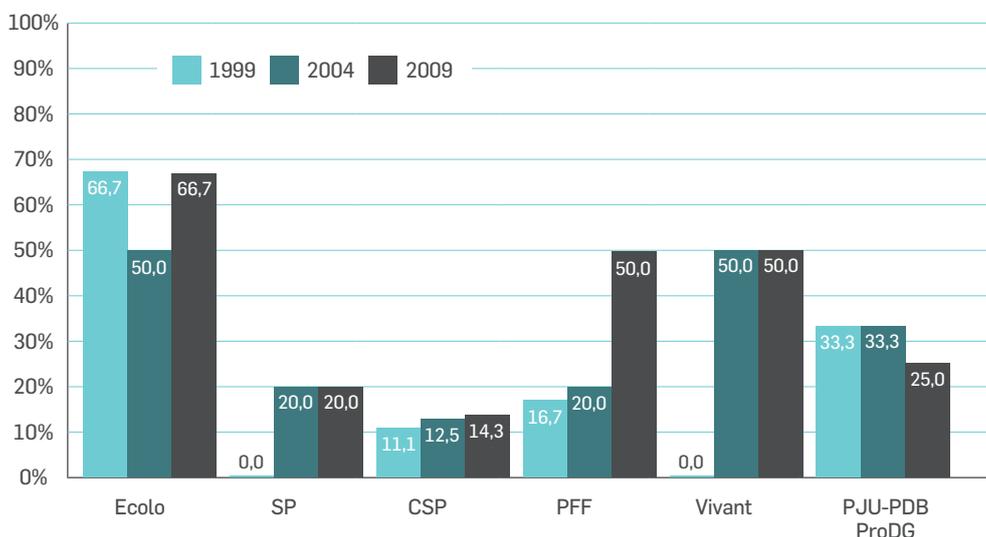


³⁰ Etant donné que les pourcentages présentés ici concernent des nombres absolus très restreints, la prudence est recommandée lors de l'analyse de ce graphique. Un petit changement au niveau des chiffres peut en effet causer un changement important sur le plan des pourcentages.

2.6.2 Les élus

Les élues. Le nombre d'élues a légèrement augmenté, passant de six femmes sur un total de vingt-cinq candidats élus (24%) en 1999 et en 2004 à huit élues (32%) en 2009. Ecolo et le PFF avaient chacun deux élues en 2009, les autres partis comptant chacun une femme parmi leurs élus. En 2004, chaque parti avait une élue. En 1999, seuls quatre partis avaient des élues dans leurs rangs : Ecolo et le CSP en avaient chacun deux, le PFF et le PJU-DDB chacun une. Le graphique 12, qui propose une représentation graphique du pourcentage de femmes élues par parti, montre clairement que le CSP et le SP, les principaux partis, ont la plus petite proportion de femmes élues. En chiffres absolus, le nombre de femmes élues ne diffère en effet pas beaucoup entre les partis. Cela se traduit par un faible pourcentage de femmes élues pour les partis qui ont beaucoup d'élus et des pourcentages plus élevés pour les partis qui ont peu d'élus. Proportionnellement, c'est au sein du PFF que le nombre de femmes élues a le plus augmenté.

GRAPHIQUE 12. Pourcentage d'élues par parti au sein du Parlement de la Communauté germanophone - 1999, 2004 et 2009



Femmes élues en dehors de l'ordre utile. Le Parlement de la Communauté germanophone est l'assemblée où la plus grande proportion de candidats sont élus en dehors de l'ordre utile. En 2009, sept candidats élus sur vingt-cinq (28%) ont réussi à rompre l'ordre utile contre neuf sur vingt-cinq (36%) en 2004 et cinq sur vingt-cinq en 1999 (20%). Nous voyons donc ici aussi que le pourcentage de candidats élus en dehors de l'ordre utile en 2004 et en 2009 est plus élevé qu'en 1999. En 2009, seule une des huit élues (12,5%) a réussi à rompre l'ordre utile, à savoir une femme de la liste PFF, contre six candidats (masculins) élus sur dix-sept (35,3%). En 2004, seule une des six élues avait réussi à rompre l'ordre utile (une femme de la liste PJU-PDB), contre huit hommes élus sur dix-neuf. Les cinq candidats élus en dehors de l'ordre utile en 1999 étaient tous des hommes.

Voix de préférence remportées par des candidates. Lors de l'élection du Parlement de la Communauté germanophone, les femmes ont remporté 38% des voix de préférence. Cela représente une augmentation de près de 5% par rapport à l'élection de 2004, alors que ce pourcentage avait déjà augmenté de 9,1% entre 1999 et 2004. En 1999, les femmes n'avaient obtenu que 24,2% des voix de préférence. Il est donc clair que l'électeur germanophone accorde davantage de voix de préférence aux femmes à chaque élection. Cette évolution a pour conséquence que, alors que le Parlement de la Communauté germanophone se situait en 1999 bien en dessous de la moyenne du point de vue du pourcentage de voix de préférence exprimées en faveur de femmes, il se rapproche de cette moyenne en 2009.

En 2009, c'est à nouveau sur la liste Ecolo qu'on a enregistré le pourcentage le plus élevé de voix de préférence en faveur des femmes (55,9%). Ecolo est ainsi le seul parti germanophone où les femmes ont remporté davantage de voix que les hommes. L'écart entre les scores d'Ecolo et du PFF, le parti qui obtient le deuxième pourcentage par ordre d'importance, est important puisque les femmes de la liste PFF ont en moyenne remporté 42,8% des voix de préférence. Ce sont les électeurs du SP qui ont exprimé le moins de voix de préférence en faveur de candidates (30,6%). La différence la plus notable par rapport à la situation de 1999 et à celle de 2004 est le pourcentage considérablement plus élevé de voix de préférence exprimées en faveur de candidates de la liste PFF en 2009 (42,8% en 2009 – le deuxième pourcentage le plus élevé – par rapport à seulement 29,5% en 2004 et 18,3% en 1999 – chaque fois l'avant-dernier pourcentage).

Femmes dans le top 10 et le top 50 des plus gros faiseurs de voix. Les femmes sont mal représentées dans le top 10 des candidats ayant le taux de pénétration le plus élevé. En 2009, seules deux femmes ont atteint le top 10 : Patricia Creutz-Vilvoye (CSP) en troisième position et Katrin Jadin (PFF) en dixième. Avec deux candidates, le top 10 apparaît toutefois déjà plus favorable aux femmes que lors des élections précédentes. En 2004, pas une seule candidate n'avait atteint le top 10 et, en 1999, il n'y en avait qu'une seule : Dorothea Schwall-Peters (PJU-PDB) en septième position.

Les femmes ne sont pas non plus nombreuses dans le top 50. En 2009 et en 2004, il y avait seize femmes dans le top 50 des plus gros faiseurs de voix (32%) et seulement neuf (19%) en 1999.

2.6.3 Les mandataires

Répartition des hommes et des femmes au sein du Parlement de la Communauté germanophone. Après les élections du 7 juin 2009, sept femmes ont prêté serment au Parlement de la Communauté germanophone, alors qu'elles étaient huit à avoir été élues. Trois candidats élus ont en effet renoncé à leur mandat, à savoir un homme (remplacé par une femme) et deux femmes (remplacées toutes deux par un homme). Les quatre ministres du Gouvernement de la Communauté germanophone ont tous prêté serment au Parlement de la Communauté germanophone et ont donc dû être remplacés en tant que parlementaires. Deux ministres (masculins) ont été remplacés par une parlementaire tandis qu'une femme ministre a été remplacée par un homme au Parlement. Suite à la formation du gouvernement, huit femmes

siégeaient au Parlement de la Communauté germanophone sur un total de vingt-cinq parlementaires. Le pourcentage de femmes mandataires est donc équivalent au pourcentage de femmes élues.

Répartition des hommes et des femmes au sein du Gouvernement de la Communauté germanophone. Au début de la législature 2009-2014, le Gouvernement de la Communauté germanophone comptait une femme ministre. Le PFF était le seul parti du gouvernement à avoir une femme ministre, les deux autres ministres et le ministre-président étant des hommes. Lors de la précédente législature, le Gouvernement de la Communauté germanophone comptait également une femme sur un total de quatre membres. Elle faisait également partie du PFF. Au cours de la législature 1999-2004, il n'y avait pas une seule femme au sein du Gouvernement de la Communauté germanophone qui comptait à l'époque trois membres. Nous voyons donc ici l'impact de l'article 11 bis ajouté à la Constitution en 2002 qui prévoit la mixité obligatoire des organes exécutifs. Depuis l'introduction de cette règle, le Gouvernement de la Communauté germanophone compte un ministre de plus et cette fonction a été attribuée à une femme.

2.7 LE PARLEMENT EUROPÉEN ³¹

2.7.1 Les candidats

Les listes germanophones pour le Parlement européen ne comptant qu'un seul candidat effectif, elles n'ont pas été prises en compte lors de l'analyse du nombre et du pourcentage de femmes occupant des positions stratégiques sur les listes électorales.

Femmes en tête de liste. Lors des élections du Parlement européen du 7 juin 2009, quatre listes sur les onze listes belges étaient tirées par une femme. En chiffres absolus, cela représente un doublement des chiffres des élections de 2004 ; proportionnellement, il s'agit d'une augmentation de 16,4% (36,4% par rapport à 20% en 2004). Alors que chaque groupe linguistique avait une femme en tête de liste en 2004 (pour le SP.a-Spirit et le cdH), il y avait deux femmes en tête de liste dans chaque groupe linguistique en 2009 (sur les listes du SP.a et de la N-VA d'une part et du cdH et d'Ecolo d'autre part). En 1999, trois des dix listes étaient emmenées par une femme. Alors qu'en 2004 et en 2009, les femmes têtes de liste étaient bien réparties dans les deux groupes linguistiques, les trois femmes têtes de liste étaient toutes néerlandophones en 1999 (pour Agalev, le CVP et le VLD).

Femmes premières suppléantes. En 2009, seules deux des onze listes de suppléants avaient une femme en tête de liste, à savoir la liste de la N-VA et celle d'Ecolo, et ce, alors qu'en 2004 la moitié des listes (trois néerlandophones et deux francophones) avaient une femme comme premier suppléant. En 1999 également, il y avait davantage de femmes premières suppléantes sur les listes électorales pour le Parlement européen qu'en 2009, tant en chiffres relatifs qu'en chiffres absolus : quatre des dix listes de suppléants étaient tirées par une femme, une liste néerlandophone et trois listes francophones. Le nombre et le pourcentage de femmes francophones premières suppléantes ont donc diminué à chaque élection.

³¹ Les commentaires ne concernent que les candidats et les élus belges aux élections du Parlement européen.

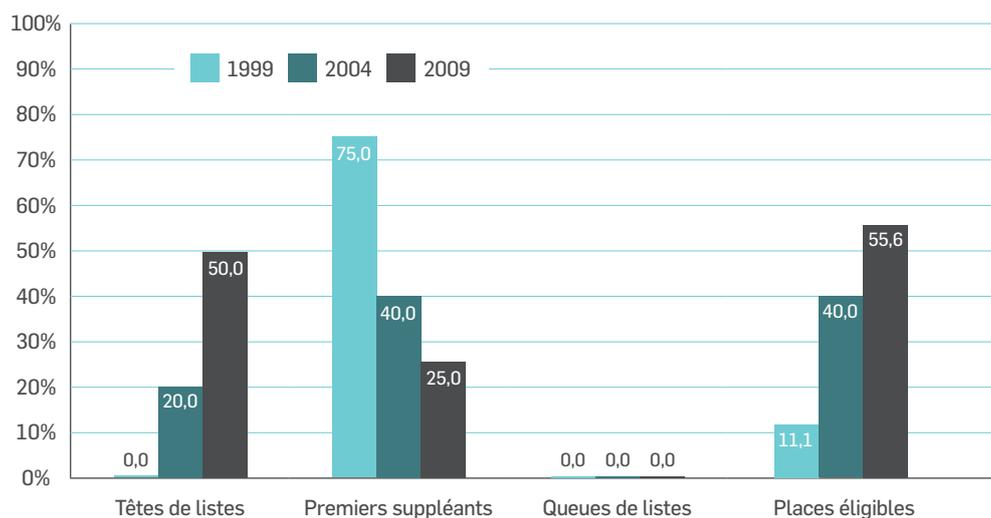
Femmes en queue de liste. En ce qui concerne le Parlement européen, il n'y avait en 2009 que deux femmes en queue de liste, toutes deux sur des listes néerlandophones (pour Groen! et le Vlaams Belang). En 2004, Groen! était le seul parti à avoir une femme en queue de liste et, en 1999, aucun parti n'avait de femme en queue de liste.

Femmes aux places éligibles. Comme pour tous les parlements régionaux, le pourcentage de femmes occupant des places éligibles a aussi légèrement augmenté sur les listes électorales du Parlement européen, passant de 41,7% (dix femmes sur un total de vingt-quatre places éligibles) en 2004, à 47,8% en 2009 (onze femmes sur un total de vingt-trois places éligibles). Cette hausse est une conséquence de l'augmentation du pourcentage de femmes occupant des places éligibles sur les listes des partis francophones. En 2009, les partis francophones avaient 55,6% de femmes occupant des places éligibles sur leurs listes électorales pour le Parlement européen (par rapport à 40% en 2004). Ecolo et le cdH avaient tous les deux attribué leur seule place éligible à une femme. Le PS a attribué la moitié de ses places éligibles à des femmes et le MR une de ses trois places. En ce qui concerne les partis néerlandophones, tout comme en 2004, ceux-ci ont attribué 42,9% des places éligibles à des femmes. La N-VA a accordé sa seule place éligible (en tête de liste) à une femme et, avec deux femmes sur les trois places éligibles, le SP.a a également attribué plus de la moitié de ses places éligibles à des femmes. Le CD&V, l'Open VLD et le Vlaams Belang ont attribué chacun une des trois places éligibles à une femme. Groen! a désigné un homme à sa seule place éligible. Les partis germanophones n'ont qu'une place éligible occupée par un homme depuis les élections de 1994.

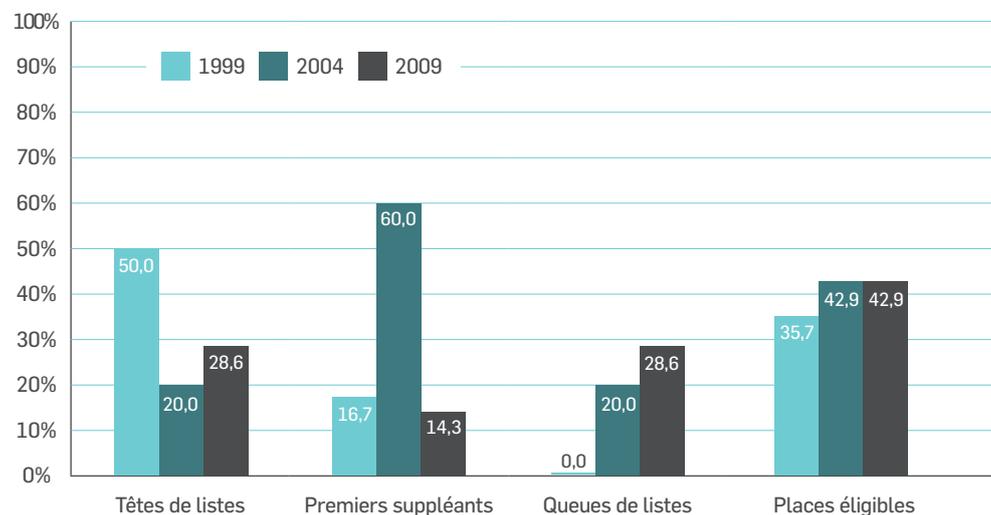
Nous voyons donc que pour le Parlement européen également, le pourcentage de femmes occupant des places éligibles a surtout augmenté entre 1999 et 2004. En 1999, un peu plus d'un quart (26,1%) des places éligibles étaient occupées par des femmes alors que ce pourcentage a atteint 41,7% en 2004. En 2009, le pourcentage de femmes occupant des places éligibles a encore augmenté pour atteindre 47,8%. En d'autres termes, lors de la plupart des élections récentes, près de la moitié des places éligibles ont été attribuées à des candidates. Les listes pour le Parlement européen enregistrent ainsi un pourcentage plus élevé de femmes occupant des places éligibles que celles établies pour les parlements régionaux. Malgré cela, le pourcentage d'élues n'augmente pas. Cela peut s'expliquer, comme nous le verrons plus loin, par le fait que seuls des hommes – et pas qu'un peu – sont élus en dehors de l'ordre utile et que les places éligibles ne garantissent donc pas de mandat. À titre d'illustration, Frieda Brepoels était tête de liste pour la N-VA au Parlement européen lors des élections de 2009. Bien que la N-VA ait ainsi attribué sa seule place éligible sur la liste européenne à une femme, c'est finalement Bart De Wever, situé en queue de liste, qui a été directement élu au Parlement européen. Bart De Wever a obtenu tellement de voix de préférence (218 605 par rapport aux 67 717 en faveur de Frieda Brepoels) que Frieda Brepoels est restée loin derrière le nombre de voix de préférence de Bart De Wever, et ce même après le transfert de la (moitié de la) réserve de voix de préférence. Dans la pratique, Frieda Brepoels peut siéger parce qu'elle est également la première suppléante, mais cet exemple montre bien que la place de tête de liste ne garantit pas aux candidats d'être élus directement et que l'impact des quotas peut être affaibli par le renforcement du poids des voix de préférence et par l'utilisation de candidats

populaires en queue de liste. Le cas de Marijke Dillen et Filip Dewinter constitue un exemple similaire, puisqu'en 2009, Filip Dewinter, avant-dernier sur la liste, a été élu aux dépens de Marijke Dillen qui occupait la deuxième place.

GRAPHIQUE 13. Pourcentages de candidates occupant des places stratégiques sur les listes électorales du Parlement européen (partis francophones) - 1999, 2004 et 2009³²



GRAPHIQUE 14. Pourcentages de candidates occupant des places stratégiques sur les listes électorales du Parlement européen (partis néerlandophones) - 1999, 2004 et 2009³³



³² Etant donné que les pourcentages présentés ici concernent des nombres absolus très restreints, la prudence est recommandée lors de l'analyse de ce graphique. Un petit changement au niveau des chiffres peut en effet causer un changement important sur le plan des pourcentages.

2.7.2 Les élus

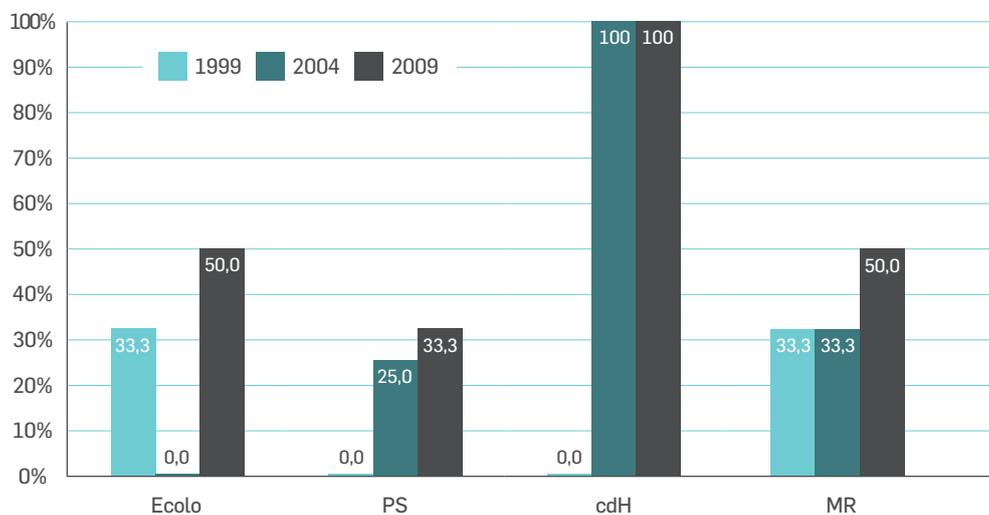
Les élues. La proportion de femmes parmi les élus a aussi légèrement augmenté au sein du Parlement européen. En 2009, la Belgique comptait 31,8% d'élues, ce qui constitue une augmentation de 2,6% par rapport à 2004. En chiffres absolus, le nombre de femmes élues au Parlement européen reste identique. Toutefois, comme la Belgique a deux représentants de moins dans l'hémicycle européen depuis la législature 2009-2014, il y a - proportionnellement parlant - eu plus de femmes élues en 2009 qu'en 2004. Sur les huit parlementaires francophones élus en 2009, quatre étaient des femmes, réparties parmi les quatre partis. Les partis néerlandophones avaient trois élues sur un total de treize élus. Le SP.a, le CD&V et l'Open VLD avaient chacun une élue. Le seul candidat germanophone élu au Parlement européen était un homme.

Ce qui interpelle lorsqu'on examine l'évolution du pourcentage d'élues, c'est que le Parlement européen est la seule assemblée où le pourcentage d'élues n'augmente pas par rapport à 1999, le pourcentage d'élues étant même inférieur de 0,2% en 2009 à celui de 1999. Si on examine l'évolution du nombre et du pourcentage d'élues par groupe linguistique, on s'aperçoit que le nombre et le pourcentage d'élues francophones augmentent à chaque élection (ce qui est cohérent par rapport à l'augmentation du pourcentage de femmes aux places éligibles) alors que le nombre et le pourcentage d'élues néerlandophones diminuent à chaque élection. Comme nous le verrons plus loin, c'est lors de l'élection du Parlement européen en 2009 que le pourcentage de voix de préférence attribuées à des femmes a été le plus bas. En 2004, le Parlement européen arrivait en avant-dernière position en termes de pourcentage de voix de préférence attribuées à des femmes.

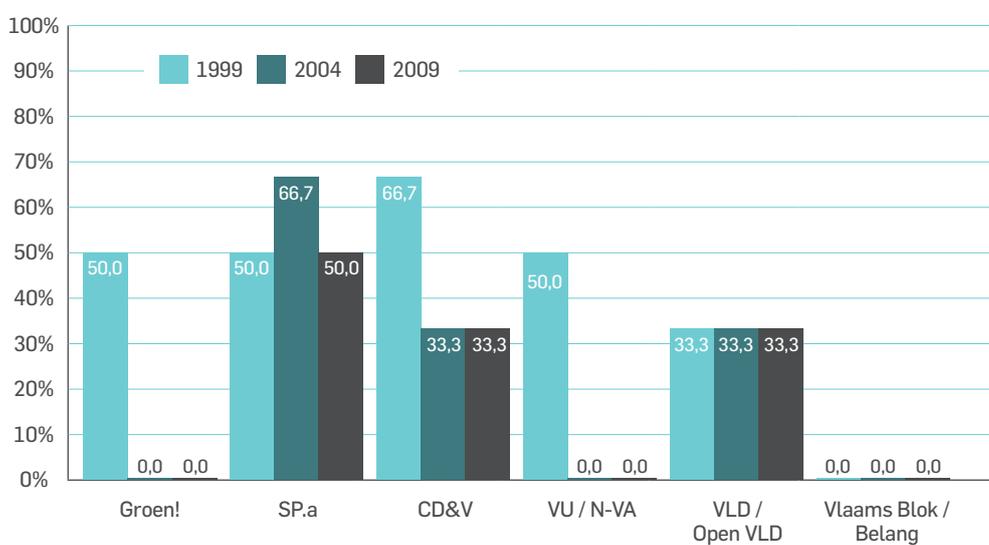
Le graphique 15 présente les pourcentages d'élues par parti dans les partis francophones et le graphique 16 dans les partis néerlandophones. Il faut à nouveau souligner que les pourcentages se rapportent à un très petit nombre de candidats élus par parti, ce qui impose une certaine prudence en termes d'interprétation.

³³ Etant donné que les pourcentages présentés ici concernent des nombres absolus très restreints, la prudence est recommandée lors de l'analyse de ce graphique. Un petit changement au niveau des chiffres peut en effet causer un changement important sur le plan des pourcentages.

GRAPHIQUE 15. Pourcentage d'élus par parti au sein du Parlement européen (partis francophones) - 1999, 2004 et 2009



GRAPHIQUE 16. Pourcentage d'élus par parti au sein du Parlement européen (partis néerlandophones) - 1999, 2004 et 2009



Femmes élues en dehors de l'ordre utile. Trois des vingt-deux candidats élus au Parlement européen (13,6%) ont été élus en dehors de l'ordre utile. En 2004, ils étaient trois candidats sur les vingt-quatre (12,5%). En 2004 comme en 2009, aucune candidate au Parlement européen

n'a été élue en dehors de l'ordre utile. Ce sont en outre les mêmes partis en 2004 et en 2009 qui fournissent les trois candidats (masculins) élus en dehors de l'ordre utile : la N-VA, le Vlaams Belang et le PS.

Voix de préférence remportées par des candidates. Les femmes obtiennent proportionnellement le moins de voix de préférence lors de l'élection du Parlement européen. Lors de l'élection du Parlement européen du 7 juin 2009, les femmes n'ont remporté que 35,6% des voix de préférence. C'est encore moins qu'en 2004 où les femmes avaient remporté 36,4% des voix de préférence. C'est aussi moins qu'en 1999 où les femmes avaient réussi à récolter 36,6% des voix de préférence. Il est frappant de constater que le pourcentage de voix de préférence attribuées à des candidates au Parlement européen a à peine changé depuis 1999, et ce, alors que ce pourcentage a significativement augmenté dans les autres parlements au cours des dix dernières années. Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale constitue une autre exception à ce sujet, mais les candidates du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale avaient déjà remporté plus de 40% des voix de préférence en 1999. Le pourcentage de voix de préférence attribuées aux candidates du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale reste donc stable à un niveau relativement élevé, alors que le pourcentage de voix de préférence attribuées à des candidates du Parlement européen se maintient, quant à lui, à un niveau assez faible.

De manière inhabituelle, ce n'est pas au niveau des partis verts, mais du cdH que les femmes ont remporté le pourcentage le plus élevé de voix de préférence (53,8%). Groenl arrive en deuxième position avec un pourcentage de 51,6%. Le SP.a enregistre lui aussi un score étonnamment élevé avec 49,8%, talonné par Ecolo qui, avec 49,6%, reste également juste en dessous de la barre des 50%. C'est de loin au niveau de l'Open VLD (22,2%) et de la Lijst Dedecker (28,9%) que les femmes récoltent le moins de voix de préférence. Avec 29,2%, le CD&V enregistre lui aussi un score particulièrement bas.

Il faut souligner que ces répartitions étaient plus ou moins identiques lors des élections de 2009 et de 2004. En 2004, c'était par exemple également au sein du cdH que les femmes avaient obtenu le pourcentage le plus élevé de voix de préférence. Lorsqu'on examine le choix des électeurs du SP.a (sans tenir compte des résultats du cartel), on voit que les candidates avaient obtenu un pourcentage de voix de préférence aussi élevé que les femmes de la liste cdH. Les candidates des listes vertes avaient également obtenu plus de la moitié des voix de préférence.

Femmes dans le top 10 et le top 50 des plus gros faiseurs de voix. Si nous commençons par analyser les listes néerlandophones, nous voyons que lors des élections du 7 juin 2009, il y avait deux femmes dans le top 10 des plus gros faiseurs de voix : Marianne Thyssen (CD&V) en cinquième position dans le classement et Kathleen Van Brempt (SP.a) en dixième position. En 2004, deux femmes avaient également atteint le top 10 : Mia De Vits (SP.a) arrivait en quatrième position et Marianne Thyssen en dixième. Lors des élections de 1999, il y avait trois femmes dans le top 10 des plus gros faiseurs de voix qui se classaient en outre en meilleure position que les plus grosses faiseuses de voix des deux élections suivantes : Miet Smet

(CVP) en deuxième position, Annemie Neyts (VLD) en troisième position et Patsy Sörensen (Agalev) en huitième position.

Les femmes néerlandophones sont globalement mal représentées dans le top 50 des candidats ayant le taux de pénétration le plus élevé : tant en 2004 qu'en 2009, vingt-deux des candidats du top 50 (44%) étaient des femmes. Le CD&V fournissait le plus grand nombre de faiseuses de voix lors de ces deux élections. En 2009, il y avait sept candidates du CD&V dans le top 50 ; cinq de l'Open VLD et du Vlaams Belang, trois du SP.a et une seule candidate de la N-VA et de Groen!. En 2004, avec six femmes dans le top 50, le CD&V avait également le plus grand nombre de faiseuses de voix. Le SP.a et le Vlaams Belang en comptaient quatre, Groen! trois, le VLD et Spirit deux et la N-VA n'en comptait qu'une. Lors des élections de 1999, dix-huit candidates avaient atteint le top 50. Ce qui frappe, c'est la prédominance des candidates du VLD par rapport aux élections de 2004 et 2009 : en 1999, sept femmes sur les dix-huit du top 50 étaient membres du VLD, tandis que le CVP, avec seulement trois femmes dans le top 50 en 1999, avait un nombre significativement plus faible de faiseuses de voix que lors des élections de 2004 et 2009. Pour le reste, Agalev avait quatre femmes arrivant dans le top 50, le SP deux, le Vlaams Blok et la Volksunie une seule chacun.

Sur les listes francophones, lors des élections de 2009 et 2004, nous trouvions chaque fois quatre femmes dans le top 10. En 2009, Isabelle Durant (Ecolo) occupait la troisième position, Anne Delvaux (cdH) la quatrième, Frédérique Ries (MR) la cinquième et Véronique De Keyser (PS) la dixième. En 2004, nous trouvions Joëlle Milquet (cdH) en troisième position, Frédérique Ries en quatrième, Isabelle Durant en septième et Sabine Laruelle (MR) en dixième. En ce qui concerne les élections de 1999 enfin, Frédérique Ries se classait en deuxième position et Magda De Galan (PS) en dixième. Frédérique Ries est l'une des rares femmes qui ont réussi à se classer dans le top 10 des plus gros faiseurs de voix lors de ces trois élections.

Le top 50 des candidats ayant recueilli le plus de voix côté francophone contient un nombre étonnamment élevé de candidates depuis 1999. Lors des élections de 2009, le top 50 se composait à 50% de candidates alors que lors des deux élections précédentes, vingt-quatre des 50 candidats du classement étaient des femmes. En 2009, Ecolo, le PS et le MR comptaient chacun sept faiseuses de voix dans le top 50 alors que le cdH en avait quatre. En 2004, le top 50 se composait de sept candidates du PS et du cdH, six candidates du MR et deux Ecolo et du FN. En 1999 enfin, la majorité des candidates du top 50 faisaient partie d'Ecolo, sept femmes appartenaient au PRL-FDF, cinq au PS et quatre au PSC.

3. EXPLICATION DE L'IMPACT DES LOIS SUR LA PARITÉ

Dans le 2^e chapitre, nous avons analysé les résultats des élections régionales et européennes du 7 juin 2009 à l'aide d'un certain nombre d'indicateurs descriptifs. Bien que les élections régionales et européennes les plus récentes y occupent une place centrale, nous avons systématiquement placé les résultats dans une perspective historique en les comparant aux résultats des élections régionales et européennes de 2004 et 1999. Dans ce chapitre-ci, nous analyserons les résultats des élections régionales et européennes au cours de la même période, en fonction d'un certain nombre de variables indépendantes régulièrement mentionnées dans la littérature : la *district magnitude* et la *party magnitude*, l'idéologie du parti et l'impact de la voix de préférence.

Dans un premier temps, nous aborderons le lien entre la *party magnitude* (le nombre de sièges obtenus par un parti dans une circonscription électorale) et le nombre d'élues au sein de ce parti dans la circonscription. Dans un second temps, nous nous intéresserons à l'idéologie des partis et à la mesure dans laquelle celle-ci constitue ou non un facteur déterminant quant au nombre et au pourcentage d'élues. Nous nous pencherons ensuite sur la composition des listes afin de savoir si celles qui sont établies selon le principe de la tirette (alternance homme-femme) – ou au moins celles qui s'en approchent fortement – comptent un nombre plus élevé d'élues. Nous nous intéresserons enfin aux voix de préférence obtenues par les candidates et les candidats, aux différences

qui existent entre hommes et femmes et aux facteurs qui peuvent les expliquer.

3.1 DISTRICT / PARTY MAGNITUDE

Dans la littérature, la *district magnitude* et la *party magnitude* sont systématiquement mises en relation avec la proportion dans laquelle les femmes sont élues. La *district magnitude* correspond au nombre total de sièges à attribuer dans une circonscription tandis que la *party magnitude* indique le nombre de sièges qu'un parti remporte dans une circonscription. Notre hypothèse de départ est que les femmes ont davantage de chance d'être élues lorsque le nombre de sièges remportés par les partis augmente. De ce point de vue, l'ampleur de la circonscription, mais aussi et surtout la *party magnitude*,³⁴ constitueront des facteurs déterminants pour expliquer le nombre et le pourcentage d'élues. À ce titre, les élections régionales et européennes constituent des cas d'étude intéressants, puisque la *district magnitude* et la *party magnitude* diffèrent fortement entre ces différentes élections.

Les graphiques 17, 18 et 19 présentent la relation entre la *party magnitude* et le nombre d'élues par liste pour chaque élection. La *party magnitude* est représentée sur l'axe horizontal, l'axe vertical indiquant le nombre d'élues par liste. Les points dans le graphique combinent d'une part le nombre total de candidats élus par liste (*party magnitude*)

³⁴ La taille de la circonscription et la *party magnitude* (toutes deux mesurées en valeurs absolues) sont très fortement corrélées à chaque élection : les coefficients de corrélation pour les élections de 1999, 2004 et 2009 sont respectivement de 0,647*** ; 0,778*** et 0,842***.

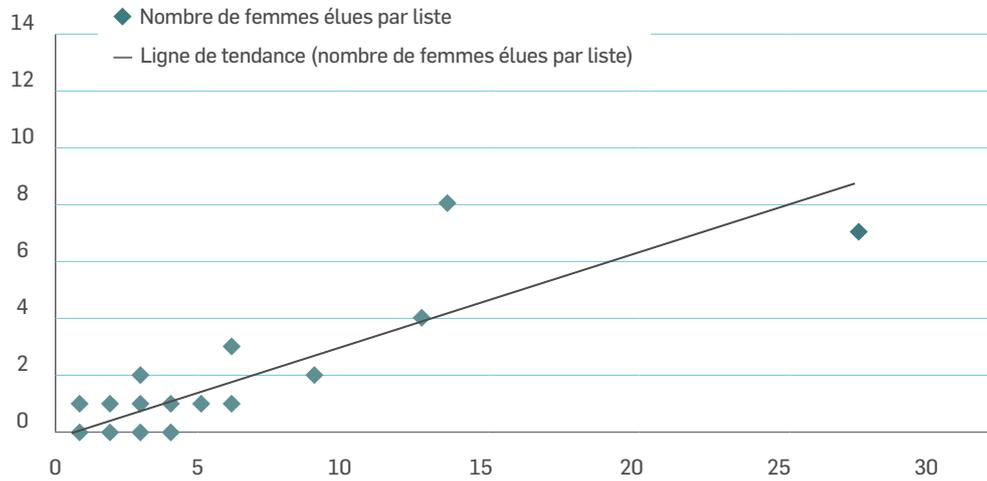
et d'autre part le nombre de femmes élues par liste. L'aire du graphique représente donc le spectre de toutes les combinaisons possibles entre les deux variables. En bas à gauche dans le graphique, nous trouvons les listes qui ont une faible *party magnitude* combinée à un petit nombre d'élues, en bas à droite les listes avec une *party magnitude* élevée combinée à un petit nombre d'élues, en haut à gauche les listes avec une faible *party magnitude* et un nombre élevé d'élues et en haut à droite enfin les listes avec une *party magnitude* élevée et un nombre élevé d'élues.

Il ressort clairement du graphique que la plupart des points se situent dans la zone en bas à gauche du graphique. La plupart des listes sont donc caractérisées par une faible *party magnitude* et un petit nombre d'élues. Il est ensuite clair que presque tous les points se situent aux alentours de la ligne de tendance. Cela signifie que presque toutes les combinaisons se situent dans la zone en bas à gauche et en haut à droite dans le graphique. Les listes avec une faible *party magnitude* ont en d'autres termes un petit nombre d'élues et les listes avec une *party magnitude* élevée ont un nombre élevé d'élues. Nous ne voyons pas de véritable exception à cette règle, ce qui signifie qu'il existe un lien fortement positif entre les deux variables.

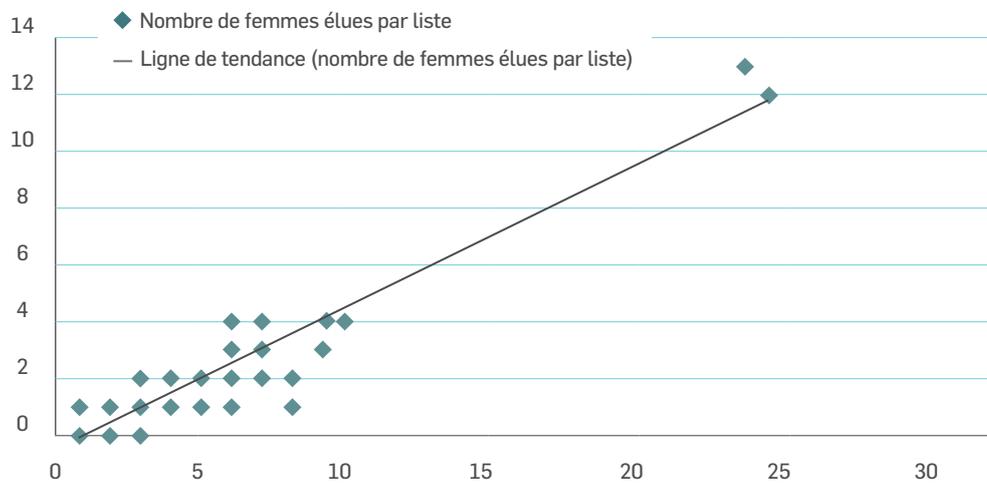
Nous voyons donc lors de chaque élection un lien fortement positif entre le nombre de candidats élus par liste et le nombre de femmes élues par liste. À mesure que le nombre de candidats élus par liste augmente, le nombre de femmes élues sur cette liste augmente aussi. Nous observons en outre que l'inclinaison de la pente dans les graphiques des élections de 2004 et 2009 est plus raide que l'inclinaison de la pente dans le graphique des élections de 1999. Cela signifie que le lien entre la *party magnitude* et le nombre d'élues se renforce dans le temps.

Pour comprendre l'importance de la *party magnitude* en tant que facteur explicatif, il suffit de comparer les différents parlements en fonction du pourcentage d'élues. Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, élu en fonction de la plus grande circonscription, a depuis 1999 le nombre le plus élevé d'élues. Corollaire de l'introduction des circonscriptions provinciales en 2003, le Parlement flamand a une très importante *district magnitude* moyenne, comparable à celle du Parlement de la Communauté germanophone. Il en résulte que la *party magnitude* moyenne des listes électorales pour le Parlement flamand était considérablement plus importante en 2004 qu'en 1999. Il n'est donc pas étonnant que le Parlement flamand soit depuis 2004 l'assemblée qui obtient le deuxième pourcentage le plus élevé d'élues. Le Parlement wallon est élu en fonction des plus petites circonscriptions, la *party magnitude* y est donc aussi beaucoup plus faible que dans le cas de l'élection des autres parlements. En 1999 et même encore en 2004, après l'introduction des lois sur la parité, c'était au sein du Parlement wallon qu'il y avait le moins de femmes élues. En 2009, le pourcentage d'élues au sein du Parlement wallon a fortement augmenté et le Parlement wallon est devenu l'assemblée avec le troisième plus important pourcentage d'élues. Cela s'explique par l'application de l'obligation de désigner deux candidats de sexe différent aux deux premières places des listes électorales (principe de l'alternance aux deux premières places), parfaitement adaptée aux petites circonscriptions wallonnes.

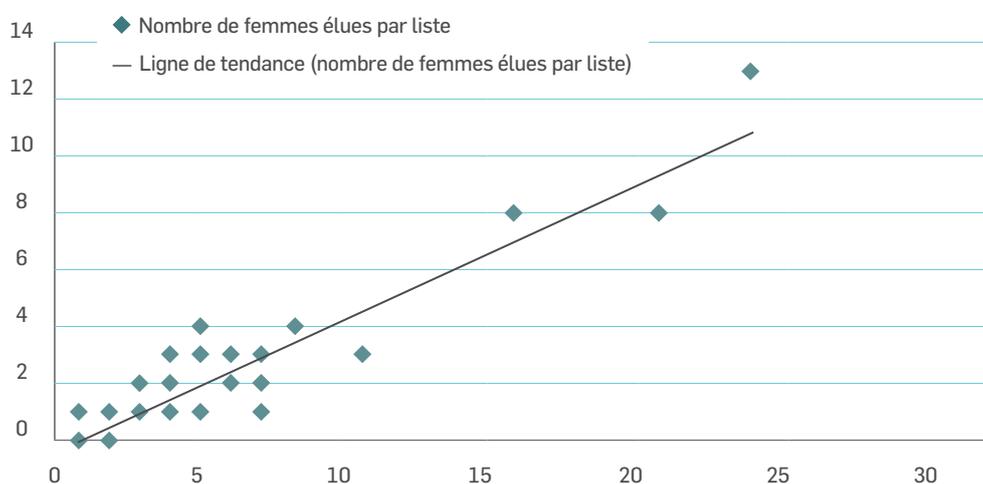
GRAPHIQUE 17. Nombre de femmes élues en fonction de la *party magnitude*, élections régionales et européennes du 13 juin 1999



GRAPHIQUE 18. Nombre de femmes élues en fonction de la *party magnitude*, élections régionales et européennes du 13 juin 2004



GRAPHIQUE 19. Nombre de femmes élues en fonction de la *party magnitude*, élections régionales et européennes du 7 juin 2009



Le Parlement de la Communauté germanophone constitue la seule exception à la règle de lien positif entre *party magnitude* et nombre d'élus. Le Parlement de la Communauté germanophone est élu en fonction d'une seule circonscription et la *party magnitude* y est élevée, bien qu'il y ait relativement peu d'élus au sein de cette assemblée. Il s'agit en effet du seul parlement pour lequel nous ne trouvons jamais systématiquement de lien positif entre la *party magnitude* et le nombre d'élus. Comme nous l'avons cependant vu au 2^e chapitre, la proportion de femmes au sein du Parlement de la Communauté germanophone était relativement élevée dans le passé. Le pourcentage d'élus dans cette assemblée en 2009 était cependant inférieur à ce à quoi l'on pouvait s'attendre compte tenu de la *party magnitude* moyenne relativement élevée.

Une analyse de régression linéaire confirme que le nombre d'élus sur une liste augmente en général au fur et à mesure que le total de candidats élus sur cette liste augmente. Le tableau 1 présente les coefficients de régression standardisés et non standardisés.

Un coefficient de régression positif indique que les valeurs élevées pour la variable indépendante (dans ce cas la *party magnitude*) vont de pair avec des valeurs élevées pour la variable dépendante (dans ce cas le nombre d'élus par liste). Comme le montre ce tableau, nous trouvons chaque fois pour chaque année électorale et pour chaque parlement³⁵ (à l'exception du Parlement de la Communauté germanophone), un lien significatif et positif entre la *party magnitude* et le nombre de femmes élues sur une liste électorale. Ces effets sont particulièrement marqués pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, pour le Parlement flamand et pour le Parlement wallon. Pour ces assemblées, nous retrouvons lors

³⁵ Pour lesquels nous avons consolidé les données des trois élections.

de chaque élection un lien fortement positif et significatif entre le nombre de candidats élus par liste et le nombre de femmes élues par liste. À mesure que le nombre de candidats élus par liste augmente, le nombre de femmes élues sur cette liste augmente.

TABLEAU 1. Les coefficients de régression standardisés et non standardisés conformément à l'effet de la *party magnitude* sur le nombre d'élus sur une liste électorale

	1999		2004		2009		Total	
	β	b	β	b	β	b	β	b
Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale N=31	0,876***	0,307	0,991***	0,492	0,966***	0,484	0,941***	0,436
Parlement de la Communauté germanophone N=17	0,352	0,115	/ (a)	/ (a)	-0,300	-0,090	0,098	0,035
Parlement européen N=33	0,554	0,456	0,547	0,292	0,670*	0,413	0,576***	0,353
Parlement flamand N=132	0,644***	0,357	0,834***	0,414	0,842***	0,466	0,830***	0,433
Parlement wallon N=129	0,485***	0,209	0,578***	0,280	0,719***	0,385	0,578***	0,299
Tous les parlements, par année électorale	0,845*** R ² : 0,713	0,327	0,944*** R ² : 0,892	0,470	0,936*** R ² : 0,876	0,462	0,911*** R ² : 0,829	0,430

Légende :

(a) Comme le nombre d'élus par liste est constant, aucune régression ne peut être effectuée. Ce point sera expliqué de manière plus détaillée au paragraphe 3.1.4.

* significatif pour $\alpha=0,05$ / ** significatif pour $\alpha=0,01$ / *** significatif pour $\alpha=0,001$.

β Les valeurs bêta expriment les coefficients de régression standardisés.

b Les valeurs b expriment les coefficients de régression non standardisés.

N Le nombre de listes.

R² Le coefficient de détermination qui donne l'ampleur avec laquelle la variable dépendante (dans le cas du tableau 1 : le nombre d'élus par liste) peut être expliquée par la variable indépendante (dans le cas du tableau 1 : *party magnitude*). La valeur de ce coefficient se situe entre 0 et 1. Si ce coefficient a une valeur élevée, cela signifie que la variable indépendante explique une grande part de la variation de la variable dépendante. Si ce coefficient est égal à 0, cela veut dire que la variable indépendante ne peut expliquer la variation de la variable dépendante ; si ce coefficient est de 1, cela veut dire que toute la variation de la variable s'explique par la variable indépendante. Dans le tableau 1, nous voyons que la valeur de ce coefficient est chaque fois très élevée, ce qui signifie que la *party magnitude* est une bonne variable explicative pour le nombre d'élus par liste.

Ce qui est particulièrement intéressant dans le tableau ci-dessus, ce sont les coefficients de régression non standardisés, exprimés à l'aide des valeurs b. Les coefficients de régression non standardisés expriment à combien d'unités de changement on s'attend dans la variable dépendante, pour chaque unité de changement dans la variable indépendante. Dans ce cas, on peut donc déduire de ces coefficients de combien d'élus supplémentaires un parti a besoin pour avoir une candidate élue de plus. Pour donner un exemple, dans le cas d'une liste respectant parfaitement le principe de la tirette, chaque candidat élu supplémentaire devrait être successivement un homme puis une femme. Cela signifie que si un parti a deux candidats élus supplémentaires, l'un des deux sera une femme. Dans ce cas, le coefficient de régression non standardisé serait de 0,5. Un coefficient de régression non standardisé inférieur à 0,5 signifie alors que les femmes obtiennent de moins bons résultats que les hommes tandis qu'un coefficient supérieur à 0,5 signifie que les femmes sont plus facilement élues que les hommes.

On remarque immédiatement dans le tableau ci-dessus que les coefficients de régression non standardisés ne dépassent jamais 0,5. Les valeurs les plus élevées dans le tableau, qui correspondent aux élections du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale en 2004 et en 2009, s'approchent fortement de 0,5. Le fait que nous trouvions les coefficients de régression non standardisés les plus élevés lors des élections du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Parlement flamand, sans surprise deux parlements élus en fonction de circonscriptions relativement grandes, confirme une fois encore que les grandes circonscriptions favorisent l'élection de candidates. Nous constatons également que la valeur *b* pour les élections de 1999 est inférieure à celles des élections de 2004 et 2009. Cela reflète le fait que la ligne de tendance se raidit comme nous l'avons vu dans les graphiques 17, 18 et 19.³⁶

La littérature s'accorde sur le fait qu'une *party magnitude* élevée est favorable à l'élection de candidates. La littérature est cependant moins claire en ce qui concerne la nature précise du lien positif entre la *party magnitude* et la proportion dans laquelle les candidates sont élues.³⁷ Le lien entre la *party magnitude* et le nombre d'élues est à première vue linéaire. Une simple régression linéaire ne donne cependant qu'une impression générale du lien entre la *party magnitude* et le nombre d'élues. Pour obtenir une représentation plus nuancée de la relation précise entre les deux variables, nous avons donc établi un nouveau modèle de régression où nous subdivisons la variable indépendante *party magnitude* en un certain nombre de variables différentes qui représentent chacune une certaine catégorie de la variable *party magnitude*. Au lieu de travailler avec une seule variable *party magnitude* indiquant le nombre de sièges qu'un parti obtient dans une circonscription, nous avons donc travaillé avec un certain nombre de variables qui représentent chaque fois des catégories de listes présentant une certaine *party magnitude*.

Concrètement, nous avons créé une première variable qui regroupe les listes ayant une *party magnitude* de un et de deux, ensuite une deuxième variable qui regroupe les listes ayant une *party magnitude* de trois et de quatre, une troisième variable qui regroupe les listes ayant une *party magnitude* de cinq et de six et enfin une variable qui regroupe toutes les listes ayant une *party magnitude* supérieure à six. L'avantage de ce modèle est qu'il permet d'évaluer individuellement l'effet de la *party magnitude* sur le nombre d'élues pour les différentes valeurs que prend la variable *party magnitude*. Ce procédé permet de voir si le lien entre la *party magnitude* et le nombre d'élues par liste connaît effectivement une évolution linéaire, si en d'autres termes chaque augmentation de la *party magnitude* a un effet de la même importance sur le nombre d'élues, ou si au contraire l'effet de la *party magnitude* sur le nombre d'élues se marque davantage à certaines valeurs de la variable *party magnitude* qu'à d'autres.

Le tableau 2 présente les résultats de cette analyse.

³⁶ Les valeurs *b* reflètent en effet le degré d'inclinaison de la ligne de régression. Plus la valeur *b* est élevée, plus l'inclinaison est forte et donc plus le lien entre la variable indépendante et la variable dépendante est marqué.

³⁷ Jones, « Gender quotas, electoral laws and the election of women », p. 59.

TABLEAU 2. Les coefficients de régression standardisés et non standardisés conformément à l'effet de différentes catégories de *party magnitude* sur le nombre d'élus par liste

	1999		2004		2009	
	β	b	β	b	β	b
<i>Party magnitude</i> = 1 ou 2 ^a	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<i>Party magnitude</i> = 3 ou 4	0,190***	0,519***	0,190*	0,827*	0,210**	0,821**
<i>Party magnitude</i> = 5 ou 6	0,276***	1,778***	0,242**	1,417**	0,266***	0,175***
<i>Party magnitude</i> > 6	0,780***	5,028***	0,717***	4,550***	0,722***	0,475***

Légende :

a Catégorie de référence.

* Significatif pour $\alpha = 0,05$ / ** significatif pour $\alpha = 0,01$ / *** significatif pour $\alpha = 0,001$.

β Les valeurs bêta expriment les coefficients de régression standardisés.

b Les valeurs b expriment les coefficients de régression non standardisés.

Cette analyse plus approfondie nous apprend que le rapport entre la *party magnitude* et le nombre d'élus sur une liste électorale peut être plus nuancé qu'il n'y paraît au premier abord. Il ressort en effet du tableau 2 que les coefficients de régression diffèrent, tant en ampleur qu'au niveau de leur signification, en fonction des différentes catégories de *party magnitude*. En d'autres termes, toutes les augmentations de *party magnitude* n'ont pas le même effet positif sur le nombre d'élus. Ce que nous voyons surtout, c'est que les coefficients de régression non standardisés sont bien plus élevés pour une *party magnitude* de cinq ou de six que dans le cas d'une *party magnitude* de trois ou de quatre, et ce, pour chaque élection depuis 1999. Cela semble indiquer que l'effet de la *party magnitude* sur le nombre d'élus se marque davantage à un certain moment que ce qu'on aurait pu croire en fonction d'une prévision linéaire. En d'autres termes, il se pourrait que certaines valeurs de la variable *party magnitude* fonctionnent comme une sorte d'amplificateur du nombre d'élus et que le nombre d'élus par liste augmente plus vite que dans le cas d'une relation linéaire une fois que la *party magnitude* dépasse une certaine valeur. Nous n'avons naturellement effectué ici qu'une première analyse superficielle et il serait donc utile d'étudier de manière plus approfondie la relation exacte entre la *party magnitude* et le nombre d'élus par liste.

Nous examinons ci-dessous le lien entre l'ampleur de la *district / party magnitude* et le nombre d'élus par parlement. L'analyse porte essentiellement sur deux niveaux : d'une part sur chaque parlement dans le temps et d'autre part, sur l'effet de la *party magnitude* lors d'une seule et même élection.

3.1.1 Le Parlement flamand

Le Parlement flamand constitue un cas intéressant étant donné le fait que la *party magnitude* moyenne diffère clairement lors des trois élections. Lors des élections de 1999, les circonscriptions électorales ne coïncidaient pas avec les provinces. La *party magnitude* moyenne était de 1,9 et près de 80% des listes électorales avaient une *party magnitude* inférieure ou égale à deux. Comme la loi Smet-Tobback d'application en 1999 n'imposait pas

d'obligation de répartition particulière des hommes et des femmes sur les listes électorales ou aux places éligibles, il n'est pas étonnant que soixante et un des septante-deux candidats élus sur ces listes aient été des hommes. Rappelons qu'en 1999 les femmes n'avaient remporté que 19,5% des suffrages.

En 2004, la *party magnitude* moyenne est passée à 4,3. Alors qu'en 1999 seule la liste du Vlaams Blok d'Anvers avait eu plus de quatre candidats élus, en 2004, 42% des listes électorales avaient une *party magnitude* supérieure ou égale à cinq, tandis que 26% des listes avaient une *party magnitude* supérieure ou égale à six. Il y avait même des listes avec sept, huit, neuf ou dix candidats élus. Ces chiffres sont avant tout la conséquence de l'élargissement des circonscriptions électorales, mais le phénomène de formation de cartel a également joué un rôle. Le SP.a et le CD&V formaient tous deux un cartel avec les partis issus de l'ancienne Volksunie (Spirit et la N-VA) et le VLD formait un cartel avec Vivant. En 2004, la nouvelle loi sur la parité était pour la première fois d'application. Ces données indiquent cependant que c'est surtout l'augmentation de la *party magnitude* qui est à l'origine de la forte augmentation du pourcentage d'élues en 2004. L'analyse des résultats des élections indique en effet que les partis étaient moins enclins à placer des femmes à des places éligibles lorsque ces places étaient rares³⁸ : là où seul un candidat avait été élu, c'était dans tous les cas un candidat masculin. Lorsque deux, trois, quatre ou même cinq candidats avaient été élus, il n'y avait presque invariablement qu'une seule femme élue. Pour avoir systématiquement plus d'une femme élue, une liste devait comporter plus de cinq candidats élus.

En 2009, la *party magnitude* moyenne a diminué suite à la décomposition des cartels, au succès électoral de la N-VA, à la création de la Lijst Dedecker et au morcellement de la droite politique. La *party magnitude* moyenne en 2009 s'élevait à 3,1. Le fait que, malgré la baisse de la *party magnitude* moyenne, le pourcentage de femmes élues au Parlement flamand en 2009 ait malgré tout continué à augmenter par rapport à 2004 s'explique au moins en partie par l'application légale de l'obligation de désigner deux candidats de sexe différent aux deux premières places de la liste électorale (principe de l'alternance). Nous voyons en effet qu'en 2009, le nombre de listes ayant deux candidats élus (de deux listes en 2004, on passe à sept listes en 2009) et surtout le nombre de listes avec trois candidats élus (de deux listes en 2004, on passe à dix listes en 2009) augmentent à nouveau et qu'un de ces élus est chaque fois de sexe féminin. Bien que le principe actuel de l'alternance aux deux premières places ne soit a priori pas vraiment adapté aux grandes circonscriptions provinciales, elle a eu un effet inattendu sur le pourcentage de femmes élues au Parlement flamand.

Comme on le voit dans le tableau 1, en ce qui concerne le Parlement flamand, nous trouvons pour chaque année électorale un lien positif fort entre le nombre de candidats élus par liste et le nombre de femmes élues par liste. Ce qui est intéressant dans ce contexte, c'est que nous y observons les deuxièmes coefficients de régression non standardisés les plus élevés. Une simple régression linéaire pour les élections du Parlement flamand en 2009 fournit un coefficient de régression non standardisé de 0,466. Cela signifie que pour chaque candidat supplémentaire élu sur une liste, 0,466 femmes de plus ont été élues. En 1999 et en 2004, ces

³⁸ Une analyse de régression avec le nombre de places éligibles comme variable indépendante et le nombre de femmes occupant des places éligibles comme variable dépendante fournit pour chaque élection depuis 1999 un coefficient de régression positif significatif.

coefficients étaient respectivement de 0,357 et 0,414. Nous voyons donc que le coefficient de régression non standardisé a augmenté à chaque élection. Si cette tendance se maintient, cela signifie qu'il faut chaque fois un plus petit nombre de candidats élus supplémentaires pour avoir une femme élue de plus. Une simple analyse de régression linéaire confirme donc qu'une *party magnitude* élevée favorise l'élection de femmes au Parlement flamand.

3.1.2 Le Parlement wallon

En 2009, le Parlement wallon était encore élu en fonction de treize petites circonscriptions électorales. La taille des circonscriptions pour l'élection du Parlement wallon n'a pas fondamentalement changé depuis 1999. Abstraction faite de quelques glissements dans la répartition des sièges à la suite de l'évolution du chiffre de la population, la *district magnitude* n'a en effet pas changé depuis 1999. La *party magnitude* moyenne est donc restée très stable depuis 1999 : 1,7 lors des élections de 1999, 1,8 lors des élections de 2004 et 1,7 lors des élections de 2009.

Après les élections de 1999 et 2004, le Parlement wallon comptait clairement le pourcentage le plus faible d'élues. En 2004, il y a eu une augmentation par rapport à 1999, mais le Parlement wallon comptait encore de loin le pourcentage le plus faible de femmes parmi ses élus. En 2009, ce phénomène s'interrompt et le pourcentage de femmes élues au Parlement wallon augmente de manière spectaculaire, et ce malgré la faible taille des circonscriptions.

À la lumière des modalités de la loi belge sur la parité, les grandes circonscriptions, mais aussi les petites, favorisent une augmentation du pourcentage d'élues. L'actuelle loi sur la parité prévoit en effet que les deux premières places de la liste ne peuvent pas être occupées par des personnes de même sexe. Dans la pratique, cela signifie que si deux candidats d'une liste sont élus, l'un des deux sera presque toujours une femme. Les résultats des élections du 7 juin 2009 le confirment au premier coup d'œil : sur les vingt-sept listes dont deux candidats ont été élus, il y en a vingt-cinq avec une candidate et un candidat élus. Seules deux de ces listes avaient deux élus masculins.³⁹

En établissant un tableau liant le nombre de femmes élues en fonction de la *party magnitude*, l'effet de la loi sur la parité saute immédiatement aux yeux. Sans tenir compte des listes électorales sur lesquelles aucun candidat n'a été élu, plus de 80% des listes électorales pour le Parlement wallon ont une *party magnitude* de un ou de deux. Lors de chaque élection du Parlement wallon depuis 1999, un tiers des listes environ ont un seul candidat élu. Dans la majorité des cas, il s'agit, y compris en 2009, d'un candidat masculin. En 1999, une seule liste sur vingt-deux (4,5%) ayant une *party magnitude* de un a vu une femme être élue ; en 2004, il y en avait trois des vingt listes (15%) et en 2009, seules cinq listes sur les vingt-quatre (20,8%) n'ayant qu'un seul candidat élu ont vu une femme être élue.

Dans le cas d'une *party magnitude* de deux, nous voyons une différence spectaculaire par rapport aux deux élections précédentes. En 1999, il y avait seize listes sur lesquelles deux candidats avaient été élus. Sur ces seize listes, il y en avait quatre sur lesquelles un homme et

³⁹ Il s'agit d'une part de la liste cdH pour le Parlement wallon dans la circonscription de Tournai - Ath - Mouscron où le candidat en tête de liste et le candidat en queue de liste, tous deux masculins, ont été élus. La deuxième liste est celle du Vlaams Belang pour le Parlement européen où le candidat (masculin) en tête de liste et Filip De Winter en avant-dernière position sur la liste ont été élus.

une femme avaient été élus, deux hommes ayant été élus sur toutes les autres listes. En 2004, il y avait treize listes sur lesquelles deux candidats avaient été élus. Sur ces treize listes, il y en avait trois sur lesquelles un homme et une femme avaient été élus, deux hommes ayant été élus sur toutes les autres listes. En 2009 enfin, il y avait quinze listes sur lesquelles deux candidats avaient été élus. Sur quatorze de ces listes, un homme et une femme avaient été élus, deux hommes n'ayant été élus que sur une seule liste. Bien que les quotas concernent le niveau des candidats et non celui des élus, il est clair que le principe actuel de l'alternance aux deux premières places garantit presque que la moitié des élus soient des femmes dans le cas d'une *party magnitude* de deux, a fortiori si les voix de préférence ne se font pas beaucoup sentir, comme c'est le cas au Parlement wallon.

Lors des élections de 1999 et 2004, un quart environ des listes ayant une *party magnitude* de deux ont eu une candidate et un candidat élus. Sur les autres listes, les deux candidats élus étaient des hommes. Si nous partons du principe que la stratégie de formation des listes n'aurait pas fondamentalement varié lors des élections de 2009 si la loi sur la parité n'avait pas été adoptée, nous aurions pu nous attendre à ce qu'en 2009 également, sur un quart environ des listes avec une *party magnitude* de deux, une candidate et un candidat soient élus alors que les autres listes auraient eu deux hommes élus. Cela signifierait qu'en 2009 trois à quatre femmes auraient été élues sur les listes ayant deux candidats élus. Conséquence du principe de l'alternance aux deux premières positions de la liste, il n'y a cependant pas eu quatre, mais quatorze femmes élues sur ces listes. En d'autres termes, il y a dix candidates élues qui n'auraient pas pu l'être sans le principe d'alternance aux deux premières places de la liste. Pour rappel, en 2009, le nombre d'élues au Parlement wallon a augmenté de douze unités par rapport à 2004 ...

Les résultats de l'élection du Parlement wallon en 2009 confirment manifestement l'hypothèse selon laquelle les doubles quotas, à savoir la détermination de la position que les hommes et les femmes doivent occuper sur les listes, ont un effet optimal lorsqu'ils portent sur toutes les places éligibles. La législation actuelle « garantit » donc une femme élue lorsque la *party magnitude* est égale à deux dans les circonscriptions où les voix de préférence ne se font pas beaucoup sentir, comme c'est le cas dans les petites circonscriptions. On peut ainsi expliquer pourquoi lors des élections de 2009 le pourcentage d'élues a augmenté dans les petites circonscriptions où la *party magnitude* est faible.

Ici aussi, une analyse de régression indique un lien positif manifeste entre le nombre de candidats élus sur une liste électorale d'une part et le nombre d'élues de cette liste d'autre part. Les coefficients de régression non standardisés sont ici inférieurs à ceux des autres parlements, ce qui signifie qu'un parti a besoin ici d'un plus grand nombre de candidats élus supplémentaires dans une circonscription électorale pour qu'une femme de plus soit élue. Les coefficients de régression non standardisés augmentent dans le temps : de 0,209 en 1999, on est passé à 0,280 en 2004 et 0,385 en 2009. Alors qu'un parti avait encore besoin de cinq candidats élus supplémentaires en 1999 pour qu'un de ces candidats soit une femme, il suffit en 2004 de quatre élus supplémentaires et en 2009 de trois élus supplémentaires.

3.1.3 Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale

Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale est l'assemblée la plus favorable aux femmes depuis 1999. L'importance de la taille des circonscriptions se confirme, dans le sens où le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale est le parlement élu en fonction de la plus grande circonscription électorale. Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale est en effet élu en fonction d'une seule grande circonscription électorale dans laquelle sont attribués les quatre-vingt-neuf sièges. Septante-deux de ces sièges vont aux partis francophones et dix-sept à des candidats des partis néerlandophones. La *party magnitude* des listes francophones est particulièrement élevée. En 2004 et en 2009, le MR et le PS ont obtenu tous les deux plus de vingt sièges et en 1999 le MR en avait même obtenus vingt-sept. Alors que pour les autres parlements, même en 2009, il y a peu de listes dont la moitié des élus aient été des femmes, parmi les quatre principaux partis francophones ayant introduit une liste pour l'élection du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale depuis 1999, nous trouvons chaque fois deux listes dont (plus de) la moitié des élus sont des femmes.

Une analyse de régression (cf. tableau 1) confirme l'importance d'une *party magnitude* élevée. Le fait que nous trouvons ici les coefficients de régression non standardisés les plus élevés renforce encore la thèse selon laquelle les grandes circonscriptions favorisent l'élection de candidates. Pour les élections de 1999, le coefficient de régression non standardisé est encore de 0,307 à peine, mais pour les élections de 2004 et 2009, ces coefficients sont respectivement de 0,492 et 0,484. Cela signifie que si un parti a deux candidats élus supplémentaires, il s'agira chaque fois d'un homme et d'une femme. Un coefficient de régression non standardisé de 0,5 étant en effet le résultat que l'on attend dans le cas d'une liste respectant parfaitement le principe de la tirette (alternance homme-femme sur l'ensemble de la liste).

3.1.4 Le Parlement de la Communauté germanophone et le Parlement européen

Pour le Parlement de la Communauté germanophone et le Parlement européen, les données sont moins univoques.

Le Parlement de la Communauté germanophone est élu en fonction d'une seule grande circonscription électorale comportant vingt-cinq sièges à répartir, ce qui a pour conséquence que la *party magnitude* moyenne y est très élevée : en 1999, il y avait cinq partis avec au moins un candidat élu et, en 2004 et en 2009, il y avait chaque fois six listes avec au moins un candidat élu.

Le Parlement de la Communauté germanophone est le seul parlement pour lequel nous ne trouvons pas systématiquement de lien positif entre le nombre de candidats élus et le nombre de femmes élues sur une liste électorale. Contrairement à ce qui se passe dans les autres parlements, le nombre de femmes élues n'y augmente pas si le nombre de candidats élus sur une liste augmente. Pour les élections de 2009, c'est même plutôt le contraire : ce sont les grands partis qui ont le plus petit nombre de candidates élues. Pour les élections de 2004, nous n'avons pu effectuer aucune analyse de régression avec le nombre de femmes élues par liste comme donnée dépendante puisque chaque parti avait une seule candidate élue en 2004, ce qui fait que le nombre de candidates élus ne constituait pas une « variable ». Cela signifie

qu'il n'y avait pas vraiment de lien en 2004 entre la *party magnitude* et le nombre d'élues, le nombre d'élues étant toujours de un, indépendamment du nombre de sièges remportés par un parti. Pour 1999 également, nous ne voyons pas de lien significatif entre le nombre de sièges remportés par un parti et le nombre de femmes élues pour ce parti.

Pour le Parlement de la Communauté germanophone, il semble donc que depuis 2004, il y ait plutôt un lien inverse entre la *party magnitude* et le nombre de femmes élues, le pourcentage d'élues étant inférieur dans les plus grands partis. Une explication plausible à ce phénomène peut être la rupture relativement fréquente de l'ordre utile par des candidats (quasi exclusivement) masculins. Le pourcentage de candidats élus en dehors de l'ordre utile est en effet plus élevé dans le Parlement de la Communauté germanophone que dans tout autre parlement. Cela s'explique peut-être par le caractère spécifique de la circonscription germanophone. Alors que les candidats néerlandophones et francophones passent souvent du niveau régional au fédéral et vice-versa, cela s'applique naturellement beaucoup moins aux candidats du Parlement de la Communauté germanophone. Il en résulte que les candidats du Parlement de la Communauté germanophone peuvent ainsi exercer un mandat de plusieurs années et de cette manière obtenir une notoriété énorme auprès de l'électorat. Cela peut mener à ce que même si des candidats masculins connus occupent une position plus basse dans la liste en raison de quotas et de l'introduction d'un principe limité d'alternance, les électeurs votent tout de même massivement pour ces candidats. On peut ainsi expliquer pourquoi des candidats masculins sont assez souvent élus en dehors de l'ordre utile. Il va de soi que, comme ce sont presque exclusivement des candidats masculins qui rompent l'ordre utile, l'impact du principe de la tirette s'en trouve affaibli.

En ce qui concerne le Parlement européen, nous identifions un lien positif entre la *party magnitude* et le nombre de femmes élues, bien que ce lien soit relativement faible. Pour les élections de 1999 et 2004, la valeur du coefficient de régression est certes positive, mais son effet n'est pas assez marqué pour qu'on puisse parler d'un lien statistique significatif. En 2009, nous trouvons un lien significatif entre la *party magnitude* et le nombre d'élues. Quoiqu'il en soit, le Parlement européen est un peu atypique dans le sens où il s'agit du seul parlement où le pourcentage d'élues évolue à peine au cours de la période 1999-2009. En 1999, le Parlement européen était l'assemblée qui présentait le troisième pourcentage le plus élevé d'élues, à savoir 32%. Malgré l'introduction des nouvelles lois sur la parité, le pourcentage de femmes élues en 2009 s'élève toujours à 32%. Ici aussi, nous pouvons en partie expliquer l'absence d'effet de la loi par le fait que seuls les hommes rompent l'ordre utile, puisque si en 1999, aucun candidat au Parlement européen n'a été élu en dehors de l'ordre utile, en 2004 et en 2009 seuls des candidats masculins ont été élus en dehors de l'ordre utile.

3.2 L'IDÉOLOGIE DES PARTIS

Nous allons maintenant analyser les résultats des trois dernières élections régionales et européennes dans une perspective idéologique. Nous nous demanderons ici si les partis de

(centre) gauche accordent davantage d'attention à l'égalité hommes-femmes que les partis de (centre) droite. Nous analyserons le pourcentage de femmes élues par parti en tenant compte de l'idéologie des partis et du nombre de sièges qu'ils ont remportés. Nous examinerons également le nombre de femmes élues lorsque les partis régressent. L'attention accordée à la place des femmes sur les listes par les partis qui connaissent une situation difficile constitue en effet un bon indicateur du lien entre idéologie et sensibilité à l'égalité hommes-femmes.

Pour pouvoir obtenir une représentation aussi complète que possible du lien entre l'idéologie du parti et le pourcentage de femmes élues, les pourcentages mentionnés dans cette partie correspondent au nombre total de femmes élues pour un parti par rapport au nombre total de candidats élus pour ce parti, compte tenu du fait que le nombre d'élues a été agrégé à travers l'ensemble des différents parlements où ce parti est représenté. Les partis flamands se présentent au Parlement flamand, au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et au Parlement européen. Pour le calcul du pourcentage de femmes élues pour un parti flamand *x* par exemple, nous avons additionné le nombre d'élues de ce parti au sein des trois assemblées et nous l'avons ensuite divisé par le nombre total de candidats élus pour ce parti *x* dans ces trois parlements. Pour les partis francophones, nous avons agrégé de la même manière le nombre d'élus au Parlement wallon, au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et au Parlement européen. Contrairement à ce que nous avons fait au 2^e chapitre, nous n'analyserons donc pas ici le pourcentage de femmes élues par parti et par parlement, mais bien le nombre total de femmes élues pour un parti *dans les trois parlements*. Nous commenterons les données d'une part pour les partis néerlandophones, d'autre part pour les partis francophones.

3.2.1 Les partis flamands

Le tableau 3 présente le pourcentage de femmes élues par parti à chaque élection depuis 1999.

TABLEAU 3. Nombre et pourcentage de femmes élues par parti et par année électorale (partis flamands)

		1999	2004	2009
Groen!	PF	4/12	2/6	2/7
	PRBC	1/1	1/1	1/2
	PE	1/2	0/1	0/1
	Total	6/15 (40,0%)	3/8 (37,5%)	3/10 (30,0%)
SP.a	PF	1/19	8/22	10/19
	PRBC	0/1	0/1	2/4
	PE	1/2	2/3	1/2
	Total	2/22 (9,1%)	10/26 (38,5%)*	13/25 (52,0%)
CD&V	PF	8/28	11/29	14/31
	PRBC	1/3	1/3	1/3
	PE	2/3	1/3	1/3
	Total	11/34 (32,4%)	13/35 (37,1%)**	16/37 (43,2%)

		1999	2004	2009
N-VA	PF		1/6	7/16
	PRBC		-	0/1
	PE		0/1	0/1
	Total		1/7 (14,3%)**	7/18 (38,9%)
VU	PF	2/11		
	PRBC	1/2		
	PE	1/2		
	Total	4/15 (26,7%)		
VLD	PF	4/27	8/25	9/21
	PRBC	1/2	2/4	2/4
	PE	1/3	1/3	1/3
	Total	6/32 (18,75%)	11/32 (34,4%)	12/28 (42,9%)
VB	PF	4/20	9/32	7/21
	PRBC	0/4	2/6	1/3
	PE	0/2	0/3	0/2
	Total	4/26 (15,4%)	11/41 (26,8%)	8/26 (30,8%)
LDD	PF			2/8
	PRBC			-
	PE			0/1
	Total			2/9 (22,2%)

Légende :

* Ce pourcentage se rapporte uniquement au SP.a et non au cartel SP.a-Spirit.

** Les pourcentages sont communiqués ici aussi par parti et ne concernent donc pas le cartel CD&V-N-VA.

À l'exception de Groen!, le pourcentage d'élues au sein de chaque parti a augmenté à chaque élection. En 1999, Agalev était le parti qui enregistrait le pourcentage le plus élevé d'élues (40%). En 2004, Groen! a perdu la moitié de ses sièges, mais le pourcentage de femmes élues n'a pas diminué proportionnellement : en 2004, Groen! avait encore plus d'un tiers de femmes élues et était encore le parti qui obtenait le deuxième meilleur score, malgré le fait que Groen! était de loin le plus petit parti. En 2009, le nombre de femmes élues au sein de Groen! est resté identique, mais comme Groen! a décroché un siège de plus, le pourcentage de femmes élues en son sein a diminué. Comme le pourcentage de femmes élues dans les autres partis a augmenté, Groen! compte actuellement relativement peu de femmes parmi ses élus. Même si on ne peut en effet pas oublier que ce parti compte beaucoup moins de sièges que les autres, cela constitue tout de même une première indication du fait que l'idéologie de parti n'est plus en 2009 un facteur déterminant pour expliquer le niveau du pourcentage d'élues.

L'un des cas les plus frappants lorsqu'on analyse les pourcentages d'élues au sein des différents partis flamands est assurément celui du parti socialiste. En 1999, le SP ne comptait que deux élues sur un total de vingt-deux candidats élus. Avec 9,1% à peine de femmes élues, le parti socialiste enregistrait en 1999 un score nettement inférieur aux autres partis flamands. En

2004, le pourcentage de femmes élues a fortement augmenté, le SP.a comptait alors 38,5% d'élues. Il s'agissait déjà du pourcentage le plus élevé de tous les partis flamands, mais la différence entre ce pourcentage et celui de Groen! (37,5%) et du CD&V (37,1%) était faible. En 2004, le SP.a avait obtenu quatre sièges de plus que lors des élections de 1999, mais le pourcentage d'élues n'augmentait pas de manière proportionnelle. Lors des élections de 2009, le pourcentage d'élues au sein du parti socialiste flamand a atteint 52%, ce qui en a fait le parti ayant le pourcentage le plus élevé d'élues, mais aussi le seul parti comptant davantage de femmes que d'hommes parmi ses élus. Cette forte augmentation du pourcentage d'élues est surtout remarquable parce que le nombre de sièges que le SP.a a cette fois obtenu n'a pas augmenté, au contraire, le SP.a a perdu un siège en 2009 par rapport aux élections de 2004.

Ce qui est également intéressant, c'est que le pourcentage de femmes élues a évolué parallèlement au pourcentage de voix de préférence attribuées aux candidates. En 1999, seuls 26,4% des voix de préférence en faveur du SP étaient attribuées à des candidates, un pourcentage bien en dessous de la moyenne (38,4%). En 2004 et en 2009 en revanche, l'électeur socialiste a particulièrement voté en faveur des femmes puisque près de la moitié des voix de préférence en faveur du SP.a ont été attribuées à des candidates (respectivement 48,3% et 47,8% ; des pourcentages bien supérieurs à la moyenne). Comme il y avait aussi plus de femmes sur les listes électorales en 2004 et en 2009, ce qui importe, c'est l'augmentation du pourcentage de voix de préférence exprimées en faveur de candidates, mais aussi et surtout l'attitude des électeurs du SP.a par rapport à ceux des autres partis. En 1999, l'électeur socialiste votait moins en faveur des femmes que les électeurs des autres partis, alors qu'en 2004 et en 2009, l'électeur du SP.a a davantage voté en faveur des femmes que la plupart des électeurs des autres partis.

Depuis 1999, le CD&V compte à chaque élection un nombre relativement élevé d'élues. En 1999, près d'un tiers des candidats élus sur la liste du CVP étaient des femmes. En 2004, le parti a gagné un siège et le pourcentage d'élues est passé à 37,1%. En 2009, le parti a remporté deux sièges et le pourcentage d'élues a encore augmenté pour atteindre 43,2%. Le CD&V enregistrait alors le deuxième pourcentage le plus élevé d'élues. Cette constatation est peut-être liée au fait que le CD&V est de loin le plus grand parti et que si le pourcentage d'élues augmente, il en est chaque fois allé de même du nombre de sièges.

Au sein de l'Open VLD aussi, nous voyons que le pourcentage d'élues a fortement augmenté à chaque élection : il est ainsi passé de 18,8% en 1999 à 34,4% en 2004 et à 42,9% en 2009. Alors que l'Open VLD a obtenu d'assez mauvais résultats en 2004 et surtout en 1999 en termes de pourcentage d'élues, en 2009 le parti libéral flamand a enregistré un pourcentage d'élues presque aussi élevé que celui du CD&V et ce, malgré la perte de quatre sièges.

Ce qui est intéressant dans une perspective idéologique, c'est l'évolution du pourcentage de femmes élues au sein du Vlaams Belang. En 1999, le Vlaams Blok avait obtenu l'avant-dernier pourcentage en termes de femmes élues (15,4%). En 2004, le Vlaams Belang avait remporté quinze sièges (+10) et devenait ainsi le plus important parti flamand. Bien que le pourcentage

d'élues augmentait aussi considérablement pour passer à 26,8%, il était étonnant de constater que le plus gros parti obtenait de loin le pourcentage le plus faible en termes d'élues. En 2009, le Vlaams Belang a perdu quinze sièges (-11), alors que le pourcentage d'élues a légèrement augmenté pour passer à 30,8%, mais il faut également souligner que le Vlaams Belang a enregistré un pourcentage considérablement inférieur en termes d'élues par rapport à ceux des autres partis de dimension comparable (à savoir le SP.a et l'Open VLD).

Les deux autres partis de droite, à savoir la N-VA et la Lijst Dedecker, se présentaient pour la première fois en tant que partis indépendants aux élections régionales et européennes. En 2009, la N-VA comptait 38,9% d'élues et se situait ainsi près de la moyenne. La Lijst Dedecker en revanche a de loin obtenu en 2009 le pourcentage le plus faible en termes d'élues : à peine deux des neuf candidats élus (22,2%) de la Lijst Dedecker étaient des femmes. Le fait que la Lijst Dedecker soit l'avant-dernier parti par ordre d'importance nuance cependant la portée de ce constat.

Il ressort de l'analyse que nous trouvons en 1999 et surtout en 2004 quelques indices allant dans le sens d'une opposition gauche-droite en ce qui concerne le pourcentage d'élues. En 2004 et, à l'exception du SP.a, également en 1999, les pourcentages les plus élevés d'élues étaient observés dans les partis de (centre) gauche, bien que ceux-ci ne remportent pas toujours la plupart des sièges. En 1999, Agalev et le CVP comptaient considérablement plus d'élues que les autres partis et, en 2004, Groen!, le SP.a et le CD&V enregistraient tous les trois un pourcentage plus élevé d'élues que les autres partis. Le CD&V était lors des deux élections l'un des plus gros partis, mais ce n'était pas le cas de Groen! ni du SP.a. Lors des élections de 2004, Groen! a même perdu la moitié de ses sièges et a toutefois maintenu son pourcentage relativement élevé d'élues. En ce qui concerne le Vlaams Belang en revanche, depuis 1999 nous observons un nombre relativement peu élevé d'élues à chaque élection, surtout si l'on tient compte du grand nombre de sièges que ce parti a chaque fois obtenu. En 2009, il semble que la *party magnitude* constitue un meilleur facteur explicatif du pourcentage d'élues que l'idéologie. Il est en effet clair que les trois partis les plus importants aient obtenu le pourcentage le plus élevé d'élues indépendamment de leur profil idéologique.

3.2.2 Les partis francophones

Le tableau 4 présente le pourcentage de femmes élues par parti à chaque élection depuis 1999.

Le pourcentage d'élues a augmenté à chaque élection pour chaque parti depuis 1999. En 1999, Ecolo enregistrait de loin le pourcentage le plus élevé de femmes parmi ses candidats élus (35,5%). Le pourcentage d'élues au sein d'Ecolo a légèrement augmenté en 2004 (36,4%), et ce, malgré la lourde défaite électorale du parti qui avait perdu les deux tiers de ses sièges. En 2009, Ecolo a récupéré les sièges perdus en 2004 et le pourcentage d'élues a aussi fortement augmenté pour atteindre 43,8%. Le pourcentage d'élues augmente donc quand Ecolo remporte des sièges et, fait au moins aussi important, ce pourcentage ne diminue pas lorsqu'Ecolo en perd.

TABLEAU 4. Nombre et pourcentage de femmes élues par parti et par année électorale (partis francophones)

		1999	2004	2009
Ecolo	PW	2/14	1/3	5/14
	PRBC	8/14	3/7	8/16
	PE	1/3	0/1	1/2
	Total	11/31 (35,5%)	4/11 (36,4%)	14/32 (43,75%)
PS	PW	1/25	5/34	9/29
	PRBC	4/13	12/26	8/21
	PE	0/3	1/4	1/3
	Total	5/41 (12,2%)	18/64 (28,1%)	18/53 (34,0%)
cdH	PW	1/14	1/14	4/13
	PRBC	3/6	4/10	3/11
	PE	0/1	1/1	1/1
	Total	4/21 (19,0%)	6/25 (24,0%)	8/25 (32,0%)
MR	PW	4/21	7/20	8/19
	PRBC	7/27	13/25	13/24
	PE	1/3	1/3	1/2
	Total	12/51 (23,5%)	21/48 (43,75%)	22/45 (48,9%)

En 1999, le PS avait obtenu le pourcentage le plus bas de tous les partis francophones en termes de candidates élues : cinq candidats à peine sur les quarante et un élus socialistes étaient des femmes (12,2%). En 2004, le pourcentage d'élues socialistes a augmenté pour atteindre 28,1%, mais cette augmentation n'était pas proportionnelle à la forte augmentation du nombre de sièges. En 2009, ce pourcentage a continué à augmenter pour atteindre 34% malgré le fait que le parti ait perdu onze sièges. Il s'agit là essentiellement d'une conséquence de la loi sur la parité. En effet, en 2009, le nombre d'élues PS a uniquement augmenté dans le cadre des élections du Parlement wallon et s'explique donc très largement par l'alternance aux deux premières places imposée par la loi qui, comme nous l'avons démontré plus haut, « garantit » l'élection d'une femme dans le cas d'une *party magnitude* de deux. Au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, le nombre d'élues du PS a diminué et il est resté identique au Parlement européen. Contrairement à ce que nous avons observé au sein d'Ecolo, nous ne pouvons donc pas conclure avec certitude que dans le cas du PS, le pourcentage d'élues ne diminue pas lorsque le parti perd des sièges.

Le cdH obtient relativement peu d'élues à chaque élection. En 1999, 19% des candidats élus étaient des femmes ; en 2004, le pourcentage d'élues a augmenté proportionnellement au nombre de sièges remportés et est passé à 24%. En 2009, 32% des élus du cdH étaient des femmes. Il s'agissait concrètement de l'élection de deux femmes supplémentaires pouvant être attribuée à l'effet de la loi sur la parité.

En 1999, le PRL-FDF avait déjà 23,5% d'élues et depuis 2004, le MR est du côté francophone le parti qui compte le pourcentage le plus élevé de femmes parmi ses élus. En 2004, le parti avait 43,8% d'élues et en 2009, ce pourcentage a encore augmenté pour atteindre 48,9%. Lors des dernières élections, le MR comptait en d'autres termes presque autant de femmes que d'hommes parmi ses élus. Si l'augmentation de 2009 peut être attribuée à la loi sur la parité, il n'en demeure pas moins que le pourcentage de femmes du MR élues en 2004 a fortement augmenté par rapport à 1999 malgré le fait que le MR ait à l'époque perdu trois sièges.

Il ressort de l'analyse ci-dessus que du côté francophone, le clivage gauche-droite n'a jamais vraiment été très éclairant en ce qui concerne la quantité de candidates élues. Le MR et Ecolo ont à chaque élection obtenu le pourcentage le plus élevé d'élues et se démarquent nettement des autres partis, particulièrement en 1999 et 2004. En 2009 en revanche, nous constatons que, essentiellement sous l'influence du principe de l'alternance imposé aux deux premières places des listes électorales, les différences entre les partis s'atténuent considérablement. À l'exception d'Ecolo, l'augmentation du pourcentage d'élues en 2009 peut effectivement être attribuée à l'impact de la loi sur la parité.

De manière générale, nous pouvons en conclure que l'idéologie du parti n'est plus en 2009 un facteur déterminant pour expliquer un pourcentage élevé ou faible d'élues. Alors que du côté flamand, nous avons par le passé constaté un clivage gauche-droite dans le pourcentage d'élues par parti, il semble que la loi sur la parité ait affaibli l'importance de l'idéologie du parti en tant que facteur explicatif. Cela s'explique par le fait que la loi laisse de moins en moins de liberté aux partis dans la composition de leurs listes électorales. Comme les quotas légaux servent précisément à contraindre des partis qui ne chercheraient pas spontanément à atteindre une composition équilibrée d'hommes et de femmes sur leurs listes de candidats (et parmi leurs élus), il y a ici un effet clairement positif de la loi sur la parité.

3.3 L'IMPORTANCE D'UN NOMBRE SUFFISANT DE FEMMES AUX (MEILLEURES) PLACES ÉLIGIBLES

Les lois sur la parité stipulent seulement que 50% des candidats doivent être des femmes, mais, à l'exception des deux premières places des listes électorales, ces lois ne prévoient rien en ce qui concerne la répartition des femmes et des hommes sur les listes ou aux places éligibles. Dans ce contexte, il est intéressant d'examiner la mesure dans laquelle les différentes listes sont composées en tenant compte de la dimension de genre et si les listes composées selon le principe de la tirette – ou qui s'en approchent en tout cas fortement – comptent effectivement un nombre d'élues plus élevé. Cela peut être fait de deux manières. Nous avons déjà abordé au 2^e chapitre la proportion dans laquelle les partis attribuaient des places éligibles aux femmes. Ce que nous voudrions maintenant analyser, c'est la manière dont ces femmes sont réparties aux différentes places éligibles.

Étant donné le caractère relativement fermé du système électoral belge,⁴⁰ il est utile d'examiner dans quelle mesure les partis placent des femmes aux « meilleures » de ces places éligibles. En effet, quand le nombre de sièges effectivement remportés est inférieur au nombre de places éligibles sur lesquelles un parti avait compté, ce sont souvent les candidates qui en pâtissent.⁴¹

Nous procéderons ainsi à une évaluation de ce que l'on appelle le « coefficient de tirette ». Il s'agit d'un coefficient qui mesure à quel point la structure de la liste diffère d'une structure en tirette parfaite. Le coefficient de tirette⁴² pour les candidates d'une liste est un critère qui compare le numéro d'ordre moyen des candidates sur une liste électorale au numéro d'ordre moyen des candidats masculins sur la même liste.

Les valeurs du coefficient doivent être interprétées comme suit : s'il y a n candidates et qu'elles se trouvent aux n dernières places sur la liste électorale, le coefficient a une valeur de 0. Inversement, le coefficient a la valeur 1 si les n candidates occupent les n premières places sur la liste électorale. Il en résulte que le coefficient de tirette est égal à 0,50 si le numéro d'ordre moyen des femmes est égal au numéro d'ordre moyen des hommes. Pour une liste entièrement composée selon le principe dit de la tirette, le coefficient de tirette est donc égal à 0,50.⁴³

Le tableau 5 présente les coefficients moyens des différents parlements.

TABLEAU 5. Coefficient de tirette de la liste et des places éligibles, par parlement

	1999		2004		2009	
	Liste	Places éligibles	Liste	Places éligibles	Liste	Places éligibles
Parlement flamand	0,48	0,16	0,46	0,24	0,46	0,37
Parlement wallon	0,38	0,11	0,36	0,12	0,44	0,31
Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale	0,50	0,39	0,46	0,40	0,44	0,35
Parlement de la Communauté germanophone	0,50	0,46	0,49	0,37	0,52	0,52
Parlement européen	0,54	0,32	0,51	0,33	0,52	0,55
Moyenne générale	0,48	0,29	0,46	0,29	0,48	0,42

⁴⁰ Même après la réduction de moitié de l'impact du vote en tête de liste, la majorité des candidats sont encore élus en fonction de l'ordre utile.

⁴¹ Une analyse de régression ayant comme variable indépendante le nombre de places éligibles moins le nombre de sièges remportés et comme variable dépendante le nombre de femmes élues par liste fournit en général un coefficient de régression significativement négatif (-0,296***, en regroupant les résultats des trois élections). En d'autres termes, si le nombre de sièges remportés est supérieur au nombre de places éligibles (un parti obtient donc de meilleurs scores que prévu), davantage de femmes sont élues. Inversement, si le nombre de sièges remportés est inférieur au nombre de places éligibles (un parti obtient donc de moins bons scores que prévu), moins de femmes sont élues.

⁴² Le coefficient de tirette pour les candidates d'une liste correspond à :

$$RS^v = \frac{(\mu_r \cdot n_r) - \sum_{i=(n_r+1)}^n 2 \cdot \mu_r \cdot n_r - n \cdot (n+1) + n_h \cdot (n_h+1)}{\sum_{i=1}^n i - \sum_{i=(n_r+1)}^n i} = \frac{2 \cdot \mu_r \cdot n_r - n \cdot (n+1) + n_h \cdot (n_h+1)}{n_r \cdot (n_r+1) - n \cdot (n+1) + n_h \cdot (n_h+1)}$$

où μ_r = numéro d'ordre moyen des candidates, n = nombre total de candidats sur la liste électorale, n_r et n_h = respectivement le nombre de candidates et de candidats masculins sur la liste électorale.

⁴³ La logique de ce critère est expliquée de manière plus détaillée dans : Thijssen, Peter et Kristof Jacobs (2005). « Een genderbewuste samenstelling van de kieslijsten? Verschillen tussen partijretoriek en lokale praktijk », *Tijdschrift voor sociologie* 26(4), pp. 353-382.

Examinons d'abord le « coefficient de tirette » pour l'ensemble de la liste. De manière générale, le coefficient de tirette moyen des listes entières s'approchait déjà fort de 0,50 en 1999 avec une valeur de 0,48. En 2004, le coefficient de tirette moyen a légèrement diminué à 0,46 pour ensuite remonter à 0,48 lors des élections de 2009. L'augmentation du pourcentage de femmes sur les listes électorales à la suite de l'introduction des nouvelles lois sur la parité en 2002 ne s'est donc pas traduite par un numéro d'ordre substantiellement différent pour les candidates. Le numéro d'ordre moyen des candidates n'est en effet pas beaucoup plus bas que celui des hommes lors des trois dernières élections. À l'exception du Parlement wallon, les coefficients moyens pour les différents parlements sont en outre relativement proches. En 1999 et en 2004, le coefficient de tirette moyen pour le Parlement wallon se situait bien en dessous du coefficient moyen pour les autres parlements. Nous constatons qu'en 2009, le coefficient de tirette moyen pour le Parlement wallon a fortement augmenté, ce qui lui a permis de rattraper entièrement son retard. Comme la plupart des listes électorales pour le Parlement wallon ne comptaient que peu de candidats, l'augmentation du coefficient de tirette est en grande partie due à la disparition de la disposition transitoire des lois sur la parité. La diminution de l'écart type (de 0,056 en 1999 à 0,052 en 2004 et à 0,037 en 2009) confirme que les différences entre les parlements se sont atténuées.

En ce qui concerne le coefficient de tirette moyen calculé pour les places éligibles, comme nous pouvons nous y attendre, nous constatons qu'il est chaque fois inférieur au coefficient de tirette moyen pour les listes entières. Le numéro d'ordre moyen des candidates occupant des places éligibles est donc inférieur au numéro d'ordre moyen des femmes de l'ensemble de la liste.

Contrairement au coefficient de tirette moyen pour les listes entières, nous constatons une évolution manifeste du coefficient de tirette moyen pour les places éligibles à travers le temps. Lors des élections de 1999 et 2004, le coefficient de tirette moyen pour les places éligibles était de 0,29 à peine. Nous observons ici aussi de grandes différences entre les parlements. Les coefficients moyens pour le Parlement flamand et surtout pour le Parlement wallon se situaient en 1999 et en 2004 bien en dessous de ceux des autres parlements. En 2009, le coefficient de tirette moyen pour les places éligibles a tout à coup fortement augmenté, passant de 0,29 à 0,42. À l'exception d'une légère baisse pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, le coefficient de tirette moyen pour les places éligibles a en effet fortement augmenté pour tous les parlements entre 2004 et 2009. Cette augmentation est la plus marquée pour le Parlement wallon et le Parlement européen, sans surprise les deux parlements qui ont la plus faible *party magnitude* moyenne. La disparition de la disposition transitoire des lois sur les quotas n'a donc pas seulement eu pour conséquence qu'il y ait davantage de femmes aux places éligibles pour ces parlements en 2009, nous constatons également que les femmes ont en moyenne obtenu de meilleures places éligibles que dans le cas des deux élections précédentes.

En 2009, le coefficient de tirette moyen pour les places éligibles s'est ainsi davantage rapproché du coefficient de tirette moyen pour l'ensemble de la liste que lors des élections précédentes qui étaient toutes deux caractérisées par un grand écart entre les deux coefficients. Les coefficients moyens pour les différents parlements étaient également plus proches en 2009

que dans le cas des deux élections précédentes, mais il faut souligner le fait que les différences entre les parlements restent encore beaucoup plus marquées en 2009 en ce qui concerne le coefficient de tirette moyen pour les places éligibles qu'en ce qui concerne le coefficient de tirette moyen pour l'ensemble de la liste. Nous observons des coefficients élevés pour le Parlement européen (0,52) et le Parlement de la Communauté germanophone (0,52) tandis que les coefficients du Parlement wallon (0,31), du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (0,35) et du Parlement flamand (0,37) sont considérablement plus bas.

Nous savons que l'augmentation du pourcentage de femmes sur les listes à la suite de l'introduction des lois de 2002 ne s'est pas traduite par un numéro d'ordre substantiellement différent pour les candidates. Nous savons aussi que le pourcentage de femmes occupant des places éligibles a augmenté à chaque élection et que l'introduction du principe de l'alternance pour les deux premières places des listes est allée de pair avec une augmentation du nombre de femmes occupant de bonnes places éligibles. La question est maintenant de savoir si davantage de femmes sont effectivement élues sur les listes qui ont un pourcentage élevé de femmes aux places éligibles et sur les listes qui présentent un coefficient de tirette élevé pour ces places.

Nous examinerons d'abord l'effet de la proportion et du coefficient de tirette pour les places éligibles. Le tableau 6 présente les coefficients de régression.

TABLEAU 6. Coefficients de régression standardisés conformément à la relation entre d'une part la proportion de femmes occupant des places éligibles et la proportion de femmes élues et d'autre part entre le coefficient de tirette pour les places éligibles et la proportion de femmes élues

	1999		2004		2009	
	Proportion	Coefficient de tirette	Proportion	Coefficient de tirette	Proportion	Coefficient de tirette
Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale	0,958***	0,463	0,784**	0,596	-0,026	-0,538
Parlement de la Communauté germanophone	0,991***	0,512	-0,159	-0,030	0,014	0,406
Parlement européen	0,635*	0,647*	0,852**	0,764**	0,551	0,542
Parlement flamand	0,703***	0,712***	0,454*	0,664***	0,595***	0,260
Parlement wallon	0,774***	0,783***	0,790***	0,819***	0,641***	0,692***
Tous les parlements	0,755***	0,720***	0,737***	0,754***	0,553***	0,502***

Légende :

* Significatif pour $\alpha = 0,05$; ** significatif pour $\alpha = 0,01$; *** significatif pour $\alpha = 0,001$

Une analyse de régression confirme manifestement l'importance d'un nombre suffisant de femmes aux places éligibles. Nous trouvons en effet, pour chaque élection depuis 1999, un lien fortement positif et significatif entre la proportion de femmes occupant des places éligibles et la proportion de femmes élues. La proportion de femmes occupant des places éligibles

est donc un bon indicateur du pourcentage de femmes élues. Dans l'hypothèse d'un éventuel renforcement de la loi sur la parité, ce constat n'est assurément pas anodin.

À l'aide d'un coefficient de tirette pour les places éligibles, nous pouvons vérifier s'il est également important que les candidates occupent de « bonnes » places éligibles. En d'autres termes, suffit-il d'avoir un nombre suffisant de femmes aux places éligibles ou est-il également important que ces candidates occupent les bonnes places éligibles ? En d'autres termes, cela a-t-il un sens d'imposer le principe de la tirette aux places éligibles ? Les résultats de régression sont très clairs : il y a chaque fois un lien fortement positif entre le coefficient de tirette pour les places éligibles et la proportion de candidates élues d'une liste. Il est évident que, lorsque les places éligibles sont alternativement attribuées à des candidats et à des candidates, le pourcentage d'élues sur une liste est considérablement plus élevé.

Le fait que les listes qui comptent davantage de femmes occupant des (bonnes) places éligibles enregistrent également un pourcentage plus élevé d'élues constitue un constat intéressant, mais pas vraiment surprenant.

Dans le cadre du débat relatif à l'introduction du principe de l'alternance à l'intégralité des listes, il est intéressant de savoir si le constat fait ci-dessus concernant les places éligibles s'applique également à l'intégralité des listes. C'est pourquoi nous allons maintenant examiner les effets du coefficient de tirette appliqué à l'ensemble de la liste sur la proportion de femmes élues.

Le tableau 7 en présente les coefficients de régression.

TABLEAU 7. Coefficients de régression standardisés conformément à la relation entre le coefficient de tirette pour les listes électorales et la proportion de femmes élues

	1999	2004	2009
Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale	0,128	0,250	-0,035
Parlement de la Communauté germanophone	-0,029	0,107	-0,220
Parlement européen	0,590	0,725*	0,563
Parlement flamand	0,334**	-0,017	0,455**
Parlement wallon	0,309*	0,620***	0,572***
Tous les parlements	0,330***	0,537***	0,488***

Légende :

* Significatif pour $\alpha = 0,05$; ** significatif pour $\alpha = 0,01$; *** significatif pour $\alpha = 0,001$

Une analyse de régression fournit ici aussi un effet positif pour chaque année électorale. Cela signifie qu'il y a systématiquement relativement plus de femmes élues à mesure que les listes électorales se rapprochent davantage d'une structure en tirette. Il faut ajouter que ces effets

sont chaque fois moins marqués que les effets du coefficient de tirette pour les seules places éligibles.⁴⁴ L'introduction du principe de la tirette pour les places éligibles d'une liste électorale aura donc davantage d'effet en termes de pourcentage de femmes élues que l'introduction du principe de la tirette sur l'intégralité des listes électorales. Il n'est pas invraisemblable que l'effet positif d'une liste respectant le principe de la tirette sur la proportion de femmes élues, s'explique au moins en partie par la corrélation fortement positive entre le coefficient de tirette pour les places éligibles et le coefficient de tirette pour l'intégralité des listes. En d'autres termes, les listes sur lesquelles les hommes et les femmes sont répartis de manière équilibrée se caractérisent aussi souvent par une répartition équilibrée des hommes et des femmes aux places éligibles.

3.4 LES VOIX DE PRÉFÉRENCE

À la suite de la réduction de moitié de l'impact du vote en tête de liste, le nombre de candidats qui ont réussi à être élus en dehors de l'ordre utile a sensiblement augmenté. Cette réduction a donc eu pour effet qu'un nombre plus important de candidats ont été élus en fonction de leurs voix de préférence et non en fonction de la place qu'ils occupaient sur la liste. Comme nous le soulignons au 2^e chapitre, les hommes retirent généralement davantage de bénéfices de cette situation que les femmes.

Pour que les femmes puissent profiter de l'importance accrue des voix de préférence, il faut avant tout que l'électeur décide d'exprimer une voix de préférence en faveur de candidates. Il va de soi que le nombre de voix de préférence qu'un candidat reçoit n'est pas uniquement déterminé par le sexe du candidat, mais qu'il est fortement lié à la place que ce candidat occupe sur la liste. Nous devons en tenir compte lors de l'analyse et de l'explication du nombre de voix de préférence exprimées en faveur de candidates et de candidats. Pour pouvoir nous prononcer à ce sujet, nous avons conçu un modèle de régression qui reprend simultanément les deux facteurs explicatifs.⁴⁵ Une analyse de régression multiple est une analyse réalisée en fonction de plusieurs variables indépendantes. Dans le cas qui nous occupe, cela signifie que nous avons utilisé un modèle d'analyse dans lequel le sexe du candidat et la place qu'un candidat occupe sur la liste sont examinés simultanément. Nous pouvons ainsi non seulement déterminer si les candidates reçoivent plus ou moins de voix de préférence que les candidats masculins, mais aussi voir si les différences entre candidats masculins et féminins sont plutôt déterminées par leur sexe ou par la place qu'ils occupent sur la liste.

Nous n'avons pas pris comme variable dépendante le nombre absolu de voix de préférence, mais le pourcentage de voix de préférence qu'un candidat a remporté par rapport au nombre total de voix de préférence exprimées en faveur de sa liste. Nous allons essayer d'expliquer la variable dépendante en fonction d'un certain nombre de variables indépendantes correspondant chaque fois à une indication du sexe du candidat, de sa place sur la liste ou à une combinaison des deux données. Concrètement, nous avons conçu un modèle de

⁴⁴ Tant en termes de valeurs bêta qu'en termes de pouvoir explicatif du modèle de régression.

⁴⁵ Ce modèle de régression se fonde sur les travaux de : Thijssen, Peter et Kristof Jacobs (2004). « Determinanten van voorkeurstempporties bij (sub-)lokale verkiezingen : de Antwerpse districtraadsverkiezingen van 8 oktober 2000 », *Res Publica* 46(4), pp. 460-485. Ils appliquent une version approfondie de ce modèle aux élections intracommunales d'Anvers du 8 octobre 2000.

régression en fonction de quatre sous-modèles où de nouvelles variables sont chaque fois ajoutées à l'analyse.

La composition précise et la signification exacte de ce modèle sont expliquées dans le commentaire de l'analyse du Parlement flamand.⁴⁶ Nous comparerons ensuite ces résultats à ceux d'une analyse relative au Parlement wallon et à ceux de l'analyse de toutes les élections. Le tableau 8 présente les résultats de l'analyse effectuée au sein du Parlement flamand.

TABEAU 8. Coefficients de régression par année : régression effectuée pour le Parlement flamand

		1999	2004	2009
1 ^{er} sous-modèle	Sexe	-0,012	-0,093*	-0,056
2 ^e sous-modèle	Sexe	-0,017	-0,065	-0,025
	Place sur la liste	-0,567***	-0,427***	-0,440***
3 ^e sous-modèle	Sexe	0,119***	0,053*	0,057***
	Place sur la liste	-0,300***	-0,265***	-0,270***
	Tête de liste	0,737***	0,688***	0,696***
	En queue de liste	0,150***	0,227***	0,216***
4 ^e sous-modèle	Geslacht	0,061**	0,023	0,031
	Place sur la liste	-0,255***	-0,232***	-0,241***
	Tête de liste	0,736***	0,681***	0,682***
	En queue de liste	0,140***	0,222***	0,213***
	Première femme	0,140***	0,112***	0,100***

Légende :

* Significatif pour $\alpha = 0,05$; ** significatif pour $\alpha = 0,01$; *** significatif pour $\alpha = 0,001$

Dans le premier sous-modèle, nous observons uniquement le lien (bivarié) entre le sexe du candidat et le pourcentage de voix de préférence que le candidat a obtenu. Pour les élections du Parlement flamand en 1999, nous voyons que l'effet de la variable « sexe » fournit un coefficient de régression négatif. Ce coefficient n'est pas statistiquement significatif, mais comme nous travaillons avec des données de population, cet effet peut être considéré comme une indication du fait que les femmes remportent substantiellement moins de voix de préférence que les hommes.⁴⁷

Dans le deuxième sous-modèle, nous avons introduit une variable indépendante supplémentaire qui indique la place que le candidat occupe sur la liste. Nous constatons que cette variable fournit un effet négatif significatif. Cela signifie que plus le candidat occupe une place située bas dans la liste, plus le pourcentage de voix de préférence qu'il obtient est faible.⁴⁸ L'effet de la variable « sexe » reste substantiellement négatif dans ce modèle.

Dans le troisième sous-modèle, nous avons ajouté deux variables qui indiquent si le candidat est situé en tête ou en queue de liste. Nous observons tout d'abord les effets traditionnellement très

⁴⁶ Comme, pour procéder à une régression significative, nous avons besoin de suffisamment de listes différentes, ces élections constituent le cas le plus intéressant. Lors des élections du Parlement wallon, beaucoup de listes électorales sont également introduites, mais comme les listes pour le Parlement wallon ne comptent que trois ou quatre candidates dans de nombreuses circonscriptions, ces élections sont moins intéressantes.

⁴⁷ La variable « sexe » est codée comme suit : les hommes ont la valeur 1 et les femmes la valeur 2. Un coefficient de régression positif signifie donc que les femmes ont un pourcentage plus élevé de voix de préférence que les hommes.

⁴⁸ La variable « place sur la liste » est codée comme suit : le candidat en tête de liste reçoit la valeur 1, le deuxième candidat sur la liste reçoit la valeur 2, le troisième reçoit la valeur 3, etc. Plus le candidat est bas dans la liste, plus son numéro est donc élevé. Un coefficient de régression négatif signifie donc dans ce cas que les candidats qui se classent plus bas dans la liste obtiennent un pourcentage plus faible de voix de préférence.

forts et positifs des deux variables. Cela veut dire que les candidats situés en tête de liste et en queue de liste obtiennent tous les deux un pourcentage significativement plus élevé de voix de préférence que les autres candidats de la liste.⁴⁹ L'effet de la tête de liste est particulièrement marqué. Il est cependant beaucoup plus intéressant de constater que l'effet de la variable « sexe » devient tout à coup fortement positif dans le troisième sous-modèle. Cela signifie que si nous ne tenons pas compte du candidat en tête de liste et de celui en queue de liste, les femmes remportent en général un pourcentage plus élevé de voix de préférence que les hommes. Autrement dit, si, comme nous l'avons constaté, les femmes remportent traditionnellement moins de voix de préférence que les hommes, c'est parce que peu de femmes sont situées en tête ou en queue de liste.

Dans le quatrième sous-modèle enfin, nous avons ajouté une variable qui concerne les premières femmes sur les listes. Nous testons ici l'effet d'une variable qui correspond à une combinaison du sexe du candidat et de sa place sur la liste. Nous observons en premier lieu un effet nettement positif. La première femme de la liste électorale reçoit donc un pourcentage significativement plus élevé de voix de préférence que les autres candidats.⁵⁰ Nous voyons qu'il s'agit d'un effet marqué parce que la première femme de la liste reçoit un pourcentage de voix de préférence comparable au pourcentage obtenu par le candidat en queue de liste. Nous observons ensuite que l'effet de la variable « sexe » reste également très marqué, même après que nous ayons contrôlé l'effet de la première femme. En d'autres termes, même sans tenir compte de la première femme de la liste, les candidates obtiennent encore un pourcentage plus élevé de voix de préférence que les candidats masculins. Contrairement à ce que nous avons constaté dans le cas des candidats masculins,⁵¹ le fait que les candidates obtiennent davantage de voix de préférence ne s'explique pas uniquement par le pourcentage élevé de voix de préférence remportées par la première femme de la liste. Il s'agit d'un effet plus général. Une explication plausible de ce phénomène est que les électeurs qui veulent soutenir les femmes expriment systématiquement une voix de préférence à toutes les femmes de la liste.

Ces constatations prennent vraiment toute leur importance quand nous comparons les résultats de 1999 à ceux de 2004 et 2009. Comme les élections de 2004 étaient les premières auxquelles s'appliquaient les nouvelles lois sur la parité, c'est la comparaison entre 1999 et 2004 qui est particulièrement intéressante. Si nous examinons la colonne contenant les résultats de l'analyse des élections de 2004, nous voyons dans le premier sous-modèle que les femmes obtiennent significativement moins de voix de préférence que les hommes, ce qui se marque par une valeur de coefficient de régression particulièrement plus négative que dans le cas de 1999. Dans le deuxième sous-modèle, le coefficient de régression est également sensiblement plus négatif qu'en 1999. Il en résulte que les femmes obtiennent par rapport aux hommes substantiellement moins de voix de préférence en 2004 que lors des élections de 1999. Cette conclusion est confirmée dans le troisième sous-modèle : le coefficient de

⁴⁹ Les deux variables sont codées comme suit : un candidat reçoit la valeur 1 s'il est respectivement en tête ou en queue de liste. Tous les autres candidats reçoivent la valeur 0. Un coefficient de régression positif signifie donc que le candidat en tête de liste et celui en queue de liste obtiennent un pourcentage significativement plus élevé de voix de préférence que les autres candidats de la liste.

⁵⁰ La candidate qui est la première femme de sa liste reçoit la valeur 1, toutes les autres reçoivent la valeur 0. Un coefficient de régression positif signifie donc que les candidates qui sont les premières femmes de leur liste obtiennent un pourcentage plus élevé de voix de préférence.

⁵¹ Rappelons que, si nous ne tenons pas compte des candidats en tête et en queue de liste, ces deux positions étant occupées en 1999 sur respectivement 83,8% et 86,8% des listes par des hommes, les candidates obtiennent un pourcentage significativement plus élevé de voix de préférence.

régression reste significativement positif, mais il est clair que la valeur de ce coefficient est bien inférieure à celle de 1999. Si en outre on ajoute dans le quatrième sous-modèle la variable qui sélectionne les premières femmes, la valeur du coefficient de régression pour le sexe diminue encore et perd sa signification statistique. Cela signifie que l'effet déjà relativement faible de la variable « sexe » s'explique essentiellement en 2004 par le fait que la première femme sur la liste obtient un pourcentage élevé de voix de préférence. Ces résultats sont en grande partie confirmés lors des élections de 2009.

L'analyse exposée ci-dessus semble au premier abord très technique, mais ses implications ne doivent pas être sous-estimées. Sur base de cette analyse, il semble en effet que, alors que les candidates ont obtenu lors des élections de 1999 un pourcentage plus élevé de voix de préférence que les candidats masculins (sans tenir compte des candidats en tête et en queue de liste), ce n'est plus le cas en 2004 ni en 2009. Cela signifierait alors que l'introduction de nouveaux quotas en 2002, et avec elle l'augmentation du pourcentage de candidates sur les listes (de 33% à 50%), a en réalité eu pour de nombreuses candidates un effet inverse de l'effet souhaité. Il semble effectivement que, comme il y a désormais davantage de femmes sur la liste qu'en 1999, les voix de préférence des électeurs qui votent spécifiquement en faveur de femmes soient réparties sur un plus grand nombre de candidates. Il en résulte que les candidates obtiennent en général un pourcentage plus faible de voix de préférence. Il semble en d'autres termes qu'il y ait effectivement une sorte « d'effet de dilution » en fonction duquel les électeurs n'accordent plus systématiquement une voix de préférence à toutes les femmes de la liste, mais se limitent à la première femme de la liste. La première femme reçoit donc bien davantage de voix de préférence, mais, pour les autres candidates, l'effet de la loi sur la parité se révèle en ce sens négatif.

Les élections du Parlement flamand constituent naturellement une seule étude de cas. En ce qui les concerne, un autre changement important est en outre intervenu entre 1999 et 2004, à savoir l'introduction des circonscriptions provinciales. Pour tester la solidité des constatations exposées ci-dessus, nous analyserons également les données relatives aux élections du Parlement wallon et les données agrégées relatives à tous les parlements. Les élections du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, du Parlement de la Communauté germanophone et du Parlement européen ne seront pas analysées ici de manière distincte. Le nombre (trop) restreint de listes électorales pour ces élections ne permet en effet pas d'analyse statistique pertinente. L'analyse des données agrégées de tous les parlements permettra toutefois d'associer ces élections à l'analyse réalisée.

Le tableau 9 présente les résultats de l'analyse de régression en fonction des données relatives aux élections du Parlement wallon.

TABLEAU 9. Coefficients de régression par année : régression effectuée pour le Parlement wallon

		1999	2004	2009
1 ^{er} sous-modèle	Sexe	-0,123*	-0,257***	-0,210***
2 ^e sous-modèle	Sexe	-0,074	-0,182***	-0,181***
	Place sur la liste	-0,618***	-0,614***	-0,611***
3 ^e sous-modèle	Sexe	0,036	0,001	0,023
	Place sur la liste	-0,302***	-0,330***	-0,318***
	Tête de liste	0,712***	0,680***	0,715***
	En queue de liste	0,117***	0,155***	0,231***
4 ^e sous-modèle	Geslacht	-0,018	-0,042	-0,023
	Place sur la liste	-0,274***	-0,293***	-0,275***
	Tête de liste	0,715***	0,692***	0,722***
	En queue de liste	0,111***	0,158***	0,226***
	Première femme	0,087*	0,087**	0,095**

Légende :

* Significatif pour $\alpha = 0,05$; ** significatif pour $\alpha = 0,01$; *** significatif pour $\alpha = 0,001$.

Les résultats du Parlement wallon sont moins marqués que dans le cas du Parlement flamand, mais, *grosso modo*, ils indiquent également une tendance vers l'effet de dilution précédemment identifié.

Lors des élections de 1999, les candidates avaient déjà obtenu significativement moins de voix de préférence que les candidats masculins, comme l'indique le coefficient de régression négatif du premier sous-modèle. Dans le deuxième sous-modèle, l'effet de la variable « sexe » n'est plus significativement négatif, mais le coefficient de régression maintient sa valeur négative. Dans le troisième sous-modèle, en ne tenant pas compte des candidats en tête et en queue de liste, nous voyons que la valeur du coefficient de régression devient positive. L'effet n'est certes pas assez marqué pour pouvoir parler d'une signification statistique, mais la valeur « position » indique que le fait que les femmes obtiennent moins de voix de préférence que les hommes s'explique ici aussi par le nombre restreint de femmes situées en tête et en queue de liste. Dans le quatrième sous-modèle, où nous ajoutons la variable « première femme », l'effet de la variable « sexe » devient à nouveau négatif. L'effet significativement positif de la variable qui sélectionne les premières femmes sur les listes signifie qu'en Wallonie, ce sont surtout les premières femmes des listes électorales qui remportent beaucoup de voix. Le coefficient de régression positif dans le troisième sous-modèle est donc manifestement surtout lié au fait que la première femme sur les listes électorales obtient substantiellement plus de voix de préférence. Il en ressort que, en Wallonie encore plus qu'en Flandre, il est important qu'un nombre suffisant de femmes occupent une position élevée sur les listes électorales.

Ces résultats ne prennent tout leur sens que lorsque nous les comparons à ceux des élections de 2004 et 2009. Ce qui frappe en premier lieu, c'est que les coefficients de régression du

premier sous-modèle sont beaucoup plus négatifs en 2004 et en 2009 qu'en 1999. Dans le deuxième sous-modèle, la différence entre les élections de 1999 d'une part et celles de 2004 et 2009 d'autre part est encore plus marquée. Si nous examinons le troisième sous-modèle, nous voyons que les coefficients ont une valeur positive, mais qu'en 2004 – les premières élections sur base de listes électorales établies de manière paritaire – cet effet est presque inexistant. Dans le dernier sous-modèle enfin, nous constatons que l'effet de la variable qui sélectionne les premières femmes des listes électorales se renforce à chaque élection. Comme les listes électorales pour les élections du Parlement wallon sont beaucoup plus courtes que les listes pour le Parlement flamand, les deux élections suivent naturellement une logique un peu différente. Nous trouvons néanmoins dans les résultats de l'analyse de régression pour le Parlement wallon quelques éléments qui soutiennent l'existence d'un effet de dilution. Nous voyons ainsi que, après l'introduction des nouvelles lois sur la parité, les femmes obtiennent en général encore moins de voix de préférence par rapport aux hommes qu'avant l'introduction des nouvelles lois, alors que les premières femmes sur les listes électorales obtiennent toujours davantage de voix de préférence. Ces résultats ne contredisent donc en rien l'existence d'un effet de dilution.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, nous procéderons enfin à la même analyse en fonction des données agrégées de tous les parlements. Cela nous permettra d'une part d'associer les résultats des élections des autres parlements à notre analyse et d'autre part, cela nous donnera la possibilité d'examiner la solidité des résultats susmentionnés.

Le tableau 10 présente les résultats de cette troisième analyse.

TABLEAU 10. Coefficients de régression par année : régression effectuée pour tous les parlements

		1999	2004	2009
1 ^{er} sous-modèle	Sexe	-0,069**	-0,135***	-0,096***
2 ^e sous-modèle	Sexe	-0,056**	-0,112***	-0,081***
	Place sur la liste	-0,406***	-0,380***	-0,367***
3 ^e sous-modèle	Sexe	0,038**	0,030*	0,032*
	Place sur la liste	-0,221***	-0,205***	-0,194***
	Tête de liste	0,755***	0,727***	0,721***
	En queue de liste	0,103***	0,156***	0,184***
4 ^e sous-modèle	Sexe	-0,013	-0,017	-0,011
	Place sur la liste	-0,195***	-0,171***	-0,165***
	Tête de liste	0,738***	0,714***	0,698***
	En queue de liste	0,099***	0,158***	0,183***
	Première femme	0,138***	0,152***	0,141***

Légende :

* Significatif pour $\alpha = 0,05$; ** significatif pour $\alpha = 0,01$; *** significatif pour $\alpha = 0,001$

Ce qui se remarque immédiatement, c'est que les résultats décrits pour le Parlement flamand et le Parlement wallon se confirment en grande partie. Lorsque nous observons la première et la deuxième lignes du tableau, nous voyons que, en 1999 déjà, les femmes avaient obtenu significativement moins de voix de préférence que les hommes. Il est cependant plus important de constater que cet effet négatif s'est renforcé en 2004 et en 2009. Même dans le troisième sous-modèle, nous trouvons une confirmation de l'effet de dilution. L'effet de la variable « sexe » est significativement positif pour les trois élections, mais il est clair que cet effet est moins marqué en 2004 et en 2009 qu'en 1999. Dans le quatrième sous-modèle, nous ne voyons pas de différence nette pour l'effet de la variable « sexe », mais nous constatons une indication de l'effet plus marqué de la variable « première femme de la liste ». La conclusion semble donc ici aussi être que les premières femmes des listes électorales obtiennent un pourcentage de voix de préférence de plus en plus élevé, mais que cela se fait un peu au détriment des autres candidates de leur liste.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES ET RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES

Dans cette étude, nous avons analysé les élections régionales et européennes du 7 juin 2009 dans une perspective de genre. Le premier objectif de ce rapport était de fournir une évaluation des lois actuelles sur la parité. Pour pouvoir évaluer pleinement l'impact de ces lois, nous avons placé les dernières élections dans une perspective plus large en les comparant aux élections régionales et européennes du 13 juin 2004 et aux élections régionales et européennes du 13 juin 1999. Contrairement à une étude limitée à une seule élection, une étude longitudinale permet de formuler des arguments étayés au sujet de l'impact de la loi sur la parité et de la manière dont son application et son efficacité est influencée par les modalités spécifiques du système électoral et du paysage politique.

Notre analyse était essentiellement composée de deux parties. Dans le 2^e chapitre, nous avons donné un aperçu descriptif des résultats des élections régionales et européennes depuis 1999, en consacrant une attention particulière à la composition des listes de candidats, au nombre et au pourcentage d'élues et enfin à la composition sexuée des différents parlements et gouvernements. Au 3^e chapitre, nous avons analysé les mêmes élections en fonction d'un certain nombre de facteurs considérés par la littérature comme pouvant influencer la représentation des femmes dans les assemblées. Nous allons maintenant formuler des recommandations stratégiques

concrètes sur base des résultats de cette étude, en commençant par en restituer les principales constatations.

Comme les lois sur la parité prévoient que les listes de candidats soient composées de manière paritaire, nous n'avons pas analysé les listes de candidats en termes de pourcentage de femmes sur les listes électorales, mais bien en termes de pourcentage de candidates occupant un certain nombre de places stratégiques sur les listes électorales. Ce que nous en retenons surtout, c'est la forte augmentation du pourcentage de femmes aux places éligibles qui est un bon indicateur du pourcentage de femmes élues. Entre 1999 et 2004, le pourcentage de femmes occupant des places éligibles a essentiellement augmenté sur les listes électorales du Parlement flamand et du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale alors que, entre 2004 et 2009, c'est essentiellement sur les listes électorales du Parlement wallon que cette augmentation a été marquée. Il en ressort donc que le renforcement des quotas légaux et du pourcentage de femmes sur les listes électorales se traduit essentiellement par un nombre relativement plus élevé de femmes aux places éligibles des listes lorsque les élections sont organisées dans de grandes circonscriptions électorales. L'introduction du principe de la tirette pour les deux premières positions de la liste a en revanche surtout un effet dans le cas des élections organisées dans le cadre de petites circonscriptions.

L'évolution du pourcentage de femmes en tête de liste, de femmes premières suppléantes et de femmes en queue de liste est moins univoque. Sur l'ensemble de la période considérée, les pourcentages de femmes en tête et en queue de liste ont augmenté, mais l'évolution est ici beaucoup plus limitée que dans le cas des places éligibles et aucune tendance ne se dégage clairement. Le pourcentage de femmes premières suppléantes a même diminué au cours de la période considérée. De manière générale, il semble que d'une certaine façon, les pourcentages de femmes en tête de liste d'une part et les pourcentages de femmes premières suppléantes ou situées en queue de liste d'autre part, fonctionnent selon le principe des vases communicants. En effet, lors des élections de 2004, le pourcentage de femmes en tête de liste avait diminué par rapport à 1999, alors que les pourcentages de femmes en queue de liste et de premières suppléantes avaient quant à eux augmenté. Lors des élections de 2009, nous avons précisément observé le contraire : le pourcentage de femmes en tête de liste a de nouveau augmenté, tandis que les pourcentages de femmes en queue de liste et de premières suppléantes ont diminué. Il semble donc que, lorsque les partis placent une femme en tête de liste, ils essayent de compenser ce choix en accordant de préférence la place de premier suppléant et celle de candidat en queue de liste à des candidats masculins.

Il semble en d'autres termes que les partis utilisent la marge relative dont ils disposent encore dans la composition des listes électorales pour en partie neutraliser les dispositions de la loi sur la parité. Quoi qu'il en soit, la principale conclusion que nous pouvons tirer est que les femmes en tête de liste restent nettement minoritaires, qu'il s'agisse de listes de candidats effectifs ou suppléants. En 2009, les partis donnaient manifestement encore la préférence à un homme pour mener la majorité de leurs listes électorales.

Si l'analyse des listes de candidats est particulièrement intéressante, ce sont surtout les pourcentages d'élues qui sont riches d'enseignements. Le nombre et le pourcentage d'élues ont augmenté à chaque élection depuis 1999 : de 22,3% en 1999, on est passé à 32% en 2004 et 39,1% en 2009. Actuellement, près de 40% des élus sont donc des femmes.

Dans le cas d'une loi sur la parité parfaitement efficace, la représentativité de chaque sexe parmi les candidats se traduirait par la même représentativité parmi les élus. Bien que le nombre et le pourcentage d'élues aient augmenté à chaque élection depuis 1999, nous ne voyons nulle part de relation « un pour un » entre le pourcentage de femmes sur les listes électorales et le pourcentage d'élues. Bien que les lois de 2002 prévoient des listes composées de manière paritaire, il n'y a en effet aucun parlement où les femmes représentent la moitié des élus. Avec 46,1% d'élues, c'est le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale qui était le plus proche de la parité suite aux élections de 2004.

Lorsque l'on ventile le pourcentage général d'élues en fonction des différents parlements, on s'aperçoit que le pourcentage d'élues varie fortement et que l'évolution de ce pourcentage n'est absolument pas analogue dans tous les parlements. Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale constitue un cas particulier puisque cette assemblée compte le pourcentage le plus élevé d'élues depuis les élections de 1999. Si ce pourcentage a fortement augmenté entre 1999

et 2004, c'est surtout en 2004 que la différence entre Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et les autres parlements en termes de pourcentage d'élues était la plus marquée. En 2009, ce pourcentage a légèrement diminué et, même si le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale reste avec 43,8% d'élues le parlement le plus favorable aux femmes, la différence par rapport aux autres assemblées s'est atténuée.

Le Parlement flamand se rapproche ainsi fortement du score du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale avec 41,1% d'élues en 2009. Ce pourcentage est surtout remarquable si l'on tient compte du fait qu'en 1999, 19,5% à peine des candidats élus au Parlement flamand étaient des femmes. Le pourcentage d'élues y a surtout fortement augmenté entre 1999 et 2004. Alors que relativement peu de femmes avaient été élues en 1999 au Parlement flamand – seul le Parlement wallon enregistrait alors un pourcentage d'élue inférieur – en 2004, le Parlement flamand a d'un coup obtenu le deuxième plus important pourcentage d'élues (32,3%). Malgré l'entrée en vigueur des nouvelles lois sur la parité entre les deux élections, il semble que cette augmentation soit principalement due à l'introduction des circonscriptions provinciales.

Ce que les pourcentages élevés d'élues au sein du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et au sein du Parlement flamand démontrent surtout, c'est l'importance (pour les partis) d'avoir un nombre suffisamment élevé de candidats élus par circonscription. Le nombre d'élues se renforce en effet à mesure de l'augmentation de la *party magnitude*. Nous avons également constaté assez souvent que la plupart des partis sont moins enclins à attribuer des places éligibles à des femmes lorsque ces places sont rares. Pour rappel, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale est élu en fonction d'une seule grande circonscription électorale et la *party magnitude* des listes francophones y est particulièrement élevée. Conséquence de l'élargissement des circonscriptions électorales du Parlement flamand, la *party magnitude* moyenne y est aussi relativement élevée depuis 2004. Pour les deux élections, le fait que les listes électorales se caractérisent par un nombre relativement élevé de places éligibles augmente les chances d'élection des candidates.

Si l'on souhaite obtenir un nombre élevé d'élues, l'importance d'avoir un nombre élevé de candidats élus par liste électorale est manifeste comme en témoigne les indications relatives à un effet amplificateur. Il semble en effet qu'à partir du moment où la *party magnitude* a atteint une certaine valeur, le nombre d'élues par liste augmente soudainement plus fort que ce qu'une évolution linéaire laisserait supposer.

Le fait que le pourcentage d'élues au Parlement flamand ait continué à augmenter en 2009, malgré la plus grande fragmentation du paysage politique et donc la diminution de la *party magnitude* moyenne, s'explique largement par la loi sur la parité et plus précisément par l'effet de l'obligation d'attribuer les deux premières places de la liste à des candidats de sexe différent. Corollaire de la décomposition des cartels et de la création de la Lijst Dedecker, la fragmentation du paysage politique était plus marquée en 2009 qu'en 2004. Il en a résulté une baisse de la *party magnitude* (le nombre de candidats élus par liste diminue) dans le cadre de laquelle les deux premières places de la liste sont redevenues cruciales.

L'importance de ce principe d'alternance ressort encore plus nettement des résultats des élections du Parlement wallon. Celui-ci est élu en fonction de petites circonscriptions, ce qui a pour conséquence que le nombre de candidats élus par liste y est particulièrement bas. En 1999 et en 2004, c'est le Parlement wallon qui avait enregistré les chiffres les plus bas en termes d'élues. En 2009 en revanche, 34,7% des candidats élus au Parlement wallon étaient des femmes, ce qui constitue une augmentation spectaculaire par rapport aux élections de 1999 et 2004 où ce parlement comptait seulement 10,7% et 18,7% d'élues. L'explication de ce phénomène est claire : la disparition de la disposition transitoire des lois sur la parité et avec elle l'obligation d'attribuer au moins la deuxième place à la première candidate a été particulièrement efficace dans les petites circonscriptions. La plupart des listes électorales du Parlement wallon ne comptent en effet qu'un ou deux candidats élus. La faible *party magnitude* combinée à la rupture quasi inexistante de l'ordre utile rend ici l'application du principe de l'alternance particulièrement efficace. Bien que les quotas interviennent en amont de l'élection proprement dite, dans les petites circonscriptions, le principe de l'alternance garantit presque systématiquement une élue dans le cas d'une *party magnitude* de deux. Les résultats de l'élection du Parlement wallon en 2009 confirment manifestement l'hypothèse selon laquelle le principe de l'alternance homme-femme produit un effet optimal lorsqu'il s'applique à l'ensemble des places éligibles.

Pour le Parlement de la Communauté germanophone, 32% des candidats élus en 2009 étaient des femmes. En 1999 et en 2004, le pourcentage de femmes élues s'élevait à 24%. Alors que la proportion d'élues au sein du Parlement de la Communauté germanophone était relativement élevée par le passé, ce n'est plus le cas en 2009. Malgré le fait que ce parlement soit élu en fonction d'une seule grande circonscription et que la *party magnitude* y soit dès lors élevée, le nombre de femmes élues n'y a pas beaucoup augmenté. Un facteur explicatif important est peut-être le fait que dans le cadre de l'élection de cette assemblée, un certain nombre de chefs de file politiques masculins réussissent plus facilement à rompre l'ordre utile. Le pourcentage de candidats élus en dehors de l'ordre utile y est en effet plus élevé que dans tout autre parlement.

Enfin, le pourcentage d'élues au sein du Parlement européen connaît une évolution relativement atypique, dans le sens où ce pourcentage a à peine évolué depuis 1999. Lors des élections de 1999, les femmes représentaient déjà 32% des candidats élus et il en allait de même lors des élections de 2009. L'absence d'effet des lois sur la parité s'explique ici aussi (en partie) par le fait qu'un nombre de plus en plus important de candidats masculins rompent l'ordre utile. Si nous devons classer les différents parlements en fonction du pourcentage d'élues, le Parlement européen serait arrivé en deuxième position en 1999, juste derrière le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, alors qu'en 2009, il serait arrivé en dernière position.

Nous pouvons déduire de l'analyse ci-dessus que le pourcentage de femmes élues est principalement déterminé par deux facteurs. En premier lieu, il y a manifestement l'importance d'une *party magnitude* élevée. Les grandes circonscriptions électorales sont manifestement favorables à l'élection de candidates étant donné l'importance du nombre d'élus sur les listes. Suite à l'adoption des lois sur la parité de 2002 les grandes circonscriptions électorales ne

constituent plus le seul contexte favorable à l'élection des femmes. Le principe de l'alternance appliqué aux deux premières places des listes a en effet pour conséquence que les très petites circonscriptions, où la *party magnitude* est faible et où les candidats rompent rarement l'ordre utile, sont devenues favorables à l'élection de candidates. Cela confirme l'une de nos hypothèses de départ : dans les grandes circonscriptions, les femmes sont élues en raison de la *party magnitude* élevée, tandis que dans les petites circonscriptions, les femmes sont élues en raison de la loi sur la parité et plus précisément de l'alternance aux deux premières places.

Outre la *party magnitude*, facteur déterminant pour expliquer le pourcentage de femmes élues, la littérature considère l'idéologie comme un facteur potentiel important pouvant expliquer la mesure dans laquelle les candidates sont élues. Comme notre analyse l'a démontré, nous trouvons en effet du côté flamand une petite indication dans le sens d'une opposition gauche-droite en matière de pourcentage de femmes élues. Lors des élections de 1999 et 2004, nous voyions en tout cas que les partis flamands de centre gauche obtenaient les pourcentages les plus élevés d'élues, même s'ils ne remportaient pas toujours le plus de sièges. En 2009, il semble en revanche que l'importance de l'idéologie des partis ait perdu de sa valeur en tant que facteur explicatif du pourcentage d'élues par parti. Il est en effet clair que, à l'exception du Vlaams Belang, les plus grands partis obtiennent également les pourcentages les plus élevés d'élues et ce, indépendamment de leur profil idéologique. Du côté francophone, le clivage gauche-droite ne semble jamais avoir constitué une source d'explication des différents pourcentages d'élues. Nous voyons en outre que les différences entre les partis sont beaucoup plus ténues en 2009 que dans le cas des précédentes élections.

En Belgique, l'effet de l'idéologie sur le pourcentage d'élues n'a jamais clairement été établi que pour les partis verts. Les exemples d'Ecolo et du Vlaams Belang démontrent que l'idéologie a encore aujourd'hui une certaine importance en tant que facteur explicatif, mais nous voyons une convergence claire par rapport aux précédentes élections. La loi sur la parité n'a donc pas entièrement neutralisé l'importance de l'idéologie, mais elle l'a fortement affaiblie en laissant de moins en moins de latitude aux partis dans la composition de leurs listes électorales.

Outre l'effet de la *party magnitude* et de l'idéologie, l'importance croissante des voix de préférence est considérée comme un troisième facteur pouvant influencer l'élection de candidates. À la suite de la réduction de moitié de l'impact du vote en tête de liste, nous pouvons constater que le nombre de candidats élus en dehors de l'ordre utile lors des élections de 2004 et 2009 était considérablement plus élevé que lors des élections de 1999. En 2004 et en 2009, il y avait respectivement 17,9% et 14,9% de candidats élus en dehors de l'ordre utile, alors qu'il n'y en avait pas 5% lors des élections de 1999. Pour que les candidates puissent bénéficier de cette évolution, il faut avant tout que l'électeur décide d'exprimer un vote en leur faveur. On sait cependant que les hommes remportent traditionnellement plus de voix de préférence que les femmes et les élections régionales et européennes ne font pas exceptions à la règle. La principale explication de ce phénomène est que les mandataires sortants, qui ont eu davantage de possibilités d'acquiescer une certaine notoriété, sont surtout des hommes. En

2009 et en 2004, 39,7% des voix de préférence ont été exprimés en faveur de candidates. Si la moitié des candidats sont donc des femmes, celles-ci ne recueillent cependant pas la moitié des voix de préférence. Ce pourcentage n'est d'ailleurs pas beaucoup plus élevé qu'en 1999 où les candidates avaient déjà récolté 35,6% de l'ensemble des voix de préférence, alors que les listes électorales étaient constituées d'un tiers environ de candidates.

Il est toutefois clair que la parité sur les listes électorales introduite lors des élections de 2004 ne s'est pas traduite par un nombre considérablement plus élevé de voix de préférence en faveur des candidates. Cela peut s'expliquer par l'apparition d'un effet de dilution selon lequel les voix de préférence symboliquement attribuées aux candidates sont désormais réparties entre davantage de candidates. Il semble en effet que les électeurs qui veulent spécifiquement soutenir des candidates n'accordent plus systématiquement une voix de préférence à l'ensemble des candidates, mais se limitent à la première femme de la liste. En ce sens, les nouvelles lois sur la parité ont d'une certaine manière eu un effet inverse à l'effet souhaité pour de nombreuses candidates. Quoi qu'il en soit, nous constatons que l'ordre utile est régulièrement rompu au détriment des candidates. En 2004, il y a eu sept élues de moins que si les sièges avaient simplement été attribués en fonction de l'ordre utile et, en 2009, ce nombre est passé à treize. Bien que ce phénomène concerne un nombre encore relativement restreint de candidats, il n'en demeure pas moins que l'importance accrue accordée aux voix de préférence n'est actuellement pas à l'avantage des candidates. Même s'il est encore tôt pour l'affirmer, on peut dire que l'importance croissante des voix de préférence a tendance à plutôt affaiblir que renforcer l'impact souhaité des lois sur la parité.

La principale conclusion de cette étude est que les quotas fonctionnent bien s'ils sont adaptés au contexte électoral et qu'il est donc essentiel que les quotas en matière de genre soient adaptés aux modalités spécifiques du système électoral pour lequel ils sont conçus. Les élections régionales et européennes constituent de ce point de vue un cas d'étude particulièrement instructif. Deux facteurs essentiels, à savoir la *party magnitude* et la mesure dans laquelle les candidats rompent l'ordre utile, varient en effet fort d'un parlement à l'autre et ce, alors que les lois sur la parité s'appliquent de la même manière aux élections de tous les parlements régionaux et du Parlement européen.

La question qui demeure est naturellement de savoir quelles sont maintenant les implications pratiques des résultats susmentionnés. En d'autres termes, comment traduire les résultats de cette étude en recommandations concrètes ? Les recommandations stratégiques présentées ci-dessous répondent aux trois hypothèses de départ que nous avons formulées au début de ce rapport et elles concernent à la fois de nouvelles initiatives législatives en vue de favoriser un équilibre entre hommes et femmes en politique et des choix stratégiques que les partis politiques peuvent faire en la matière.

1. La première hypothèse partait du principe que la *party magnitude* a un effet positif sur le pourcentage de femmes élues. Il est en effet apparu clairement dans cette étude qu'une *party magnitude* élevée (à partir de six sièges environ) favorise l'élection de candidates

étant donné qu'une sorte d'effet amplificateur provoque une plus forte augmentation du nombre d'élues que ce à quoi l'on aurait pu s'attendre sur base d'un effet linéaire. L'impact des nouvelles lois sur la parité va cependant à l'encontre de la nécessité d'avoir une *party magnitude* élevée pour avoir un nombre élevé d'élues. L'obligation d'appliquer le principe de l'alternance aux deux premières places a en effet pour conséquence de rendre une *party magnitude* très basse (deux sièges pour être précis) favorable à l'élection de candidates. Il faut donc veiller à ce que la *party magnitude* soit soit suffisamment élevée, soit suffisamment basse pour favoriser au maximum l'élection de candidates.

Dans une perspective de genre, cela signifie pour le législateur que la modification des circonscriptions électorales n'a de sens que si elle vise à créer de très grandes ou de très petites circonscriptions électorales (cette dernière recommandation n'est naturellement valable qu'à la condition de maintenir le principe actuel de l'alternance), en évitant les circonscriptions électorales de taille moyenne. Une autre manière d'influencer le nombre moyen de sièges que les partis obtiennent dans une circonscription, consiste à travailler avec un seuil électoral excluant les (tout) petits partis de la répartition des sièges et augmentant donc le nombre moyen de sièges que les autres partis remportent. Si un seuil pourrait en effet avoir un effet positif sur le pourcentage d'élues dans *les grandes circonscriptions électorales*, il pourrait en revanche avoir un effet négatif sur le pourcentage d'élues dans les petites circonscriptions où il est essentiel d'éviter que des partis remportent beaucoup de sièges.

2. La deuxième hypothèse concernait l'idéologie des partis. Nous sommes partis de l'idée que les partis de gauche auraient un pourcentage plus élevé d'élues que les partis de droite et qu'en cas de mauvais résultats électoraux, la différence entre partis de gauche et de droite en termes d'élues aurait tendance à s'accroître. Bien que l'idéologie ait encore un léger pouvoir explicatif en 2009 et puisse encore parfois expliquer pourquoi un parti compte plus ou moins d'élues, nous observons tout de même une convergence très nette entre les partis de centre gauche et ceux de centre droit. Ce phénomène est en grande partie dû au fait que la loi sur la parité laisse relativement peu de liberté aux partis dans la composition de leurs listes électorales. La seule manière de composer des listes électorales en tenant encore davantage compte de la dimension de genre que ce qui est prévu dans la loi consiste à délibérément positionner des femmes en tête de liste (où elles sont encore nettement minoritaires), ou à appliquer très strictement le principe de l'alternance à l'ensemble de la liste électorale ou du moins à l'ensemble des places éligibles.

Comme la loi sur la parité prévoit déjà des obligations assez poussées en matière de composition de liste, les partis attentifs à la dimension de genre pourraient en outre se concentrer sur la législation électorale qui influence (indirectement) la mesure dans laquelle les candidates sont élues. Citons par exemple le fait que les candidats situés en tête de liste disposent de moyens financiers plus larges que les autres candidats de la liste et qu'en allouant des moyens financiers plus larges au deuxième candidat des listes électorales, on donnerait également plus de poids au principe de l'alternance.

3. La troisième hypothèse concernait l'impact des voix de préférence et le fait que l'importance accrue qui leur est accordée affaiblisse ou non l'effet de la loi sur la parité. Ce que nous avons d'abord constaté, c'est que les femmes n'obtiennent pas la moitié des voix de préférence malgré le fait que, depuis 2004, les listes électorales soient composées de manière paritaire. Le fait qu'actuellement, de plus en plus de candidats soient élus en dehors de l'ordre utile a en général un effet négatif sur l'élection de candidates. Nos constatations indiquent en outre un certain effet de dilution : la présence renforcée de femmes sur les listes électorales semble avoir pour effet que les électeurs sensibles à la représentation des femmes en politique n'accordent plus systématiquement une voix de préférence à toutes les femmes de la liste, mais concentrent essentiellement leurs votes sur la première femme de la liste. Malgré le fait que la loi sur la parité n'ait pas systématiquement un effet positif pour les candidates, nous ne pensons pas qu'un abaissement du quota soit opportun. La composition paritaire des listes électorales constitue en effet une bonne manière de permettre au pool de candidates de se développer, ce qui est très important dans la perspective d'un équilibre renforcé entre hommes et femmes en politique.

Nous plaidons en revanche en faveur d'un renforcement du principe de la tirette. Pour les candidates, plus encore que pour les candidats masculins, la place sur la liste semble avoir une importance cruciale dans la détermination du nombre de voix de préférence qu'ils remportent. Il est donc fondamental qu'il y ait suffisamment de femmes aux meilleures places d'une liste électorale. Au lieu d'appliquer un principe de tirette aux listes électorales dans leur intégralité, il semble plus utile, afin d'éviter l'effet de dilution, d'introduire ce principe pour un tiers des places des listes électorales (et au moins pour les deux premières places de la liste dans le cas de petites circonscriptions électorales).

La principale conclusion de cette étude est finalement que du point de vue du genre, il n'est pas efficace de modifier les différents éléments du cadre législatif sans cohérence globale. L'essentiel est que les lois sur la parité soient adaptées à la législation électorale au sens large ou que l'ensemble de la législation électorale fournisse les conditions les plus favorables à l'efficacité des quotas de genre en application. En conclusion, bien plus que les lois sur la parité, il semble que ce soit l'optimisation de l'ensemble de la législation électorale qui importe si l'on veut davantage favoriser un équilibre entre hommes et femmes en politique.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Caul, Miki (1999). « Women's representation in parliament: the role of political parties », *Party politics* 5(1), pp. 79-98.

Dahlerup, Drude (éd.) (2006). *Women, quotas, politics*, Londres : Routledge.

Dewachter, Wilfried (1967). « Over het rekenen met de voorkeurstemmen van de wetgevende verkiezingen », *Política : sociale wetenschappen en beleid* 3, pp. 205-217.

Htun, Mala, et Mark P. Jones (2002). « Engendering the right to participate in decision-making : electoral quotas and women's leadership in Latin America », dans : Nikki Craske et Maxine Molyneux (éd.), *Gender and the politics of rights and democracy in Latin America*, New York : Palgrave Macmillan, pp. 32-56.

Jones, Mark P. (1998). « Increasing women's representation via gender quotas : the Argentine Ley de Cupos », *Women & Politics* 16(4), pp. 75-98.

Jones, Mark P. (2004). « Quota legislation and the election of women : learning from the Costa Rican Experience », *Journal of politics* 66(4), pp. 1203-23.

Jones, Mark P. (2009). « Gender quotas, electoral laws, and the election of women. Evidence from the Latin American vanguard », *Comparative political studies* 42(1), pp. 56-81.

Jones, Mark P. et Patricio Navia (1999). « Assessing the effectiveness of gender quotas in open-list proportional representation electoral systems », *Social science quarterly* 80(2), pp. 341-55.

Kittilson, Miki Caul (2006). *Challenging parties, changing parliaments. Women and elected office in contemporary Western Europe*, Columbus : Ohio State University Press.

Lovenduski, Joni (éd.) (2005). *State feminism and political representation*, Cambridge : Cambridge University Press.

Lovenduski, Joni et Pippa Norris (éd.) (1993). *Gender and party politics*, Londres : Sage.

Marques-Pereira, Bérengère et Patricio Nolasco (éd.) (2001). *La représentation politique des femmes en Amérique latine*, Paris : L'Harmattan.

Mateo-Diaz, Mercedes (2004). *Searching for the panacea of long-term equality : on the art of combining quick-fix solutions and structural measures to increase the presence of women in parliament. EUI Working Papers*, Florence : EUI.

Matland, Richard E. (2006). « Electoral quotas : frequency and effectiveness », dans : Drude Dahlerup (éd.), *Women, quotas and politics*, Londres : Routledge, pp. 275-292.

Matland, Richard E. et Donley T. Studlar (1996). « The contagion of women candidates in single-member district and proportional representation systems : Canada and Norway », *Journal of politics* 58(3), pp. 707-733.

Meier, Petra (2004). « De kracht van de definitie. Quotawetten in Argentinië, België en Frankrijk vergeleken », *Res publica* 46(1), pp. 80-100.

Schmidt, Gregory D. (2008). « The election of women in list PR systems : testing the conventional wisdom », *Electoral studies* 28(2), pp. 190-203.

Schmidt, Gregory D. et Kyle L. Saunders (2004). « Effective quotas, relative party magnitude, and the success of female candidates », *Comparative political studies* 37(6), pp. 704-24.

Schwindt-Bayer, Leslie (2009). « Making quotas work : the effect of gender quota laws on the election of women », *Legislative studies quarterly* 34(1), pp. 5-28.

Tijssen, Peter et Kristof Jacobs (2004). « Determinanten van voorkeurstemproporties bij (sub-)lokale verkiezingen : de Antwerpse districtraadsverkiezingen van 8 oktober 2000 », *Res publica* 46(4), pp. 460-485.

Tijssen, Peter et Kristof Jacobs (2005). « Een genderbewuste samenstelling van de kieslijsten? Verschillen tussen partijretoriek en lokale praktijk », *Tijdschrift voor sociologie* 26(4), pp. 353-382.

Tremblay, Manon (éd.) (2008). *Women and legislative representation : electoral systems, political parties and sex quotas*, New York : Palgrave Macmillan..

ANNEXES

ANNEXE 1. Nombre et pourcentage de femmes en tête de liste par parti et par parlement - 1999, 2004 et 2009

		1999	2004	2009
Parlement flamand				
	Groen!	3/11	1/6	1/6
	SP.a	0/11	1/6	3/6
	SLP			
	CD&V	3/11	2/6	3/6
	N-VA			1/6
	VU	1/11		
	Open VLD	3/11	1/6	1/6
	Vivant			
	Vlaams Belang	1/11	0/6	1/6
	Lijst Dedecker			0/6
	UF	0/2	0/1	0/1
	Total	11/68 (16,2%)	5/31 (16,1%)	10/43 (23,3%)
Parlement wallon				
	Ecolo	2/13	3/13	3/13
	PS	1/13	0/13	0/13
	cdH	2/13	1/13	3/13
	MR	3/13	3/13	4/13
	FN	2/12	1/12	-
	Total	10/64 (15,6%)	8/64 (12,5%)	10/52 (19,2%)
Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale				
	Collège électoral NL			
	SP-AGA	0/1		
	Groen!		1/1	0/1
	SP.a		0/1	0/1
	SLP			
	CD&V	0/1	0/1	0/1
	N-VA			0/1
	Open VLD	1/1	0/1	0/1
	Vivant			0/1
	Vlaams Belang	0/1	0/1	0/1
	Lijst Dedecker			0/1
	Total NL	1/4 (25,0%)	1/5 (20,0%)	0/7 (0%)
	Collège électoral FR			
	Ecolo	1/1	1/1	1/1
	PS	1/1	0/1	0/1
	cdH	0/1	0/1	0/1
	MR	0/1	0/1	0/1
	FN	0/1	0/1	
	FNB	1/1		
	Vivant	0/1		
	Total FR	3/7 (42,9%)	1/5 (20,0%)	1/4 (25,0%)
	Total PRBC	4/11 (36,4%)	2/10 (20,0%)	1/11 (9,1%)

		1999	2004	2009
Parlement de la Communauté germanophone				
	Ecolo	1/1	0/1	1/1
	SP	0/1	0/1	0/1
	CSP	0/1	0/1	1/1
	PFF	0/1	0/1	0/1
	Vivant		0/1	0/1
	PJU-PDB	1/1	0/1	
	ProDG			0/1
	Total	2/5 (40,0%)	0/6 (0%)	2/6 (33,3%)
Parlement européen				
	Collège électoral NL			
	Groen!	1/1	0/1	0/1
	SP.a	0/1	1/1	1/1
	SLP			
	CD&V	1/1	0/1	0/1
	N-VA			1/1
	VU	0/1		
	Open VLD	1/1	0/1	0/1
	Vivant			0/1
	Vlaams Belang	0/1	0/1	0/1
	Lijst Dedecker			0/1
	Total NL	3/6 (50,0%)	1/5 (20,0%)	2/7 (28,6%)
	Collège électoral FR			
	Ecolo	0/1	0/1	1/1
	PS	0/1	0/1	0/1
	cdH	0/1	1/1	1/1
	MR	0/1	0/1	0/1
	FN		0/1	
	Total FR	0/4 (0%)	1/5 (20,0%)	2/4 (50,0%)
	Collège électoral GR			
	Ecolo	0/1	0/1	1/1
	SP	0/1	0/1	1/1
	CSP	0/1	0/1	0/1
	PFF	0/1	0/1	0/1
	Vivant			0/1
	PJU-PDB	0/1	1/1	
	ProDG			0/1
	Total GR	0/5 (0%)	1/5 (20,0%)	2/6 (33,3%)
	Total PE	3/15 (20,0%)	3/15 (20,0%)	6/17 (35,3%)
Total global		30/163 (18,4%)	18/126 (14,3%)	29/129 (22,5%)

ANNEXE 2. Nombre et pourcentage de femmes premières suppléantes par parti et par parlement - 1999, 2004 et 2009

		1999	2004	2009
Parlement flamand				
	Groen!	5/11	3/6	0/6
	SP.a	3/11	1/6	1/6
	SLP			
	CD&V	4/11	4/6	2/6
	N-VA			0/6
	VU	4/11		
	Open VLD	1/11	0/6	2/6
	Vivant			
	Vlaams Belang	1/11	1/6	2/6
	Lijst Dedecker			1/6
	UF	1/2	0/1	1/1
	Total	19/68 (27,9%)	9/31 (29,0%)	9/43 (20,9%)
Parlement wallon				
	Ecolo	3/13	5/13	4/13
	PS	3/13	3/13	4/13
	cdH	1/13	5/13	1/13
	MR	3/13	2/13	2/13
	FN	2/12	4/12	
	Total	12/64 (18,8%)	19/64 (29,7%)	11/52 (21,2%)
Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale				
	Collège électoral NL			
	SP-AGA	1/1		
	Groen!		1/1	1/1
	SP.a		0/1	0/1
	SLP			
	CD&V	0/1	0/1	1/1
	N-VA			0/1
	Open VLD	0/1	0/1	1/1
	Vivant			-
	Vlaams Belang	0/1	0/1	0/1
	Lijst Dedecker		-	0/1
	Total NL	1/4 (25,0%)	1/5 (20,0%)	3/7 (42,9%)
	Collège électoral FR			
	Ecolo	0/1	0/1	0/1
	PS	1/1	0/1	0/1
	cdH	0/1	0/1	0/1
	MR	1/1	0/1	0/1
	FN	1/1	0/1	
	FNB	1/1		
	Vivant	1/1		
	Total FR	5/7 (71,4%)	0/5 (0%)	0/4 (0%)
	Total PRBC	6/11 (54,5%)	1/10 (10,0%)	3/11 (27,3%)

		1999	2004	2009
Parlement de la Communauté germanophone				
	Ecolo	-	-	-
	SP	-	-	-
	CSP	-	-	-
	PFF	-	-	-
	Vivant	-	-	-
	PJU-PDB	-	-	-
	ProDG	-	-	-
	Total	-	-	-
Parlement européen				
	Collège électoral NL			
	Groen!	1/1	1/1	0/1
	SP.a	0/1	1/1	0/1
	SLP			
	CD&V	0/1	1/1	0/1
	N-VA			
	VU	0/1		
	Open VLD	0/1	0/1	0/1
	Vivant			
	Vlaams Belang	0/1	0/1	0/1
	Lijst Dedecker			0/1
	Total NL	1/6 (16,7%)	3/5 (60,0%)	1/7 (14,3%)
	Collège électoral FR			
	Ecolo	1/1	1/1	1/1
	PS	0/1	0/1	0/1
	cdH	1/1	0/1	0/1
	MR	1/1	1/1	0/1
	FN		0/1	
	Total FR	3/4 (75,0%)	2/5 (40,0%)	1/4 (25,0%)
	Collège électoral GR			
	Ecolo	1/1	1/1	0/1
	SP	1/1	1/1	0/1
	CSP	0/1	0/1	0/1
	PFF	1/1	0/1	0/1
	Vivant			0/1
	PJU-PDB	1/1	0/1	
	ProDG			1/1
	Total GR	4/5 (80,0%)	2/5 (20,0%)	1/6 (16,7%)
	Total PE	8/15 (53,3%)	7/15 (46,7%)	3/17 (17,6%)
Total global		45/158 (28,5%)	37/120 (30,8%)	26/123 (21,1%)

ANNEXE 3. Nombre et pourcentage de femmes en queue de liste par parti et par parlement - 1999, 2004 et 2009

		1999	2004	2009
Parlement flamand				
	Groen!	0/11	5/6	3/6
	SP.a	2/11	0/6	2/6
	SLP			
	CD&V	1/11	2/6	3/6
	N-VA			4/6
	VU-ID	1/11		
	Open VLD	2/11	0/6	2/6
	Vivant			
	Vlaams Belang	3/11	1/6	1/6
	Lijst Dedecker			1/6
	UF	0/2	0/1	0/1
	Total	9/68 (13,2%)	8/31 (25,8%)	16/43 (37,2%)
Parlement wallon				
	Ecolo	3/13	5/13	6/13
	PS	5/13	8/13	3/13
	cdH	3/13	5/13	4/13
	MR	6/13	6/13	4/13
	FN	6/11	7/12	
	Total	23/63 (36,5%)	31/64 (48,4%)	17/52 (32,7%)
Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale				
	Collège électoral NL			
	Groen!	0/1	0/1	1/1
	SP.a		0/1	1/1
	SLP			
	CD&V	0/1	0/1	0/1
	N-VA			0/1
	VU	0/1		
	Open VLD		0/1	1/1
	Vivant			
	Vlaams Belang	0/1	0/1	0/1
	Lijst Dedecker		-	1/1
	Total NL	0/4 (0%)	0/5 (0%)	4/7 (57,1%)
	Collège électoral FR			
	Ecolo	1/1	0/1	0/1
	PS	0/1	0/1	0/1
	cdH	1/1	1/1	0/1
	MR	1/1	1/1	0/1
	FN	1/1	0/1	
	FNB	1/1		
	Vivant	0/1		
	Total FR	5/7 (71,4%)	2/5 (40,0%)	0/4 (0%)
	Total PRBC	5/11 (45,5%)	2/10 (20,0%)	4/11 (36,4%)

		1999	2004	2009
Parlement de la Communauté germanophone				
	Ecolo	1/1	0/1	0/1
	SP	0/1	0/1	0/1
	CSP	0/1	0/1	0/1
	PFF	0/1	0/1	0/1
	Vivant		0/1	0/1
	PJU-PDB	0/1	0/1	
	ProDG			0/1
	Total	1/5 (20,0%)	0/6 (0%)	0/6 (0%)
Parlement européen				
	Collège électoral NL			
	Groen!	0/1	1/1	1/1
	SP.a	0/1	0/1	0/1
	SLP			
	CD&V	0/1	0/1	0/1
	N-VA			
	VU	0/1		
	Open VLD	0/1	0/1	0/1
	Vivant			
	Vlaams Belang	0/1	0/1	1/1
	Lijst Dedecker			0/1
	Total NL	0/6 (0%)	1/5 (20,0%)	2/7 (28,6%)
	Collège électoral FR			
	Ecolo	0/1	0/1	0/1
	PS	0/1	0/1	0/1
	cdH	0/1	0/1	0/1
	MR	0/1	0/1	0/1
	FN		0/1	
	Total FR	0/4 (0%)	0/5 (0%)	0/4 (0%)
	Collège électoral GR			
	Ecolo	-	-	-
	SP	-	-	-
	CSP	-	-	-
	PFF	-	-	-
	Vivant	-	-	-
	PJU-PDB	-	-	-
	ProDG	-	-	-
	Total GR	-	-	-
	Total PE	0/10 (0%)	1/10 (10,0%)	2/11 (18,2%)
Total global		38/157 (24,2%)	42/121 (34,7%)	39/123 (31,7%)

ANNEXE 4. Nombre et pourcentage de femmes aux places éligibles par parti et par parlement
- 1999, 2004 et 2009

		1999	2004	2009
Parlement flamand				
	Groen!	2/7	6/12	2/6
	SP.a	3/25	7/19	10/22
	SLP			
	CD&V	11/35	16/39	12/29
	N-VA			2/6
	VU	1/9		
	Open VLD	5/26	10/27	10/25
	Vivant			
	Vlaams Belang	1/15	5/20	11/32
	Lijst Dedecker			
	UF	0/1	0/1	0/1
	Total	23/118 (19,5%)	44/118 (37,3%)	47/121 (38,8%)
Parlement wallon				
	Ecolo	2/8	6/14	1/3
	PS	2/30	4/25	13/34
	cdH	3/16	1/14	5/14
	MR	4/19	7/21	8/20
	FN	1/2	0/1	
	Total	12/75 (16,0%)	18/75 (24,0%)	27/71 (38,0%)
Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale				
	Collège électoral NL			
	Groen!	1/2	1/1	0/1
	SP.a			0/1
	SLP			
	CD&V	1/3	1/3	1/3
	N-VA			
	VU	1/3		
	Open VLD			2/4
	Vivant		1/3	
	Vlaams Belang	0/2	1/4	2/6
	Lijst Dedecker			
	Total NL	3/10 (30,0%)	4/12 (33,3%)	5/15 (33,3%)
	Collège électoral FR			
	Ecolo	4/7	7/14	4/7
	PS	6/17	6/13	13/26
	cdH	3/7	2/6	3/10
	MR	7/28	10/27	14/25
	FN	0/6	1/2	
	Total FR	10/65 (15,4%)	26/62 (41,9%)	34/68 (50,0%)
	Total PRBC	13/75 (17,3%)	30/74 (40,5%)	39/83 (47,0%)

		1999	2004	2009
Parlement de la Communauté germanophone				
	Ecolo	2/3	1/3	1/2
	SP	0/4	1/4	2/5
	CSP	3/10	5/9	4/8
	PFF	1/5	1/6	1/5
	Vivant			1/2
	PJU-PDB	1/3	1/3	
	ProDG			1/3
	Total	7/25 (28,0%)	9/25 (36,0%)	10/25 (40,0%)
Parlement européen				
	Collège électoral NL			
	Groen!	1/1	1/2	0/1
	SP.a	1/3	2/2	2/3
	SLP			
	CD&V	2/4	2/5	1/3
	N-VA			
	VU	0/1		
	Open VLD	1/3	1/3	1/3
	Vivant			
	Vlaams Belang	0/2	0/2	1/3
	Lijst Dedecker			
	Total NL	5/14 (35,7%)	6/14 (42,9%)	6/14 (42,9%)
	Collège électoral FR			
	Ecolo	0/1	1/3	1/1
	PS	0/3	1/3	2/4
	cdH	0/2	1/1	1/1
	MR	1/3	1/3	1/3
	FN		0/0	
	Total FR	1/9 (11,1%)	4/10 (40,0%)	5/9 (55,6%)
	Collège électoral GR			
	Ecolo			
	SP			
	CSP	0/1	0/1	0/1
	PFF			
	Vivant			
	PJU-PDB			
	ProDG			
	Total GR	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)
	Total PE	6/24 (25,0%)	10/25 (40,0%)	11/24 (45,8%)
Total global		61/317 (19,2%)	111/317 (35,0%)	135/324 (41,7%)

ANNEXE 5. Nombre et pourcentage des femmes élues par parti et par parlement - 1999, 2004 et 2009

		1999	2004	2009
Parlement flamand				
	Groen!	4/12 (33,3%)	2/6 (33,3%)	2/7 (28,6%)
	SP.a-Spirit		9/25 (36,0%)	
	SP.a	1/19 (5,3%)	8/22 (36,4%)	10/19 (52,6%)
	SLP		1/3 (33,3%)	
	CD&V-N-VA		12/35 (34,3%)	
	CD&V	8/28 (28,6%)	11/29 (37,9%)	14/31 (45,2%)
	N-VA		1/6 (16,7%)	7/16 (43,8%)
	VU-ID	2/11 (18,2%)		
	VLD-Vivant		8/25 (32,0%)	
	Open VLD	4/27 (14,8%)	8/25 (32,0%)	9/21 (42,9%)
	Vivant		0/0 (0%)	
	Vlaams Belang	4/20 (20,0%)	9/32 (28,1%)	7/21 (33,3%)
	Lijst Dedecker			2/8 (25,0%)
	UF	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)
	Total	23/118 (19,5%)	40/124 (32,3%)	51/124 (41,1%)
Parlement wallon				
	Ecolo	2/14 (14,3%)	1/3 (33,3%)	5/14 (35,7%)
	PS	1/25 (4%)	5/34 (14,7%)	9/29 (31,0%)
	cdH	1/14 (7,1%)	1/14 (7,1%)	4/13 (30,8%)
	MR	4/21 (19,0%)	7/20 (35%)	8/19 (42,1%)
	FN	0/1 (0%)	0/4 (0%)	
	Total	8/75 (10,7%)	14/75 (18,7%)	26/75 (34,7%)
Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale				
	Collège électoral NL			
	Groen!	1/2	1/1 (100%)	1/2 (50,0%)
	SP.a-Spirit		1/3 (33,3%)	
	SP.a		0/1 (0%)	2/4 (50,0%)
	SLP		1/2 (50,0%)	
	CD&V-N-VA		1/3 (33,3%)	
	CD&V	1/3	1/3 (33,3%)	1/3 (33,3%)
	N-VA		0/0 (0%)	0/1 (0%)
	VU	1/2		
	VLD-Vivant		2/4 (50,0%)	
	Open VLD		2/4 (50,0%)	2/4 (50,0%)
	Vivant		0/0 (0%)	
	Vlaams Belang	0/4	2/6 (33,3%)	1/3 (33,3%)
	Lijst Dedecker			
	Total NL	3/11 (27,3%)	7/17 (41,2%)	7/17 (41,2%)
	Collège électoral FR			
	Ecolo	8/14 (57,1%)	3/7 (42,9%)	8/16 (50,0%)
	PS	4/13 (30,8%)	12/26 (46,2%)	8/21 (38,1%)
	cdH	3/6 (50,0%)	4/10 (40,0%)	3/11 (27,3%)
	MR	7/27 (25,9%)	13/25 (52,0%)	13/24 (54,2%)
	Vivant	0/1 (0%)		
	FN	0/2 (0%)	2/4 (50,0%)	
	FNB	1/1 (100%)		
	Total FR	23/64 (35,9%)	34/72 (47,2%)	32/72 (44,4%)
	Total PRBC	26/75 (34,7%)	41/89 (46,1%)	39/89 (43,8%)

		1999	2004	2009
Parlement de la Communauté germanophone				
	Ecolo	2/3	1/2	2/3
	SP	0/4	1/5	1/5
	CSP	2/9	1/8	1/7
	PFF	1/6	1/5	2/4
	Vivant		1/2	1/2
	PJU-PDB	1/3	1/3	
	ProDG			1/4
	Total	6/25 (24,0%)	6/25 (24,0%)	8/25 (32,0%)
Parlement européen				
	Collège électoral NL			
	Groen!	1/2	0/1	0/1
	SP.a-Spirit		2/3	
	SP.a	1/2	2/3	1/2
	SLP		0/0	
	CD&V-N-VA		1/4	
	CD&V	2/3	1/3	1/3
	N-VA		0/1	0/1
	VU-ID	1/2		
	VLD-Vivant		1/3	
	Open VLD	1/3	1/3	1/3
	Vivant		0/0	
	Vlaams Belang	0/2	0/3	0/2
	Lijst Dedecker			0/1
	Total NL	6/14 (42,9%)	4/14 (28,6%)	3/13 (23,1%)
	Collège électoral FR			
	Ecolo	1/3	0/1	1/2
	PS	0/3	1/4	1/3
	cdH	0/1	1/1	1/1
	MR	1/3	1/3	1/2
	FN		0/0	
	Total FR	2/10 (20,0%)	3/9 (33,3%)	4/8 (50,0%)
	Collège électoral GR			
	Ecolo			
	SP			
	CSP	0/1	0/1	0/1
	PFF			
	Vivant			
	PJU-PDB			
	ProDG			
	Total GR	0/1 (0%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)
	Total PE	8/25 (32,0%)	7/24 (29,2%)	7/22 (31,8%)
Total global		71/318 (22,3%)	108/337 (32,0%)	131/335 (39,1%)

ANNEXE 6. Nombre et pourcentage de femmes et d'hommes élus en dehors de l'ordre utile par parti et par parlement - 1999, 2004 et 2009

	1999		2004		2009	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Parlement flamand						
Groen!	0/4	0/8	1/2	0/4	0/2	0/5
SP.a	0/1	0/18	2/9	2/16	1/10	1/9
SLP						
CD&V	0/8	0/20	2/12	1/23	3/14	2/17
N-VA						0/7
VU	0/2	0/9				
Open VLD	0/4	1/23	0/8	4/17	0/9	2/12
Vivant						
Vlaams Belang	1/4	0/16	1/9	4/23	1/7	3/14
Lijst Dedecker					0/2	0/6
UF	0/0	0/1	0/0	0/1	0/0	0/1
Total	1/23 (4,3%)	1/95 (1,1%)	6/40 (15,0%)	11/84 (13,1%)	5/51 (9,8%)	9/73 (12,3%)
Parlement wallon						
Ecolo	0/2	0/12	0/1	0/2	0/5	0/9
PS	0/1	1/24	0/5	3/29	0/9	3/20
cdH	0/1	0/13	0/1	0/13	0/4	1/9
MR	0/4	0/17	1/7	0/13	1/8	0/11
FN	0/0	0/1	0/0	0/4		
Total	0/8 (0%)	1/67 (1,5%)	1/14 (7,1%)	3/61 (4,9%)	1/26 (3,8%)	4/49 (8,2%)
Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale						
Collège électoral NL						
Groen!	0/1	0/1	0/1	0/0	0/1	0/1
SP.a			0/1	1/2	0/2	0/2
SLP						
CD&V	0/1	0/2	0/1	0/2	0/1	0/2
N-VA						0/0
Open VLD	0/1	0/1	1/2	0/2	0/2	0/2
Vivant						
Vlaams Belang	0/0	0/4	1/2	1/4	0/1	0/2
Lijst Dedecker						
Total NL	0/3 (0%)	0/8 (0%)	2/7 (28,6%)	2/10 (20,0%)	0/7 (0%)	0/10 (0%)
Collège électoral FR						
Ecolo	1/8	0/6	0/3	2/4	2/8	2/8
PS	0/4	2/9	4/12	5/14	2/8	6/13
cdH	1/3	0/3	1/4	2/6	1/3	1/8
MR	0/7	1/20	6/13	2/12	3/13	4/11
FN	0/0	0/2	0/2	1/2		
FNB	0/1	0/0				
Vivant	0/0	0/1				
Total FR	2/23 (8,7%)	3/41 (7,3%)	11/34 (32,4%)	12/38 (31,6%)	8/32 (25,0%)	13/40 (32,5%)
Total PRBC	2/26 (7,7%)	3/49 (6,1%)	13/41 (31,7%)	14/48 (29,2%)	8/39 (20,5%)	13/50 (26,0%)

	1999		2004		2009	
Parlement de la Communauté germanophone						
Ecolo	0/2	0/1	0/1	0/1	0/2	0/1
SP	0/0	0/4	0/1	1/4	0/1	1/4
CSP	0/2	3/7	0/1	5/7	0/1	4/6
PFF	0/1	1/5	0/1	1/4	1/2	0/2
Vivant			0/1	0/1	0/1	0/1
PJU-PDB	0/1	1/2	1/1	1/2		
ProDG					0/1	1/3
Total	0/6 (0%)	5/19 (26,3%)	1/6 (16,7%)	8/19 (42,1%)	1/8 (12,5%)	6/17 (35,5%)
Parlement européen						
Collège électoral NL						
Groen!	0/1	0/1	0/0	0/1	0/0	0/1
SP.a	0/1	0/1	0/2	0/1	0/1	0/1
SLP						
CD&V	0/2	0/1	0/1	1/3	0/1	0/2
N-VA					0/0	1/1
VU	0/1	0/1				
Open VLD	0/1	0/2	0/1	0/2	0/1	0/2
Vivant						
Vlaams Belang	0/0	0/2	0/0	1/3	0/0	1/2
Lijst Dedecker					0/0	0/1
Total NL	0/6 (0%)	0/8 (0%)	0/4 (0%)	2/10 (20,0%)	0/3 (0%)	2/10 (20,0%)
Collège électoral FR						
Ecolo	0/1	0/2	0/0	0/1	0/1	0/1
PS	0/0	0/3	0/1	1/3	0/1	1/2
cdH	0/0	0/1	0/1	0/0	0/1	0/0
MR	0/1	0/2	0/1	0/2	0/1	0/1
FN			0/0	0/0		
Total FR	0/2 (0%)	0/8 (0%)	0/3 (0%)	1/6 (16,7%)	0/4 (0%)	1/4 (25,0%)
Collège électoral GR						
Ecolo	-	-	-	-	-	-
SP	-	-	-	-	-	-
CSP	-	-	-	-	-	-
PFF	-	-	-	-	-	-
Vivant	-	-	-	-	-	-
PJU-PDB	-	-	-	-	-	-
ProDG	-	-	-	-	-	-
Total GR	-	-	-	-	-	-
Total PE	0/8 (0%)	0/16 (0%)	0/7 (0%)	3/16 (18,8%)	0/7 (0%)	3/14 (21,4%)
Total global	3/71 (4,2%)	10/246 (4,1%)	21/108 (19,4%)	39/228 (17,1%)	15/131 (11,5%)	35/202 (17,3%)

ANNEXE 7. Nombre et pourcentage de voix de préférence attribuées à des femmes par parti, Parlement flamand - 1999, 2004 et 2009

Parti	2009				2004				1999			
	Nombre de vdp* pour femmes	Nombre total vdp	% vdp pour femmes	Parti	Nombre de vdp* pour femmes	Nombre total vdp	% vdp pour femmes	Parti	Nombre de vdp* pour femmes	Nombre total vdp	% vdp pour femmes	Parti
Groen!	247.896	404.904	61,2%	Groen!	274.136	427.188	64,2%	Agalev	230.304	361.593	63,7%	
SP.a	527.132	1.131.921	46,6%	SP.a	506.746	1.250.788	40,5%					
				Spirit	51.155	114.364	44,7%	SP	184.092	701.155	26,3%	
				SP.a-Spirit	557.901	1.365.152	40,9%					
CD&V	962.793	2.095.335	46,0%	CD&V	974.956	2.036.415	47,9%	CVP	384.771	1.051.975	36,6%	
N-VA	335.227	817.312	41,0%	N-VA	97.506	307.852	31,7%	VU-ID	158.674	364.874	43,5%	
				CD&V-N-VA	1.072.462	2.344.267	45,7%					
Open VLD	485.700	1.175.156	41,3%	VLD	548.657	1.454.870	37,7%					
				Vivant	20.918	45.096	46,4%	VLD	316.765	974.920	32,5%	
				VLD-Vivant	569.575	1.499.966	38,0%					
Vlaams Belang	402.918	969.556	41,6%	Vlaams Blok	553.769	1.381.424	40,1%	Vlaams Blok	127.098	450.029	28,2%	
Lijst Dedecker	159.127	377.696	41,1%	-	-	-	-	-	-	-	-	
UF	28.187	72.639	38,8%	UF	20.536	57.478	35,7%	UF	5.474	27.243	20,1%	
Total	3.148.980	7.044.519	44,7%	Total	3.048.379	7.075.475	43,1%	Total	1.407.178	3.931.789	35,8%	

ANNEXE 8. Nombre et pourcentage de voix de préférence attribuées à des femmes par parti, Parlement wallon - 1999, 2004 et 2009

Parti	2009				2004				1999			
	Nombre de vdp* pour femmes	Nombre total vdp	% vdp pour femmes	Parti	Nombre de vdp* pour femmes	Nombre total vdp	% vdp pour femmes	Parti	Nombre de vdp* pour femmes	Nombre total vdp	% vdp pour femmes	Parti
Ecolo	155.343	325.248	47,8%	Ecolo	71.283	156.769	45,5%	Ecolo	103.298	231.204	44,7%	
PS	280.322	888.008	31,6%	PS	410.586	889.601	46,2%	PS	144.241	607.229	23,8%	
cdH	193.190	482.284	40,1%	cdH	1.75.839	486.347	36,2%	PSC	114.174	408.116	28,0%	
MR	286.009	669.787	42,7%	MR	227.823	600.666	37,9%	PRL-FDF	149.904	485.685	30,9%	
				FN	39.526	100.083	39,5%	FN	12.848	39.194	32,8%	
Total	914.864	2.365.327	38,7%	Total	925.057	2.233.466	41,4%	Total	524.465	1.771.428	29,6%	

*vdp = voix de préférence

ANNEXE 9. Nombre et pourcentage de voix de préférence attribuées à des femmes par parti (partis néerlandophones) Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale - 1999, 2004 et 2009

Parti	2009			2004			1999				
	Nombre de vdp* pour femmes	Nombre total vdp	% vdp pour femmes	Parti	Nombre de vdp* pour femmes	Nombre total vdp	% vdp pour femmes	Parti	Nombre de vdp* pour femmes	Nombre total vdp	% vdp pour femmes
Groen!	5.616	9.245	60,8%	Groen!	6.631	9.763	68,8%				
SP.a	5.986	16.222	36,9%	SP.a	5.057	11.950	42,3%	SP-AGA	13.204	25.878	51,0%
				Spirit	1.756	5.484	32,0%				
				SP.a-Spirit	6.813	17.434	39,1%				
CD&V	6.768	14.931	45,3%	CD&V	6.998	17.817	39,3%	CVP	9.619	25.262	38,1%
N-VA	1.318	3.325	39,6%	N-VA	495	1.232	40,2%				
				CD&V-N-VA	7.493	19.049	39,3%				
Open VLD	7.652	17.515	43,7%	VLD	6.789	16.621	40,8%	VLD-VUO	9.213	19.893	46,3%
				Vivant	0	270	0%				
				VLD-Vivant	6.789	16.891	40,2%				
Vlaams Belang	4.051	12.463	32,5%	Vlaams Blok	8.494	28.600	29,7%	Vlaams Blok	6.522	30.066	21,7%
Lijst Dedecker	842	1.845	45,6%	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partis néerlandophones	32.233	75.546	42,7%	Total	36.220	91.737	39,5%	Total	38.558	101.099	38,1%

ANNEXE 10. Nombre et pourcentage de voix de préférence attribuées à des femmes par parti (partis francophones), Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale - 1999, 2004 et 2009

Parti	2009			2004			1999				
	Nombre de vdp* pour femmes	Nombre total vdp	% vdp pour femmes	Parti	Nombre de vdp* pour femmes	Nombre total vdp	% vdp pour femmes	Parti	Nombre de vdp* pour femmes	Nombre total vdp	% vdp pour femmes
Ecolo	83.872	143.652	58,4%	Ecolo	39.452	65.677	60,1%	Ecolo	72.400	110.579	65,5%
PS	75.493	219.365	34,4%	PS	87.641	249.350	35,2%	PS	45.334	99.734	45,6%
cdH	75.337	154.364	48,8%	cdH	52.081	118.527	43,9%	PSC	23.970	65.391	36,7%
MR	104.369	270.379	38,6%	MR	97.627	251.320	38,9%	PRL-FDF	81.553	236.996	34,4%
				FN	11.279	26.682	42,3%	FN	5.393	14.858	36,3%
								FNB	6.665	10.046	66,3%
								Vivant	3.989	8.333	47,9%
Total partis francophones	339.071	787.760	43,0%	Total	288.080	711.556	40,5%	Total	239.304	545.937	43,8%
Total global	371.304	863.306	43,0%	Total global	324.300	803.293	40,4%	Total global	277.862	647.036	42,9%

*vdp = voix de préférence

ANNEXE 11. Nombre et pourcentage de voix de préférence attribuées à des femmes par parti, Parlement de la Communauté germanophone - 1999, 2004 et 2009

Parti	2009			2004			1999				
	Nombre de vdp* pour femmes	Nombre total vdp	% vdp pour femmes	Parti	Nombre de vdp* pour femmes	Nombre total vdp	% vdp pour femmes	Parti	Nombre de vdp* pour femmes	Nombre total vdp	% vdp pour femmes
Ecolo	4.773	8.541	55,9%	Ecolo	3.271	6.643	49,2%	Ecolo	4.156	7.358	56,5%
SP	4.930	16.097	30,6%	SP	4.308	15.990	26,9%	SP	2.569	12.705	20,2%
CSP	8.628	24.159	35,7%	CSP	8.792	26.987	32,6%	CSP	4.477	26.997	16,6%
PFF	6.755	15.788	42,8%	PFF-MR	5.355	18.142	29,5%	PFF-MR	3.099	16.940	18,3%
Vivant	2.319	5.673	40,9%	Vivant	2.003	5.223	38,4%	-	-	-	-
ProDG	5.593	16.529	33,8%	PJU-PDB	4.970	13.274	37,4%	PJU-PDB	4.105	12.137	33,8%
Total	32.998	86.787	38,0%	Total	28.699	86.259	33,3%	Total	18.406	76.137	24,2%

*vdp = voix de préférence

ANNEXE 12. Nombre et pourcentage de voix de préférence attribuées à des femmes par parti (partis néerlandophones) Parlement européen - 1999, 2004 et 2009

Parti	2009			2004			1999				
	Nombre de vdp* pour femmes	Nombre total vdp	% vdp pour femmes	Parti	Nombre de vdp* pour femmes	Nombre total vdp	% vdp pour femmes	Parti	Nombre de vdp* pour femmes	Nombre total vdp	% vdp pour femmes
Groen!	196.521	380.928	51,6%	Groen!	249.518	413.676	60,3%	Agalev	317.963	423.366	75,1%
SP.a	365.754	734.318	49,8%	SP.a	431.269	691.388	62,4%	SP	171.443	668.745	25,6%
				Spirit	89.869	207.870	43,2%				
OD&V	466.841	1.599.202	29,2%	SP.a-Spirit	521.138	899.258	58,0%	CVP	410.948	1.087.000	37,8%
				CD&V	484.867	1.456.437	33,3%				
N-VA	194.850	583.982	33,4%	N-VA	99.464	308.872	32,2%	VU-ID	158.752	614.600	25,8%
				CD&V-N-VA	584.331	1.765.309	33,1%				
Open VLD	284.788	1.282.686	22,2%	VLD	387.595	1.438.539	26,9%	VLD	473.247	1.098.735	43,1%
				Vivant	16.206	73.105	22,1%				
Vlaams Belang	385.553	957.618	40,3%	VLD-Vivant	403.801	1.511.644	26,7%	Vlaams Blok	140.326	533.141	26,3%
Lijst Dedecker	95.917	332.382	28,9%	Vlaams Blok	399.390	1.236.300	32,3%	-	-	-	-
Total partis néerlandophones	1.990.224	5.871.116	33,9%	Total partis néerlandophones	2.158.178	5.826.187	37,0%	Total partis néerlandophones	1.672.679	4.425.587	38,0%

ANNEXE 13. Nombre et pourcentage de voix de préférence attribuées à des femmes par parti (partis francophones), Parlement européen - 1999, 2004 et 2009

Parti	2009			2004			1999				
	Nombre de vdp* pour femmes	Nombre total vdp	% vdp pour femmes	Parti	Nombre de vdp* pour femmes	Nombre total vdp	% vdp pour femmes	Parti	Nombre de vdp* pour femmes	Nombre total vdp	% vdp pour femmes
Ecolo	279.357	563.383	49,6%	Ecolo	136.261	247.166	55,1%	Ecolo	153.093	447.350	34,2%
PS	260.428	767.329	33,9%	PS	205.809	987.309	20,9%	PS	130.730	536.819	24,4%
cdH	222.596	413.449	53,8%	cdH	306.901	488.843	62,8%	PSC	86.743	338.425	25,6%
MR	246.914	811.623	30,4%	MR	268.904	915.306	29,4%	PRL-FDF	291.005	638.199	45,6%
Total partis francophones	1.009.295	2.555.784	39,5%	FN	51.673	133.113	38,8%	-	-	-	-
				Total partis francophones	969.548	2.771.737	35,0%	Total partis francophones	661.571	1.960.793	33,7%
Total global	2.999.519	8.426.900	35,6%	Total global	3.127.726	8.597.924	36,4%	Total global	2.334.250	6.386.380	36,6%

*vdp = voix de préférence

ANNEXE 14. Nombre et pourcentage de voix de préférence attribuées à des femmes par parti (partis néerlandophones, tous les parlements) - 1999, 2004 et 2009

Parti	2009			2004			1999					
	Nombre de vdp* pour femmes	Nombre total vdp	% vdp pour femmes	Parti	Nombre de vdp* pour femmes	Nombre total vdp	% vdp pour femmes	Parti	Nombre de vdp* pour femmes	Nombre total vdp	% vdp pour femmes	
Groen!	450.033	795.077	56,6%	Groen!	530.285	850.627	62,3%	Agalev	561.471	810.837	69,2%	
SP.a	898.872	1.882.461	47,8%	SP.a								
				Spirit	1.085.852	2.281.844	47,6%	SP	368.739	1.395.778	26,4%	
CD&V	1.436.402	3.709.468	38,7%	CD&V				CVP	805.338	2.164.237	37,2%	
N-VA	531.395	1.404.619	37,8%	N-VA				VU-ID	326.639	999.367	32,7%	
				CD&V-N-VA	1.664.286	4.128.625	40,3%					
				VLD								
Open VLD	778.140	2.475.357	31,4%	Vivant	980.165	3.028.501	32,4%	VLD	799.225	2.093.548	38,2%	
Vlaams Belang	792.522	1.939.637	40,9%	Vlaams Blok	961.653	2.646.324	36,3%	Vlaams Blok	606.867	1.578.830	38,4%	
Lijst Dedecker	255.886	711.923	35,9%	-				-				
Total partis néerlandophones	5.143.250	12.918.542	39,8%	Total partis néerlandophones	5.222.241	12.935.921	40,4%	Total partis néerlandophones	3.468.279	9.042.597	38,4%	

ANNEXE 15. Nombre et pourcentage de voix de préférence attribuées à des femmes par parti (partis francophones, tous les parlements) - 1999, 2004 et 2009

Parti	2009			2004			1999				
	Nombre de vdp* pour femmes	Nombre total vdp	% vdp pour femmes	Parti	Nombre de vdp* pour femmes	Nombre total vdp	% vdp pour femmes	Parti	Nombre de vdp* pour femmes	Nombre total vdp	% vdp pour femmes
Ecolo	518.572	1.032.283	50,2%	Ecolo	246.996	469.612	52,6%	Ecolo	328.791	789.133	41,7%
PS	616.243	1.874.702	32,9%	PS	704.036	2.126.260	33,1%	PS	320.305	1.243.782	25,8%
cdH	491.123	1.050.097	46,8%	cdH	534.821	1.093.717	48,9%	PSC	268.874	1.010.326	26,6%
MR	637.292	1.751.789	36,4%	MR	594.354	1.767.292	33,6%	PRL-FDF	522.462	1.360.880	38,4%
				FN	102.478	259.878	39,4%	FN	18.241	54.052	33,7%
Total partis francophones	2.263.230	5.708.871	39,6%	Total partis francophones	2.182.685	5.716.759	38,1%	Total partis francophones	1.458.673	4.458.173	32,7%

*vdp = voix de préférence

ANNEXE 16. Le top 10 des candidats ayant le taux de pénétration le plus élevé, Parlement flamand - 1999, 2004 et 2009

	2009			2004			1999		
	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste
1	Kris Peeters (CD&V, Anvers)	127.608	1	Filip De Winter (VB, Anvers)	148.503	1	Joachim Coens (CVP, Bruges)	25.265	1
2	Bart De Wever (N-VA, Anvers)	123.155	1	Inge Vervotte (CD&V, Anvers)	134.540	1	Filip Dewinter (VB, Anvers)	76.851	1
3	Hilde Crevits (CD&V, Flandre occidentale)	101.230	1	Yves Leterme (CD&V, Flandre occidentale)	118.434	1	Luc Martens (CVP, Courtrai-Roulers-Tielt)	38.934	1
4	Filip De Winter (VB, Anvers)	95.409	1	Steve Stevaert (SP.a, Limbourg)	86.806	1	Luc Van Den Brande (CVP, Malines-Turnhout)	43.208	1
5	Yves Leterme (CD&V, Flandre occidentale)	93.633	22	Freya Van den Bossche (SP.a, Flandre orientale)	86.068	1	Bruno Tobback (SP, Louvain)	26.639	1
6	Jo Vandeurzen (CD&V, Limbourg)	69.223	1	Karel De Gucht (VLD, Flandre orientale)	70.884	1	Anny De Maght-Aelbrecht (VLD, Alost-Audenarde)	23.963	1
7	Frank Vandenbroucke (SP.a, Brabant flamand)	46.490	1	Frank Vandenbroucke (SP.a, Brabant flamand)	47.407	1	Johan De Roo (CVP, Gand-Eeklo)	25.845	1
8	Tom Dehaene (CD&V, Brabant flamand)	36.682	1	Tom Dehaene (CD&V, Brabant flamand)	44.317	2	Herman De Croo (VLD, Alost-Audenarde)	23.417	6 ^e suppl.
9	Joke Schauvliege (CD&V, Flandre orientale)	51.810	1	Joke Schauvliege (CD&V, Flandre orientale)	61.491	1	André Denys (VLD, Gand-Eeklo)	25.439	1
10	Jean-Marie Dedecker (LDD, Flandre occidentale)	54.921	1	Johan Vande Lanotte (SP.a, Flandre occidentale)	61.556	1	Norbert De Batselier (SP, St-Nicolas-Termonde)	19.305	1

*vdp = voix de préférence

ANNEXE 17. Femmes dans le top 50 des candidats ayant le taux de pénétration le plus élevé, Parlement flamand - 1999, 2004 et 2009

Rang	2009				2004				1999			
	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste	Rang	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste	Rang	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste	Rang
3	Hilde Crevits (CD&V, Fl. occid.)	101.230	1	2	Inge Vervotte (CD&V, Anvers)	134.540	1	6	Anny De Maght-Aelbrecht (VLD, Albst)	23.963	1	
9	Joke Schauvliege (CD&V, Fl. orient.)	51.810	1	5	Freya Van den Bossche (SP.a, Flandre orientale)	86.068	1	11	Patricia Ceysens (VLD, Louvain)	24.063	1	
12	Freya Van Den Bossche (SP.a, Fl. orient.)	47.571	1	9	Joke Schauvliege (CD&V, Flandre orientale)	61.491	1	16	Marleen Vanderpoorten (VLD, Malines)	29.009	1	
16	Caroline Gennez (SP.a, Anvers)	43.703	1	14	Patricia Ceysens (VLD, Brabant flamand)	35.155	1	18	Maria Tyberghien- Vandenbussche (CVP, Furnes)	16.532	1	
17	Patricia Ceysens (VLD, Brabant flamand)	27.165	1	22	Miet Smet (CD&V, Flandre orientale)	37.105	2	19	Wivina Demeester-De Meyer (CVP, Anvers)	31.292	1	
20	Inge Vervotte (CD&V, Anvers)	41.651	16 ^e suppl.	26	Sonja Claes (CD&V, Limbourg)	30.164	1 ^{er} suppl.	23	Magda Aelvoet (Agalev, Louvain)	16.241	1	
25	Erika Thijs (CD&V, Limbourg)	27.256	16	28	Veerte Heeren (CD&V, Limbourg)	29.938	2	26	Trees Merckx-Van Goeij (CVP, Louvain)	15.614	1	
26	Tinne Rombouts (CD&V, Anvers)	32.877	4	30	Vera Dua (Groenl., Flandre orientale)	32.772	1	28	Nelly Maes (VU-ID, Saint-Nicolas)	11.933	1	
29	Sonja Claes (CD&V, Limbourg)	23.291	4	36	Trees Merckx-Van Goeij (CD&V, Brabant flamand)	19.084	3	35	Vera Dua (Agalev, Gand)	14.073	1	
31	Fientje Moerman (Open VLD, Fl. orient.)	25.867	2	44	Anke Van Dermeersch (VB, Anvers)	28.369	18	38	Margriet Hermans (VLD, Malines)	18.814	1	
39	Mieke Vogels (Groenl., Anvers)	25.537	1	47	Hilde Crevits (CD&V, Flandre occidentale)	26.131	3					
40	Linda Vissers (VB, Limbourg)	19.975	1	48	Kathleen Van Brempt (SP.a, Anvers)	28.071	3					
42	Mia De Vits (SP.a, Brabant flamand)	14.948	2	50	Sonja Becq (CD&V, Brabant flamand)	16.838	1 ^{er} suppl.					
44	Kathleen Helsen (CD&V, Anvers)	22.050	2									
45	Vera Jans (CD&V, Limbourg)	18.074	5									
48	Hilde Claes (SP.a, Limbourg)	17.509	17									

*vdp = voix de préférence

ANNEXE 18. Le top 10 des candidats ayant le taux de pénétration le plus élevé, Parlement wallon - 1999, 2004 et 2009

2009			2004			1999		
Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste
1 Michel Daerden (PS, Liège)	63.580	1	Jean-Claude Van Cauwenberghe (PS, Charleroi)	41.436	1	Willy Taminiaux (PS, Soignies)	19.280	1
2 Elio Di Rupo (PS, Mons)	38.784	1	Willy Taminiaux (PS, Soignies)	14.503	1	Jean-Claude Van Cauwenberghe (PS, Charleroi)	32.714	1
3 Paul Magnette (PS, Charleroi)	37.503	1	Guy Coeme (PS, Huy-Waremme)	20.766	1 ^{er} suppl.	Robert Collignon (PS, Huy-Waremme)	21.519	1
4 Rudy Demotte (PS, Tournai-Ath-Mouscron)	33.344	1	Paul Furlan (PS, Thuin)	11.068	1	André Navez (PS, Thuin)	9.292	1
5 Serge Kubla (MR, Nivelles)	21.117	1	Rudy Demotte (PS, Tournai-Ath-Mouscron)	28.293	1	Bernard Anselme (PS, Namur)	24.932	1
6 Charles Michel (MR, Nivelles)	20.355	8 ^{ème} suppl.	Philippe Courard (PS, Arlon-Marche-Bast.)	15.578	1	Mathieu Gérard (PRL-FDF, Neufchâteau-Virton)	10.075	1
7 Christine Defraigne (MR, Liège)	19.769	1	Serge Kubla (MR, Nivelles)	29.256	1	Michel Lebrun (PSC, Dinant-Philippeville)	15.429	1
8 Benoît Lutgen (cdH, Arlon-Marche-Bast.)	19.607	1	Hervé Jamar (MR, HHuy-Waremme)	13.509	1	Serge Kubla (PRL-FDF, Nivelles)	21.216	1
9 Didier Reynders (MR, Liège)	17.422	13 ^{ème} suppl.	Mathieu Gérard (MR, Neufchâteau-Virton)	9.296	1	Rudy Demotte (PS, Tournai-Ath-Mouscron)	16.812	1
10 Willy Borsus (MR, Dinant-Philippeville)	15.419	1	Didier Donfut (PS, Mons)	11.452	1	Laurette Onkelinx (PS, Liège)	36.944	1

*vdp = voix de préférence

ANNEXE 19. Femmes dans le top 50 des candidats ayant le taux de pénétration le plus élevé, Parlement wallon - 1999, 2004 et 2009

Rang	2009			2004			1999				
	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste	Rang	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste	Rang	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste
7	Christine Defraigne (MR, Liège)	19.769	1	33	Chantal Bertouille (MR, Tournai-Ath-Mous.)	12.280	1	10	Laurette Onkelinx (PS, Liège)	36.944	1
16	Florence Reuter (MR, Nivelles)	14.299	8	34	Jacqueline Galant (MR, Mons)	7.178	2	18	Chantal Bertouille (PRL-FDF, Tournai-Ath-Mouscron)	13.284	1
17	Marie-Dominique Simonet (cdH, Liège)	14.282	1	36	Dominique Tilmans-Conard (MR, Neufchâteau-Virton)	5.355	4 ^e suppl.	21	Sophie Pecriaux (PS, Thuin)	4.743	1 ^{er} suppl.
24	Sabine Laruelle (MR, Namur)	12.141	6 ^e suppl.	43	Florine Pary-Mille (MR, Soignies)	4.529	1	22	Anne-Marie Corbisier-Hagon (PSC, Charleroi)	11.565	1
30	Anne Barzin (MR, Namur)	11.696	1	44	Giovanna Corda (PS, Mons)	6.107	5	28	Dominique Tilmans-Conard (PRL-FDF, Neufchâteau-Virton)	5.135	2
33	Véronique Cornet (MR, Charleroi)	11.061	1					33	Véronique Cornet (PRL-FDF, Charleroi)	9.718	1
34	Eliane Tillieux (PS, Namur)	10.441	2					49	Dominique Jeanmoye (PSC, Huy-Waremme)	5.624	1
36	Isabelle Simonis (PS, Liège)	9.887	2								
37	Marie-Christine Marghem (MR, Tournai-Ath-Mous.)	9.396	7 ^e suppl.								
38	Chantal Bertouille (MR, Tournai-Ath-Mous.)	9.247	2								
45	Anne Delvaux (cdH, Nivelles)	8.648	2								
46	Jacqueline Galant (MR, Mons)	8.615	1 ^{er} suppl.								

*vdp = voix de préférence

ANNEXE 20. Le top 10 des candidats ayant le taux de pénétration le plus élevé, Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale - 1999, 2004 et 2009

	2009			2004			1999		
	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste
1	Charles Picqué (PS)	37.752	1	Charles Picqué (PS)	59.216	1	Armand De Decker (PRL-FDF)	27.251	1
2	Armand De Decker (MR)	28.359	1	Jacques Simonet (MR)	36.832	1	Didier Gosuin (PRL-FDF)	25.530	2
3	Joëlle Milquet (cdH)	23.487	2	Didier Gosuin (MR)	20.704	2	Magda De Galan (PS)	20.106	1
4	Didier Gosuin (MR)	17.516	3	Francis Delperée (cdH)	10.878	2	Evelyne Huytebroeck (Ecolo)	13.222	1
5	Evelyne Huytebroeck (Ecolo)	13.724	1	Johan Demol (VB)	9.672	1	Johan Demol (VB)	12.421	1
6	Olivier Maingain (MR)	13.299	72	Benoît Cerexhe (cdH)	8.821	1	Eric André (PRL-FDF)	11.220	3
7	Benoît Cerexhe (cdH)	11.767	1	Joëlle Milquet (cdH)	8.600	72	Martine Payfa (PRL-FDF)	10.078	4
8	Emir Kir (PS)	11.546	3	Frédérique Ries (MR)	7.810	59	Yves de Jonghe-d'Ardoye (PRL-FDF)	8.930	9
9	Fadila Laanan (PS)	8.535	7	Emir Kir (PS)	7.409	17	Benoît Cerexhe (PSC)	7.515	1
10	Françoise Bertieaux (MR)	8.392	2	Françoise Dupuis (PS)	7.136	2	Danielle Caron (PRL-FDF)	6.724	8

*vdp = voix de préférence

ANNEXE 21. Femmes dans le top 50 des candidats ayant le taux de pénétration le plus élevé, Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale - 1999, 2004 et 2009

Rang	2009				2004				1999			
	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste	Rang	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste	Rang	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste	Rang
3	Joëlle Milquet (cdH)	23.487	2	7	Joëlle Milquet (cdH)	8.600	72	3	Magda De Galan (PS)	20.106		
5	Evelyne Huytebroeck (Ecolo)	13.724	1	8	Frédérique Ries (MR)	7.810	59	4	Evelyne Huytebroeck (Ecolo)	13.222		
9	Fadila Laanan (PS)	8.535	7	10	Françoise Dupuis (PS)	7.136	2	7	Martine Payfa (PRL-FDF)	10.078		
10	Françoise Bertieaux (MR)	8.392	2	11	Françoise Schepmans (MR)	7.064	3	10	Danielle Caron (PRL-FDF)	6.724		
13	Isabelle Durant (Ecolo)	6.944	16* suppl.	13	Evelyne Huytebroeck (Ecolo)	6.738	1	11	Isabelle Durant (Ecolo)	6.466		
14	Françoise Schepmans (MR)	6.902	7	16	Magda De Galan (PS)	5.944	4	13	Marion Lemesre (PRL-FDF)	5.180		
20	Françoise Dupuis (PS)	5.626	2	18	Sfia Bouarfa (PS)	5.278	6	16	Françoise Schepmans (PRL-FDF)	5.002		
21	Corinne De Permentier (MR)	5.207	71	21	Martine Payfa (MR)	4.849	72	17	Françoise Bertieaux (PRL-FDF)	4.872		1 ^{er} suppl.
23	Martine Payfa (MR)	5.168	4	28	Caroline Persoons (MR)	4.401	4	18	Annemie Neyts (VLD-VUO)	4.832		
25	Antoinette Spaak (MR)	4.918	68	29	Corinne De Permentier (MR)	4.347	65	19	Fatima Saïdi (Ecolo)	4.737		
28	Marie Nagy (Ecolo)	4.685	3	33	Danielle Caron (MR)	4.121	70	25	Anne Herscovi (Ecolo)	3.998		
30	Anne Charlotte d'Ursel (MR)	4.125	29	36	Fadila Laanan (PS)	3.913	70	27	Joëlle Milquet (PSC)	3.742		
32	Viviane Teitelboom (MR)	4.034	17	37	Isabelle Durant (Ecolo)	3.738	16* suppl.	30	Dominique Dufourney (PRL-FDF)	3.400		5 ^e suppl.
35	Caroline Persoons (MR)	3.939	6	40	Jacqueline De Decker-Rousseaux (MR)	3.592	69	31	Brigitte Grunwels (CVP)	3.393		
36	Caroline Désir (PS)	3.791	4	42	Carine Vyghen (PS)	3.553	16	33	Caroline Désir (PRL-FDF)	3.215		
37	Céline Delforge (Ecolo)	3.782	5	43	Françoise Bertieaux (MR)	3.553	1 ^{er} suppl.	35	Isabelle Molenberg (PRL-FDF)	3.073		
46	Marion Lemesre (MR)	3.434	13	45	Clotilde Nysens (cdH)	3.478	7	36	Caroline Persoons (PRL-FDF)	3.059		2 ^e suppl.
49	Dominique Dufourney (MR)	3.422	23	48	Marion Lemesre (MR)	3.276	7	38	Caroline Persoons (PRL-FDF)	3.023		
				49	Michèle Hasquin-Nahum (MR)	3.154	24	39	Sfia Bouarfa (PS)	3.013		
								40	Julie de Grootte (PSC)	2.942		
								41	Isabelle Gelas (PRL-FDF)	2.876		
								42	Bernadette Wynants (Ecolo)	2.817		
								46	Eliane Paulet (PRL-FDF)	2.511		
								47	Sylvie Risopoulos (PRL-FDF)	2.485		
								50	Françoise Dupuis (PS)	2.407		

*vdp = voix de préférence

ANNEXE 22. Le top 10 des candidats ayant le taux de pénétration le plus élevé, Parlement de la Communauté germanophone - 1999, 2004 et 2009

	2009			2004			1999		
	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste
1	Olivier Paasch (ProDG)	3.681	1	Hubert Chantraine (CSP)	3.343	1	Joseph Maraite (CSP)	4.485	1
2	Karl-Heinz Lambertz (SP)	3.523	1	Bernd Gentges (PFF-MR)	2.858	1	Wilfred Schröder (CSP)	3.176	3
3	Patricia Creutz-Vilvoye (CSP)	2.560	1	Joseph Maraite (CSP)	2.688	25	Bernd Gentges (PFF)	2.686	1
4	Pascal Arimont (CSP)	2.008	2	Karl-Heinz Lambertz (SP)	2.674	1	Karl-Heinz Lambertz (SP)	2.527	1
5	Edmund Stoffels (SP)	1.831	25	Louis Siquet (SP)	2.498	2	Alfred Evers (PFF)	2.086	2
6	Louis Siquet (SP)	1.788	6	Olivier Paasch (PJU-PDB)	2.467	1	Mathieu Grosch (CSP)	2.006	25
7	Patrick Meyer (CSP)	1.737	3	Berni Coillas (PFF-MR)	2.024	2	Dorothea Schwall-Peters (PJU-PDB)	1.861	1
8	Herbert Grommes (CSP)	1.559	21	Mathieu Grosch (CSP)	2.008	23	Manfred Schunck (CSP)	1.687	2
9	Ferdel Schröder (PFF)	1.526	1	Patrick Meyer (CSP)	1.953	14	Albert Gehlen (CSP)	1.660	24
10	Katrin Jadin (PFF)	1.514	6	Edmund Stoffels (SP)	1.596	24	Hubert Chantraine (CSP)	1.622	13

*vdp = voix de préférence

ANNEXE 23. Femmes dans le top 50 des candidats ayant le taux de pénétration le plus élevé, Parlement de la Communauté germanophone - 1999, 2004 et 2009

Rang	2009				2004				1999			
	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste	Rang	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste	Rang	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste	Rang
3	Patricia Creutz-Vilvoye (CSP)	2.560	1	11	Patricia Creutz-Vilvoye (CSP)	1.357	3	7	Dorothea Schwall-Peters (PJU-PDB)	1.861	1	7
10	Katrin Jadin (PFF)	1.514	6	14	Dorothea Schwall-Peters (PJU-PDB)	1.291	14	15	Christa Benker-Schaus (Ecolo)	1.133	1	15
14	Isabelle Weykmans (PFF)	1.300	8	23	Yvonne Hilligsmann-Becker (CSP)	966	13	18	Malou Hilligsmann (CSP)	1.037	4	18
16	Franziska Franzen (Ecolo)	1.231	1	25	Irene Reinertz-Maraite (CSP)	959	9	27	Irene Reinertz-Maraite (CSP)	833	12	27
23	Gabriele Thiemann-Heinen (CSP)	914	4	26	Gabriele Thiemann-Heinen (CSP)	958	4	35	Gabriele Thiemann-Heinen (CSP)	606	5	35
24	Resi Stoffels (SP)	904	2	27	Eliane Dujardin (CSP)	952	5	42	Monika Heinen-Knaus (CSP)	546	6	42
32	Eliane Dujardin (CSP)	801	7	30	Resi Stoffels (SP)	765	3	43	Leonie Kirschfink-Heinen (Ecolo)	539	25	43
33	Lydia Klinckenberg (ProDG)	755	2	35	Katrin Jadin (PFF MR)	672	7	44	Eliane Dujardin (CSP)	530	16	44
34	Anne-Marie Stoffels-Küchens (CSP)	655	8	36	Catherine Knott (PFF MR)	666	13					
36	Ingrid Lentz-Hahn (ProDG)	615	13	38	Karin Meskens-Keller (PFF MR)	645	3					
37	Christa Mochel-Kocks (PFF)	614	14	40	Moni Heinen-Knaus (CSP)	630	7					
39	Nina Reip (ProDG)	611	24	42	Anne-Marie Stoffels-Küchens (CSP)	621	11					
41	Bianca Boemer-Hermann (CSP)	584	9	43	Fabienne Xhonneux (CSP)	604	18					
43	Petra Schmitz (ProDG)	580	4	45	Hilde Maus-Michels (CSP)	557	12					
45	Claudia Niessen (Ecolo)	574	24	47	Gaby Frauenkron-Schröder (Ecolo)	556	2					
48	Jenny Müres (PFF)	553	12	48	Anne Marenne-Loiseau (CSP)	543	19					

*vdp = voix de préférence

ANNEXE 24. Le top 10 des candidats ayant le taux de pénétration le plus élevé (partis néerlandophones), Parlement européen – 1999, 2004 et 2009

	2009			2004			1999		
	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste
1	Guy Verhofstadt (Open VLD)	565.359	1	Jean-Luc Dehaene (CD&V)	651.345	1	Bert Anciaux (VU)	322.841	1
2	Jean-Luc Dehaene (CD&V)	450.149	1	Guy Verhofstadt (Open VLD)	388.011	1	Miet Smet (CVP)	212.232	1
3	Yves Leterme (CD&V)	265.061	8 ^e suppl.	Frank Vanhecke (VB)	260.430	1	Annemie Neyts (VLD)	203.386	1
4	Bart De Wever (N-VA)	218.605	13	Mia De Vits (SP.a)	202.062	1	Franck Vandembroucke (SP)	190.314	1
5	Marianne Thyssen (CD&V)	187.303	2	Filip Dewinter (VB)	260.430	14	Stefaan De Clercq (CVP)	171.403	1 ^{er} suppl.
6	Frank Vanhecke (VB)	161.371	1	Dirk Sterkx (VLD)	180.774	1 ^{er} suppl.	Dirk Sterkx (VLD)	164.228	2
7	Ivo Belet (CD&V)	157.775	3	Karel De Gucht (VLD)	159.332	2	Frank Vanhecke (VB)	160.117	1
8	Filip Dewinter (VB)	150.584	12	Ivo Belet (CD&V)	142.554	3	Patsy Sörensen (Agalev)	125.038	1
9	Jean-Marie Dedecker (LDD)	149.768	1	Geert Bourgeois (N-VA)	133.430	14	Johan Van Hecke (CVP)	99.443	3
10	Kathleen Van Brempt (SP.a)	146.992	1	Marianne Thyssen (CD&V)	116.418	2	Willy De Clercq (VLD)	91.894	3

*vdp = voix de préférence

ANNEXE 25. Femmes dans le top 50 des candidats ayant le taux de pénétration le plus élevé (partis néerlandophones), Parlement européen - 1999, 2004 et 2009

Rang	2009					2004					1999				
	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste	Rang	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste	Rang	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste	Rang	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste
5	Marianne Thyssen (CD&V)	187.303	2	4	Mia De Vits (SP.a-Spirit)	202.082	1	2	Miet Smet (CVP)	212.232		2		212.232	1
10	Kathleen Van Brempt (SP.a)	146.992	1	10	Marianne Thyssen (CD&V-N-VA)	116.418	2	3	Annamie Neyts (VLD)	203.386		3		203.386	1
11	Marie-Rose Morel (Vlaams Belang)	108.529	13	13	Friede Breppeels (CD&V-N-VA)	99.464	1 ^{er} suppl.	9	Patsy Sörensen (Agatev)	125.038		9		125.038	1
17	Frieda Breppeels (N-VA)	67.717	1	15	Marie De Clerck (CD&V-N-VA)	97.606	5	13	Marianne Thyssen (CVP)	71.875		13		71.875	2
19	Marie-Rose Morel (Vlaams Belang)	61.934	2 ^e suppl.	17	Anke Van Dermeersch (Vlaams Belang)	75.195	13	17	Anke Van Dermeersch (VLD)	57.795		17		57.795	11
20	Annamie Neyts-Juytbroeck (Open VLD)	58.369	2	18	Marie-Rose Morel (Vlaams Belang)	73.010	3	24	Nelly Maes (VU-ID)	42.955		24		42.955	2
22	Elke Tindemans (CD&V)	55.674	12	22	Elke Tindemans (CD&V-N-VA)	64.258	13	29	Marteen Vanderpoorten (VLD)	32.724		29		32.724	12
25	Anne Van Lancker (SP.a)	47.415	3	24	Anne Van Lancker (SP.a-Spirit)	60.483	2	30	Magda Aelvoet (Agatev)	32.433		30		32.433	14 ^e suppl.
26	Marijke Dillen (Vlaams Belang)	43.974	2	28	Vera Dua (Groent)	55.827	14	31	Maya Detège (SP)	30.394		31		30.394	4
27	Anke Van Dermeersch (Vlaams Belang)	41.049	11	30	Fientje Moerman (VLD-Vivant)	55.087	13	32	Ann Somers (VLD)	30.210		32		30.210	7
30	Vera Dua (Groent)	39.725	13	33	Magriet Hermans (VLD-Vivant)	48.618	11	36	Mimi Kestelijn-Sierens (VLD)	28.266		36		28.266	4
32	Anne Martens (CD&V)	38.490	2 ^e suppl.	34	Fauzaya Talhaoui (SP.a-Spirit)	46.618	1 ^{er} suppl.	39	Fientje Moerman (VLD)	23.892		39		23.892	2 ^e suppl.
36	Caroline De Padt (Open VLD)	33.228	9	36	Nelly Maes (SP.a-Spirit)	43.251	6	40	Leen D'hondt (Agatev)	22.542		40		22.542	5
37	Anniek Nagels (CD&V)	32.943	6	38	Fatma Pehlivan (SP.a-Spirit)	42.177	8	41	Kathy Lindekens (SP)	22.470		41		22.470	12 ^e suppl.
39	Hilde Vautmans (Open VLD)	32.390	4	39	Mieke Vogels (Groent)	39.485	12	42	An Hermans (CVP)	22.426		42		22.426	4 ^e suppl.
40	Nik Boons-Van Gool (CD&V)	32.266	4	40	Petra Geukens (CD&V-N-VA)	39.433	9	43	Nora Bertels (Agatev)	22.419		43		22.419	3
41	Margriet Hermans (Open VLD)	31.621	11	41	Sarah Willockx (SP.a-Spirit)	37.198	13	48	Patsy Valet (Vlaams Blok)	20.119		48		20.119	3
44	Annick De Ridder (Open VLD)	30.531	5	42	Hilde Van De Werf (CD&V-N-VA)	37.134	6	49	Jeannine Feytens-Tournel (VLD)	19.968		49		19.968	10
45	Francesca Verhenne (CD&V)	30.477	10	43	Hilde De Lobel (Vlaams Belang)	36.923	4								
46	Linda Visser (Vlaams Belang)	30.167	4	47	Alexandra Colen (Vlaams Belang)	34.144	3 ^e suppl.								
47	Anja Pilet (CD&V)	30.135	8	48	Riet Van Cleuvenbergen (CD&V-N-VA)	33.797	8 ^e suppl.								
50	Marleen Temmerman (SP.a)	29.311	2 ^e suppl.	50	Tinne Van Der Straeten (Groent)	33.230	2								

*vdp = voix de préférence

ANNEXE 26. Le top 10 des candidats ayant le taux de pénétration le plus élevé (partis francophones), Parlement européen - 1999, 2004 et 2009

	2009			2004			1999		
	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste
1	Louis Michel (MR)	305.363	1	Elio Di Rupo (PS)	483.644	1	Philippe Busquin (PS)	248.984	1
2	Jean-Claude Marcourt (PS)	155.409	1	Louis Michel (MR)	327.374	1	Frédérique Ries (PRL-FDF)	156.259	3
3	Isabelle Durant (Ecolo)	150.173	1	Joëlle Mitquét (cdH)	191.900	1	Daniel Ducarme (PRL-FDF)	128.708	1
4	Anne Delvaux (cdH)	124.718	1	Frédérique Ries (MR)	123.000	3	Vincent Decroly (Ecolo)	109.011	10 ^e suppl.
5	Frédérique Ries (MR)	116.398	2	Philippe Busquin (PS)	114.503	1 ^{er} suppl.	Paul Lannoye (Ecolo)	96.780	1
6	Jean-Michel Javaux (Ecolo)	114.130	6 ^e suppl.	Didier Reynders (MR)	95.475	6 ^e suppl.	Gérard Deprez (PRL-FDF)	87.372	2
7	Frédéric Daerden (PS)	90.294	5	Isabelle Durant (Ecolo)	73.597	2	Michel Hansenne (PSC)	86.298	1
8	Olivier Chastel	74.616	3	Michel Daerden (PS)	63.565	9	Georges Désir (PRL-FDF)	40.805	4
9	Philippe Courard (PS)	70.246	8	Antoine Duquesne (MR)	58.785	1 ^{er} suppl.	Jean-Maurice Dehousse (PS)	40.004	1 ^{er} suppl.
10	Véronique De keyser (PS)	61.024	2	Sabine Laruelle (MR)	58.463	4	Magda De Galan (PS)	38.632	10 ^e suppl.

*vdp = voix de préférence

ANNEXE 27. Femmes dans le top 50 des candidats ayant le taux de pénétration le plus élevé
(partis francophones), Parlement européen - 1999, 2004 et 2009

2009				2004				1999			
Rang	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste	Rang	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste	Rang	Nom	Nombre de vdp*	Place sur liste
3	Isabelle Durant (Ecolo)	150.173	1	3	Joëlle Milquet (cdH)	191.900	1	2	Frédérique Ries (PRL-FDF)	156.259	3
4	Anne Delvaux (cdH)	124.718	1	4	Frédérique Ries (MR)	123.000	3	10	Magda De Galan (PS)	38.632	10 ^e suppl.
5	Frédérique Ries (MR)	116.398	2	7	Isabelle Durant (Ecolo)	73.597	2	12	Anne André-Léonard (PRL-FDF)	35.734	1 ^{er} suppl.
10	Véronique De Keyser (PS)	61.024	2	10	Sabine Laruelle (MR)	58.463	4	14	Monica Frassoni (Ecolo)	31.149	3
13	Fadila Laanan (PS)	52.782	7	12	Véronique De Keyser (PS)	46.832	2	16	Sabine Missitrano (Ecolo)	24.327	4
20	Christiane Vienne (PS)	38.228	3	18	Antoinette Spaak (MR)	33.507	2 ^e suppl.	17	Béatrice Gorez (Ecolo)	23.411	6
23	Valérie Deom (PS)	33.194	6	19	Fadila Laanan (PS)	32.709	3 ^e suppl.	19	Dominique Bourlet-Massar (Ecolo)	20.686	1 ^{er} suppl.
25	Cécile Thibaut (Ecolo)	29.124	7	24	Olga Zrihen (PS)	29.045	4	20	Thérèse Boutsen (PS)	20.680	5
26	Giovanna Corda (PS)	28.366	3 ^e suppl.	27	Giovanna Corda (PS)	24.679	4 ^e suppl.	21	Fatima Shaban (PS)	20.482	7
29	Zaïna Thirrou (Ecolo)	26.718	3	28	Muriel Targnion (PS)	24.632	6	22	Isabelle Lambert (Ecolo)	20.024	3 ^e suppl.
31	Sophie Mathieu (MR)	26.012	6	30	Carmen Madrid Gonzalez (PS)	24.410	7	24	Jacqueline Rousseaux (PRL-FDF)	18.974	2 ^e suppl.
33	Fabienne Winckel (PS)	24.753	4 ^e suppl.	32	Simone Susskind-Weinberger (PS)	23.502	6 ^e suppl.	28	Isabelle Van Steen (PSC)	16.871	3
34	Laetitia Brogniez (MR)	23.916	2 ^e suppl.	35	Fabienne Manandise (cdH)	20.784	5	29	Annette Robyns (PS)	16.036	4
35	Delphine Bourgeois (MR)	22.281	5 ^e suppl.	37	Catherine Doyen-Fonck (cdH)	19.300	3	33	Denise Rey (PRL-FDF)	14.473	5
37	Simone Susskind (PS)	22.081	2 ^e suppl.	38	Clotilde Traversa-Nyssens (cdH)	18.784	6 ^e suppl.	37	Francine Di Pietro (PRL-FDF)	13.974	6
38	Marie-Eve Hannard (cdH)	21.424	2 ^e suppl.	39	Vanessa Matz (cdH)	17.564	4	38	Michèle Bribosia-Picard (PSC)	13.115	10 ^e suppl.
39	Inès Trepant (Ecolo)	21.100	1 ^{er} suppl.	40	Marie-Paule Leboutte-Detelle (cdH)	16.938	7	41	Véronique De Keyser (PS)	12.051	4 ^e suppl.
40	Vanessa Matz (cdH)	20.745	3	41	Marie-Hélène Crombe-Berton (MR)	16.648	5 ^e suppl.	42	Daniele Rossini (PSC)	12.040	1 ^{er} suppl.
41	Isabelle Moinnet-Joiret (cdH)	20.628	5	43	Claire Vandevivere (cdH)	14.834	2 ^e suppl.	43	Henriette Jungst (Ecolo)	12.028	8
42	Sophie Delettre (MR)	20.457	4 ^e suppl.	45	Latifa Aït-Baala (MR)	13.510	7	44	Astrid Depret (PRL-FDF)	10.983	5 ^e suppl.
43	Carine Gol-Lescot (MR)	19.759	7	47	Audrey Rovive (FN)	12.354	2	45	Myriam Bacquelaine (Ecolo)	10.807	8 ^e suppl.
44	Marie-Christine Lefebvre (Ecolo)	18.697	3 ^e suppl.	48	Dominique Offergeld (MR)	12.216	4 ^e suppl.	46	Anne-Françoise Theunissen (Ecolo)	10.661	4 ^e suppl.
45	Rachida Attar (MR)	17.991	4	49	Audrey Rovive (FN)	11.776	1 ^{er} suppl.	47	Monique Misenga Banyingela (PSC)	10.642	7
46	Nermin Kumanova (Ecolo)	17.319	5	50	Samia Mahgoub (Ecolo)	11.753	8	50	Françoise Scheepers (PRL-FDF)	10.036	7 ^e suppl.
48	Sandra Jen (Ecolo)	16.226	5 ^e suppl.								

*vdp = voix de préférence

ANNEXE 28. Nombre et pourcentage de femmes dans les parlements après la prestation de serment et après la composition des gouvernements par parti et par parlement - 1999, 2004 et 2009

		1999		2004		2009	
		1	2	1	2	1	2
Parlement flamand							
	Groen!	4/12	4/12	2/6	2/6	2/7	2/7
	SP.a	1/20	1/20	7/25	6/25	9/19	8/19
	SLP						
	CD&V	10/30	10/30	12/35	12/35	12/31	13/31
	N-VA					7/16	7/16
	VU-ID	1/12	2/12				
	Open VLD	4/27	3/27	8/25	8/25	10/21	10/21
	Vivant						
	Vlaams Belang	4/22	4/22	9/32	9/32	7/21	7/21
	Lijst Dedecker					2/8	2/8
	UF	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1
	Total	24/124 12,4%	24/124 12,4%	38/124 30,6%	37/124 29,8%	49/124 39,5%	49/124 39,5%
Parlement wallon							
	Ecolo	2/14	2/14	1/3	1/3	5/14	5/14
	PS	1/25	1/25		6/34	10/29	11/29
	cdH	1/14	1/14	1/14	1/14	3/13	3/13
	MR	4/21	5/21	7/20	8/20	8/19	8/19
	FN	0/1	0/1	0/4			
	Total	8/75 10,7%	9/75 12,0%	14/75 18,7%	16/75 21,3%	26/75 34,7%	27/75 36,0%
Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale							
	Collège électoral NL						
	Groen!	1/2	1/2	1/1	1/1	1/2	2/2
	SP.a			1/3	1/3	2/4	2/4
	SLP						
	CD&V	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	2/3
	N-VA					0/1	0/1
	VU	1/2	0/2				
	Open VLD			2/4	2/4	2/4	2/4
	Vivant						
	Vlaams Belang	0/4	0/4	1/6	1/6	1/3	1/3
	Lijst Dedecker						
	Total NL	3/11 27,3%	2/11 18,2%	6/17 35,3%	6/17 35,3%	7/17 41,2%	9/17 52,9%
	Collège électoral FR						
	Ecolo	6/14	6/14	3/7	2/7	8/16	8/16
	PS	6/13	8/13	12/26	12/26	7/21	8/21

		1999		2004		2009	
		1	2	1	2	1	2
	cdH	1/6	1/6	2/10	3/10	3/11	4/11
	MR	7/27	9/27	12/25	12/25	14/24	14/24
	FN	2/3	2/3	2/4	2/4		
	FNB						
	Vivant	0/1	0/1				
	Total FR	22/64	26/64	31/72	31/72	32/72	34/72
	Total BHP	25/75 33,3%	28/75 37,3%	37/89 41,6%	37/89 41,6%	39/89 43,8%	43/89 48,3%
Parlement de la Communauté française							
	Ecolo	2/18	2/18	0/5	0/5	6/18	6/18
	PS	2/29	2/29	10/41	11/41	12/35	13/34
	cdH	2/16	2/16	2/17	2/17	5/16	5/16
	MR	9/30	9/30	10/26	11/26	11/25	11/25
	FN	0/1	0/1	0/4	0/4		
	Total	15/94 16,0%	15/94 16,0%	22/93 23,7%	24/93 25,8%	34/94 36,2%	35/94 37,2%
Parlement de la Communauté germanophone							
	Ecolo	2/3	2/3	1/2	1/2	2/3	2/3
	SP	0/4	1/4	1/5	1/5	1/5	2/5
	CSP	3/9	3/9	3/8	3/8	2/7	2/7
	PFF	1/6	1/6	1/5	1/5	1/4	0/4
	Vivant			0/2	0/2	0/2	0/2
	PJU-PDB	1/3	1/3	1/3	1/3		
	ProDG					1/4	2/4
	Total	7/25 28,0%	8/25 32,0%	7/25 28,0%	7/25 28,0%	7/25 28,0%	8/25 32,0%
Total global		79/392 20,1%	84/392 21,4%	118/406 29,1%	121/406 29,8%	155/406 38,2%	162/405 40,0%

1. Nombre de femmes parlementaires après la prestation de serment, mais avant la composition du gouvernement.

2. Nombre de femmes parlementaires après la composition du gouvernement.

ANNEXE 29. Composition des gouvernements au début de chaque législature par parti et par parlement – 1999-2004, 2004-2009 et 2009-2014

	1999-2004					2004-2009					2009-2014				
	1	2	3	4	Tot.	1	2	3	4	Tot.	1	2	3	4	Tot.
Gouvernement flamand															
Groen!			2/2		2/2										
SP.a		0/1	0/1		0/2		0/1	1/1		1/2		1/1	1/2		2/3
Spirit								0/1		0/1					
VU			0/2		0/2										
CD&V						0/1		1/2		1/3	0/1		2/3		2/4
N-VA								0/1		0/1		0/1	0/1		0/2
Open VLD	0/1		1/2		1/3		1/1	0/2		1/3					
Vlaams Belang															
Lijst Dedecker															
Total	0/1	0/1	3/7		3/9	0/1	1/2	2/7		3/10	0/1	1/2	3/6		4/9
Gouvernement wallon															
Ecolo			0/2		0/2							0/1	0/1		0/2
PS	0/1	0/1	0/2		0/4	0/1	0/1	2/4		2/6	0/1	0/1	1/2		1/4
cdH							0/1	1/2		1/3			0/2		0/2
MR		0/1	0/2		0/3										
Total	0/1	0/2	0/6		0/9	0/1	0/2	3/6		3/9	0/1	0/2	1/5		1/8
Gouvernement de la Région bruxelloise															
Collège él. NL															
Groen!														0/1	0/1
SP.a				0/1	0/1			0/1		0/1					
CD&V			0/1		0/1				1/1	1/1			1/1		1/1
N-VA															
Open VLD			1/1		1/1			0/1		0/1			0/1		0/1
Vlaams Belang															
Lijst Dedecker															
Total NL								0/2	1/1	1/3			1/2	0/1	1/3
Collège él. FR															
Ecolo								1/1		1/1			1/1	0/1	1/2
PS			0/1	0/1	0/2	0/1			1/2	1/3	0/1			0/1	0/2
cdH								0/1		0/1			0/1		0/1
MR	0/1		0/1	0/1	0/3										
Total FR						0/1		1/2	1/2	2/5	0/1		1/2	0/2	1/5
Total	0/1		1/4	0/3	1/8	0/1		1/4	2/3	3/8	0/1		2/4	0/3	2/8
Gouvernement de la Communauté française															
Ecolo		0/1	1/1		1/2							0/1	1/1		1/2
PS		0/1	1/2		1/3	1/1	0/1	1/2		2/4	0/1		1/2		1/3
cdH							1/1	1/1		2/2		0/1	1/1		1/2
MR	0/1		1/2		1/3										
Total	0/1	0/2	3/5		3/8	1/1	1/2	2/3		4/6	0/1	0/2	3/4		3/7
Gouvernement de la Communauté germanophone															
Ecolo			0/1		0/1										
SP	0/1				0/1	0/1				0/1	0/1				0/1
CSP															
PFF			0/1		0/1			1/2		1/2			1/1		1/1
Vivant															
PJU-PDB / ProDG								0/1		0/1			0/2		0/2
Total	0/1		0/2		0/3	0/1		1/3		1/4	0/1		1/3		1/4
Total global					7/37 18,9%					14/37 37,8%					11/36 30,6%

1. Ministre-président - 2. Vice-ministre-président - 3. Ministre - 4. Secrétaire d'Etat

